TRAVAIL À TEMPS PARTIEL AU QUÉBEC:

CARACTÉRISTIQUES ET INTÉRÊT POUR CE TYPE D'EMPLOI

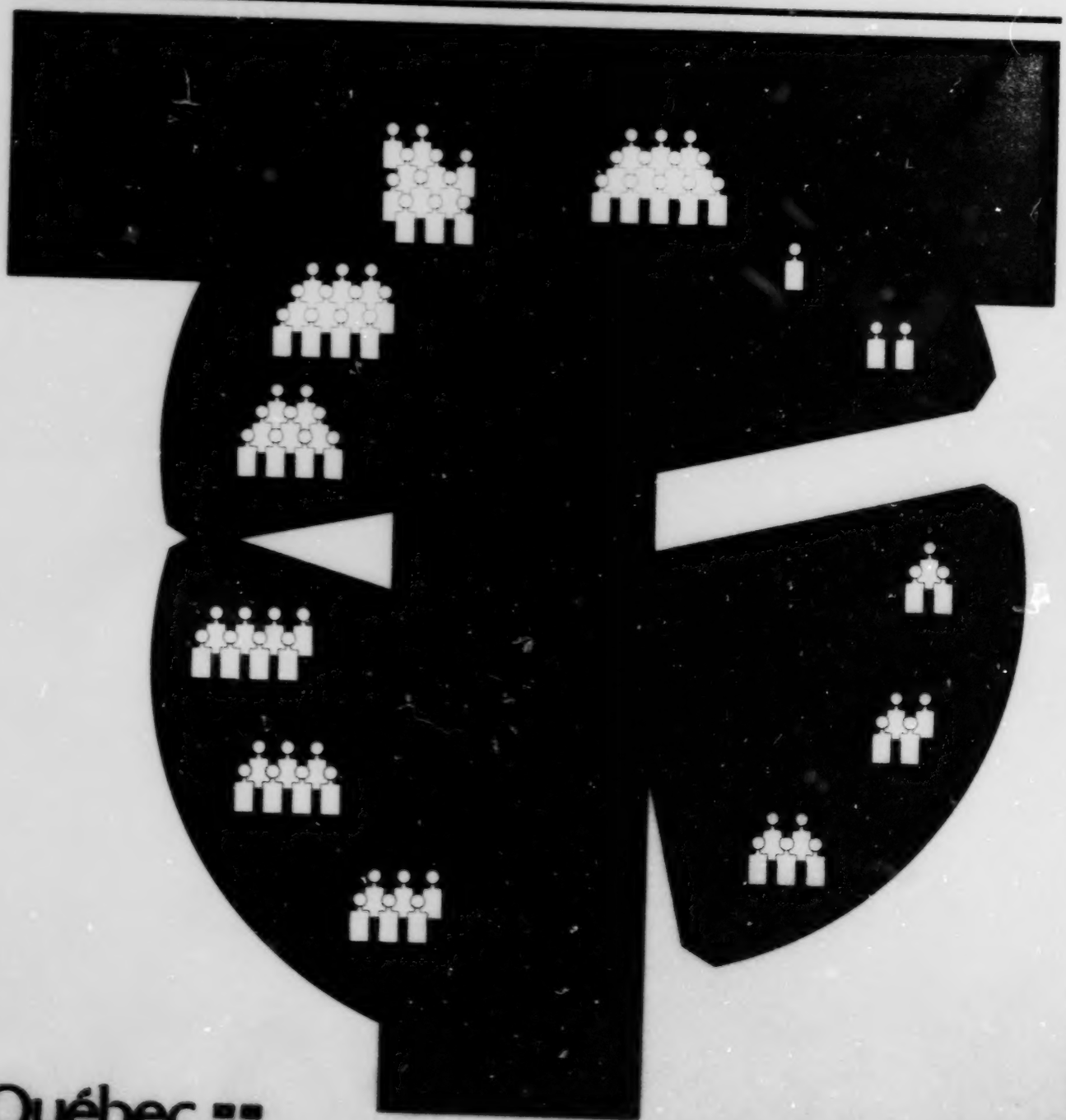

Québec

85-1866/

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL AU QUÉBEC:

CARACTÉRISTIQUES ET INTÉRÊT POUR CE TYPE D'EMPLOI

Québec

Pour tout renseignement additionnel concernant cette publication, le lecteur peut communiquer à Québec avec M. Bob van Oyen
(418) 643-2258

Bureau de la statistique du Québec
Direction des études et synthèses socio-économiques
Service de la population et de l'emploi

Pour tout renseignement concernant le BSQ et les données statistiques qui y sont disponibles, s'adresser au:
Centre d'information et de documentation
Bureau de la statistique du Québec
117, rue St-André
Québec (Québec)
G1K 3Y3
tél.: (418) 643-5116

On doit faire mention de la source pour toute utilisation ou reproduction.

Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal 1er trimestre 1984
ISBN: 2-551-06138-5

AVANT-PROPOS

Le travail à temps partiel prend une part importante de la réflexion actuelle sur l'emploi: le travail à temps partiel est-il une formule d'emploi prometteuse qui doit être développée, ou au contraire, est-il un mal nécessaire faisant désormais partie de l'organisation du travail?

La problématique de l'emploi à temps partiel comporte trois aspects qui touchent à la fois les travailleurs, les employeurs et l'ensemble de la collectivité. En effet, le travail à temps partiel peut être vu comme une individualisation de l'horaire de travail, un ajustement de la main-d'oeuvre aux besoins de la production, ou un moyen de réduire le taux de chômage. Ces objectifs, bien que poursuivis par des personnes ou des groupes différents, peuvent-ils l'être simultanément? Une grande partie des débats qui ont cours reposent sur des prises de position divergentes quant à l'utilisation souhaitable de l'emploi à temps partiel.

Bien que tous soient d'accord sur le principe d'une réduction des heures de travail, certains considèrent que l'accroissement de l'emploi à temps partiel peut constituer un frein aux revendications pour la réduction généralisée des heures de travail.

Malgré que cette réserve soit en partie fondée, il apparaît par contre que le nombre et l'aménagement des heures de travail ne peuvent plus être considérés seulement comme l'objet d'une revendication collective, mais peuvent être perçus également comme une question individuelle. Déterminer le volume et la répartition de ses heures de travail est une possibilité que souhaitent une certaine

proportion de travailleurs, même s'ils doivent accepter une diminution de revenu: le temps dégagé est ainsi préféré à une rémunération plus importante.

Le fait d'occuper un emploi à temps réduit procède de motivations diverses et, en plus des raisons habituelles (études ou charges familiales), existe aussi le désir de jouir de plus de temps libre. Envisager l'emploi à temps partiel sous cet aspect, c'est finalement réfléchir sur la société industrielle elle-même, car jusqu'à maintenant, une grande partie de l'augmentation de la productivité a plutôt servi à produire des biens de consommation supplémentaires qu'à libérer du temps.

Discuter de l'emploi à temps partiel, c'est aussi considérer le point de vue de l'entreprise. Bien que certains employeurs manifestent des réticences quant au développement du travail à temps partiel, d'autres employeurs y recourent abondamment pour ajuster le niveau de la main-d'oeuvre aux fluctuations du volume de la production.

Une partie de l'opposition envers l'emploi à temps partiel concerne l'utilisation abusive de la main-d'oeuvre à temps partiel qui pourrait en être faite dans certains secteurs d'activité. Car, en plus de permettre une meilleure répartition du travail, il est généralement admis que les travailleurs à temps partiel fournissent un rendement supérieur et affichent un taux d'absentéisme moindre, ce qui peut rendre le recours à cette main-d'oeuvre avantageux pour les employeurs. Ceux qui s'opposent à l'emploi à temps partiel considèrent qu'il faut freiner son développement, car bien qu'étant avantageux pour l'employeur, l'augmentation du temps partiel pourrait entraîner une dégradation des conditions générales d'emploi et une "déqualification" du travail.

Enfin, un autre élément important de la problématique de l'emploi à temps partiel réside dans l'effet qu'aurait le développement de cette forme de travail sur l'ensemble de l'emploi. En cette période de chômage élevé où le droit au travail ne peut être garanti pour tous, le temps partiel peut sûrement avoir un impact sur la redistribution du travail. Sans considérer ce moyen comme une panacée, et bien que son application ne puisse être envisagée de façon simpliste, le développement de l'emploi à temps partiel constitue assurément une avenue intéressante.

Avant de vouloir développer cette formule de travail, il convient de mieux connaître l'emploi à temps partiel et de réfléchir sur sa conception, sur sa main-d'oeuvre actuelle et potentielle, sur les secteurs cibles où il pourrait être instauré, de même que sur les modalités d'application.

Tenter de définir une problématique de l'emploi à temps partiel, c'est avant tout dissiper certaines ambiguïtés et rechercher une connaissance approfondie de la réalité que recouvre ce type d'emploi. Cette connaissance ne peut être rendue par la seule description de la situation actuelle, et pour avoir une vision plus globale, on peut considérer l'intérêt latent manifesté par certains groupes comme faisant partie de la réalité de l'emploi à temps partiel.

Dans cette optique, et conformément au mandat du Bureau de la statistique du Québec, cette étude vise donc à fournir des connaissances utiles sur un aspect de la réalité québécoise qui est l'objet de préoccupation dans de nombreux milieux. Elle intéressera, sans doute, tous ceux qui s'interrogent sur le phénomène de l'emploi à temps partiel, soit comme mode de participation au marché du travail, soit comme modalité d'organisation du travail dans l'entreprise

et l'Administration publique ou encore comme levier potentiel dans une perspective plus large de répartition de l'emploi.

Plusieurs personnes ont contribué à la parution de cette étude; conçue et entreprise par monsieur Hervé Gauthier, la recherche et la rédaction des premières versions furent confiées à madame Christine Marcoux et la version finale fut rédigée par monsieur Bob Van Oyen de la Direction des études et synthèses socio-économiques, sous la direction de monsieur Michel Meunier. Monsieur Bun Luk Khuong, de la Direction de la consultation et des méthodes, a fourni des avis techniques relativement à l'exploitation statistique des résultats d'enquête. Mentionnons enfin le patient travail de mesdames Monique P-Nadeau et Estelle Plamondon qui ont dactylographié les différentes versions de ce texte.

La directrice générale,

Nicole P.-Gendreau

TABLE DES MATIÈRES

		Page
AVANT-PROPOS		i
TABLE DES MATIÈRES		v
LISTE DES TABLEAUX		ix
INTRODUCTION		1
PREMIÈRE PARTIE - TRAVAILLEURS ET EMPLOI À TEMPS PARTIEL		5
CHAPITRE 1 - LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL		7
1.0	Introduction	7
1.1	Définition du travail à temps partiel	7
1.1.1	Les trois caractéristiques du travail à temps partiel	7
1.1.2	Partage d'emploi et partage de temps	9
1.2	Evolution récente de la proportion de la main-d'oeuvre travaillant à temps partiel	10
1.3	Quelques caractéristiques des travailleurs à temps partiel	14
1.4	Le travail à temps partiel: un choix ou une obligation	16
1.4.1	Les raisons des femmes de 25 à 54 ans	16
1.4.2	Les raisons des jeunes travailleurs	17
1.4.3	Les raisons des travailleurs âgés	19
1.4.4	Les raisons des cumulards	19
1.5	Conclusion	21
CHAPITRE 2 - L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL		23
2.0	Introduction	23
2.1	Le secteur tertiaire: secteur propice à l'emploi à temps partiel	23

		Page
2.1.1	Les branches d'activité	23
2.1.2	Les professions	24
2.2	L'embauche à temps partiel: un choix ou une adaptation des employeurs?	29
2.2.1	Réduction des coûts de main-d'oeuvre	29
2.2.2	Demande de pointe	29
2.2.3	Parcellisation des tâches et déqualification du travail	30
2.3	Conclusion	31
DEUXIÈME PARTIE - L'INTÉRÊT POUR LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL		33
CHAPITRE 3 - L'INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL: LES ENQUÊTES EXISTANTES		35
3.0	Introduction	35
3.1	Enquêtes sur l'intérêt des chômeurs et des inactifs pour le travail à temps partiel ..	35
3.2	Enquêtes sur l'intérêt des actifs pour le travail à temps partiel	39
3.2.1	Les enquêtes québécoises	39
3.2.2	Quelques enquêtes étrangères	42
3.3	Résumé et conclusion	45
CHAPITRE 4 - INTÉRÊT DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN POUR LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL ...		47
4.0	Introduction	47
4.1	Profil des travailleurs intéressés au temps partiel selon le sexe et l'âge	50
4.2	Facteurs socio-économiques expliquant l'intérêt à l'égard du travail à temps partiel	53
4.2.1	Sexe et âge	53
4.2.2	Etat matrimonial et situation familiale ...	55

		Page
4.2.3	Scolarité	59
4.2.4	Profession	60
4.2.5	Branche d'activité	65
4.2.6	Revenu	67
4.2.7	Autres facteurs	68
4.3	Conditions d'emploi favorisant l'intérêt pour le travail à temps partiel	70
4.3.1	Salaire	71
4.3.2	Nombre d'heures de travail souhaitées	73
4.3.3	Avantages sociaux et conditions de travail	75
4.4	Raisons du non-intérêt à l'égard du travail à temps partiel	80
4.4.1	L'âge et le sexe	81
4.4.2	La scolarité et le revenu	82
4.4.3	Le secteur d'emploi et la profession	84
4.5	Conclusion	86
RÉSUMÉ ET CONCLUSION		89
BIBLIOGRAPHIE		97
ANNEXES		103
ANNEXE A -	FICHES DESCRIPTIVES DES ENQUÊTES PORTANT SUR L'INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL	105
ANNEXE B -	ENQUÊTE DE L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC SUR LES ACTIFS	121
ANNEXE B-I -	QUESTIONNAIRE	123
ANNEXE B-II -	PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE	139
ANNEXE B-III -	PROCÉDURE DE PONDÉRATION	153
ANNEXE C -	ENQUÊTE DE L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC SUR LES ACTIFS: RÉSULTATS BRUTS ET PONDÉRÉS CONCERNANT L'INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL	165

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1 -	Nombre moyen d'heures travaillées par semaine, Québec et Canada, 1966 à 1980 (mai seulement)	11
Tableau 2 -	Evolution récente de l'emploi à temps partiel, Québec et Canada, 1966 à 1980 (avril seulement)	13
Tableau 3 -	Répartition des travailleurs à temps partiel selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial, Québec, avril 1980	15
Tableau 4 -	Répartition procentuelle des travailleurs à temps partiel selon les raisons données pour occuper cet emploi, Québec, avril 1980	18
Tableau 5 -	Emploi à temps partiel selon la branche d'activité, Québec, avril 1980	25
Tableau 6 -	Emploi à temps partiel selon la profession, Québec, avril 1980	26
Tableau 7 -	Genre de travail recherché par les chômeurs en quête d'emploi, Québec, avril 1980	37
Tableau 8 -	Genre de travail recherché par les personnes inactives en quête d'emploi, selon l'âge et le sexe, Canada, mars 1980 ...	38
Tableau 9 -	Répartition du nombre de travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel selon l'âge et le sexe	52
Tableau 10 -	Proportion des travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel selon l'âge et le sexe	56
Tableau 11 -	Proportion des travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel selon l'état matrimonial et le sexe	56

Page

Tableau 12 - Proportion des travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel selon la présence de dépendants économiques 58

Tableau 13 - Proportion des travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel selon le niveau de scolarité 59

Tableau 14 - Proportion des travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel et proportion des travailleurs occupant un emploi à temps partiel, selon la profession (en %), Québec, avril 1980 62

Tableau 15 - Proportion des travailleurs à temps plein intéressés au travail à temps partiel et proportion des travailleurs occupant un emploi à temps partiel, selon la branche d'activité (en %), Québec, avril 1980 . 66

Tableau 16 - Proportion des travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel selon le revenu hebdomadaire et le sexe (en %) 68

Tableau 17 - Salaire horaire moyen souhaité, par les travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel, selon la profession et la branche d'activité 72

Tableau 18 - Nombre d'heures de travail souhaitées par les travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel, selon le sexe 74

Tableau 19 - Réduction des heures due au passage d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel, selon la profession et la branche d'activité 76

Tableau 20 - Proportion des travailleurs intéressés au travail à temps partiel qui accepteraient un emploi à temps partiel, malgré l'absence de certaines conditions, selon le sexe 78

Page

Tableau 21 - Raisons du non-intérêt pour le temps partiel chez les travailleurs à temps plein, selon le niveau de scolarité et le revenu 83

Tableau 22 - Raisons du non-intérêt pour le temps partiel chez les travailleurs à temps plein, selon la profession 85

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Plusieurs types de travail coexistent actuellement dans notre société. Outre l'activité sur le marché du travail conventionnel, qui comprend le travail à temps plein, le travail temporaire, le travail à temps partiel, il y a toute l'activité hors marché qui, elle, comprend le travail domestique non rémunéré, le travail bénévole et le travail au noir.

Ces divers types de travail ne sont pas cloisonnés entre eux, mais sont plutôt en interaction. Chacun d'eux peut présenter des attraits pour des personnes s'adonnant à d'autres types de travail. Par exemple, des personnes occupant un emploi à temps plein peuvent aspirer au travail à temps partiel, d'autres qui se consacrent au travail domestique peuvent rechercher un emploi à temps partiel ou à temps plein, alors que certaines personnes qui occupent un emploi sur le marché du travail peuvent aussi travailler au noir ou encore rechercher un tel travail comme complément.

Les raisons qui font qu'une personne exerce ou recherche tel ou tel type de travail sont diverses. Outre les préférences et les contraintes personnelles, il existe évidemment des préférences ou des contraintes au niveau de la demande des employeurs.

Parmi les divers types de travail qui coexistent, la présente étude porte spécifiquement sur le travail à temps partiel au Québec, ses caractéristiques et l'intérêt pour ce type d'emploi. En première partie, sont regroupées les principales informations disponibles sur la situation du travail à temps partiel au Québec en avril 1980. La deuxième partie traite de l'intérêt que démontrent, à ce même moment pour le travail à temps partiel, les

personnes oeuvrant alors à plein temps sur le marché du travail. On y examine plus particulièrement en quoi ces personnes "intéressées" diffèrent de celles qui travaillent effectivement à temps partiel, quels sont les facteurs qui déterminent leur intérêt et quelles sont les conditions qu'elles jugent acceptables pour passer du travail à plein temps au travail à temps partiel.

Le premier chapitre est consacré à la définition du travail à temps partiel et à la description des travailleurs qui occupaient un tel emploi au mois d'avril 1980[1]. Une brève analyse des raisons invoquées par différents groupes pour justifier leur préférence pour le travail à temps partiel complète ce chapitre.

Le second chapitre traite de l'emploi à temps partiel et des raisons qui poussent un employeur à avoir recours à ce type de main-d'oeuvre. On y observe que l'emploi à temps partiel ne se développe pas également dans tous les secteurs d'activité.

Par ailleurs, il existe déjà plusieurs études traitant de l'intérêt pour le travail à temps partiel de certains groupes d'actifs et d'inactifs; certaines de ces études sont résumées au chapitre 3 de la présente étude. On verra que l'intérêt pour ce genre d'emploi diffère selon que l'enquête est effectuée auprès des chômeurs, des inactifs ou des actifs.

Enfin, les résultats d'une enquête de l'Office de planification et de développement du Québec sont présentés au chapitre 4. Cette enquête, effectuée auprès de personnes actives occupant un emploi à temps plein au cours du mois d'avril 1980, permet de noter plusieurs différences entre les personnes se montrant intéressées à occuper un emploi à temps partiel et celles occupant effectivement un tel emploi.

---

1. Le choix du mois d'avril 1980 est dû au fait que l'enquête de l'OPDQ portant sur l'intérêt pour le travail à temps partiel a été effectuée durant ce mois.

PREMIÈRE PARTIE

TRAVAILLEURS ET EMPLOI À TEMPS PARTIEL

CHAPITRE 1

LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

1.0 Introduction

Le but de ce chapitre est de définir le travail à temps partiel, de situer l'évolution récente de la proportion de la main-d'oeuvre occupant un tel emploi et de déterminer si les sous-groupes de la population active employés à temps partiel le sont par choix ou par obligation.

1.1 Définition du travail à temps partiel

1.1.1 Les trois caractéristiques du travail à temps partiel

- Temps de travail réduit

Le travail à temps partiel consiste tout d'abord en un temps de travail réduit. Pour comptabiliser le nombre de personnes travaillant à temps partiel, on fixe une durée "normale" de travail (nombre d'heures hebdomadaires) en deçà de laquelle une personne est considérée comme travaillant à temps partiel. Au Canada, ce seuil est passé de 35 à 30 heures en 1976 alors qu'aux Etats-Unis, ce seuil est toujours à 35 heures.

La fixation d'une telle limite constitue cependant une méthode un peu restrictive pour évaluer le travail à temps partiel, car elle ne tient pas compte des différences de durée de travail entre secteurs d'activité. D'ailleurs, dans plusieurs conventions collectives, l'emploi à temps partiel est défini par rapport à la durée normale du travail dans l'entreprise.

Selon Statistique Canada, oeuvrent à plein temps les personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine, en plus de celles qui travaillent moins de 30 heures mais qui se considèrent employées à plein temps. Sont donc employées à temps partiel toutes les autres personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine. Par ailleurs, il n'existe pas un nombre d'heures minimum pour qu'un travailleur soit considéré en emploi. Cela signifie que, dans les compilations statistiques, la catégorie des travailleurs à temps partiel inclut des personnes qui peuvent travailler un nombre d'heures très restreint (par exemple, une infirmière qui est de garde une journée par semaine).

- Régularité et continuité

Afin que l'emploi à temps partiel ne soit pas confondu avec un travail temporaire ou sporadique, on pose souvent dans la définition le critère de la régularité. C'est ainsi que le travail doit avoir une certaine continuité, c'est-à-dire se poursuivre sur une période d'au moins six mois. Toutefois, au Canada, comme dans d'autres pays, les personnes occupées à temps partiel sont définies selon le nombre d'heures "habituellement" travaillées. Et le terme "habituellement" peut faire référence à une période relativement courte chez certains individus. Aucune différence n'est donc faite entre le travail à temps partiel stable et celui qui est occasionnel. Par ailleurs, la régularité ne signifie pas que l'emploi à temps partiel existe selon une formule unique: le travail à temps partiel peut être effectué à l'intérieur d'une période journalière, hebdomadaire, bi-mensuelle, ou même mensuelle.

- Travail volontaire

Le dernier élément nécessaire à la définition du travail à temps partiel concerne le caractère volontaire de l'emploi occupé.

Dans sa définition générale du temps partiel, le Bureau international du travail (BIT) (1973) retient les caractéristiques suivantes, que l'on peut qualifier d'idéales: il s'agit d'un travail régulier, d'une durée sensiblement plus courte que la durée normale, et qui doit être exécuté de façon volontaire. Se trouvent donc exclus de cette définition les travailleurs occasionnels, surnuméraires, contractuels, ceux qui ont des horaires variables et ceux qui cherchent un emploi à temps plein.

Statistique Canada a adopté une définition opérationnelle du travail à temps partiel qui respecte le critère de forte réduction des heures par rapport au travail à temps plein. Cependant, deux aspects importants de la définition du BIT ne sont pas retenus par la définition de Statistique Canada, soit le caractère régulier ou continu, et le caractère volontaire de l'emploi.

1.1.2 Partage d'emploi et partage de temps

La définition du travail à temps partiel donnée ci-haut est une définition générale. Deux formes particulières du travail à temps partiel sont le partage d'emploi et le travail à temps partagé.

- Partage d'emploi (job sharing)

Le partage d'emploi désigne toutes les situations où deux personnes se divisent un poste occupé par un travailleur à temps plein, et ce, sur une base volontaire. Le partage d'emploi se distingue du travail à temps partiel habituel, car il permet non seulement une réduction de la durée du travail mais aussi un partage de responsabilités. En effet, les "job-sharers" détiennent la responsabilité commune d'un poste, mais ils accomplissent les tâches selon une division du travail basée sur les compétences respectives ou sur une alternance des moments

de travail. Cette forme d'emploi permet donc d'oeuvrer à temps partiel dans des activités qualifiées qui offrent la possibilité de faire carrière.

- Partage du temps de travail

En cette période de récession et de sous-emploi, on a vu se développer une nouvelle forme de travail à temps réduit qui permet d'éviter les licenciements. Le partage du temps de travail est une stratégie défensive selon laquelle tous les employés d'une entreprise qui fait face à une baisse d'activité consentent à réduire la durée de leur travail afin d'éviter que certains d'entre eux ne soient mis à pied. A la différence du partage d'emploi, cette mesure consiste en un partage collectif du temps de travail et elle a un caractère temporaire; de plus, la réduction de salaire qu'elle entraîne se voit souvent compensée par des prestations d'assurance-chômage.

Maintenant que nous avons défini le travail à temps partiel de façon générale et donné deux cas particuliers de travail à temps partiel, voyons quelle a été l'évolution, entre 1966 et 1980, de la proportion de la main-d'oeuvre travaillant à temps partiel.

1.2 Evolution récente de la proportion de la main-d'oeuvre travaillant à temps partiel

La durée du travail a atteint un sommet au début de la révolution industrielle pour diminuer graduellement et constamment depuis cette époque. Cette réduction s'applique tant au temps de travail (heures par semaine, semaines par année) qu'au cycle de vie active.

Au tableau 1, nous présentons l'évolution récente (1966 à 1980) du nombre d'heures travaillées par semaine au Canada et au Québec. On y observe, dans les deux cas, une diminution du nombre d'heures de

travail, de plus de 5 heures par semaine. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fléchissement dans le nombre d'heures travaillées (changement de la composition de la main-d'oeuvre, hausse du taux de syndicalisation et changement dans la composition industrielle, etc.), mais d'après Owen (1979), entre autres, la cause première de ce fléchissement est le changement dans la composition de la main-d'oeuvre.

TABLEAU 1

NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLÉES PAR SEMAINE, QUÉBEC ET CANADA, 1966 À 1980 (MAI SEULEMENT)

Année	Québec	Canada
1966	41,2	41,1
1967	40,9	40,8
1968	40,6	40,2
1969	37,7	36,5
1970	36,6	35,6
1971	39,2	39,2
1972	38,5	38,7
1973	38,4	38,7
1974	38,2	38,0
1975	37,9	38,0
1975*	38,0	37,9
1976	37,6	37,7
1977	36,8	37,1
1978	37,0	37,3
1979	36,5	37,2
1980	36,2	36,9

* A partir de 1975, enquête révisée.

Source: Compilation spéciale de l'enquête mensuelle sur la main-d'oeuvre fournie à notre demande par Statistique Canada.

Le tableau 2 rassemble les données concernant l'évolution de l'emploi à temps partiel au Québec et au Canada entre 1966 et 1980[1]. Si on considère l'évolution du nombre ou de la proporcrtion des emplois occupés à temps partiel sur la période 1966-1975, selon la définition utilisée durant cette période, on constate qu'il y a eu une forte croissance de ce type d'emplois. En effet, au Québec, le nombre des travailleurs à temps partiel est passé de 146 000 à 283 000 (soit une augmentation de 93,8%) comparativement à une augmentation de 12,6% du nombre de travailleurs à temps plein. Cependant, cette croissance a été plus lente que pour l'ensemble du Canada.

Selon les données de la nouvelle enquête, l'augmentation de l'emploi à temps partiel s'est poursuivie durant la période 1975-1980. Ainsi, le nombre d'emplois à temps plein n'a crû que de 6,9%, de 1975 à 1980, alors que le nombre d'emplois à temps partiel augmentait de 63,1%. De plus, au cours de cette même période, l'emploi à temps partiel a progressé plus rapidement au Québec que dans l'ensemble du Canada.

On constate donc une nette augmentation du nombre de personnes travaillant à temps partiel entre 1966 et 1975 et entre 1975 et 1980. Quelles sont les caractéristiques de ces personnes?

---

1. Pour la période de 1966 à 1980, ce ne sont pas les moyennes annuelles qui ont été utilisées comme référence, mais plutôt les données du mois d'avril de chaque année. En plus d'être suffisamment représentatif de l'ensemble de l'année, ce mois permettra de comparer certaines données de l'emploi à temps partiel avec les résultats de l'enquête de l'OPDQ réalisée en avril 1980, dont les résultats seront analysés dans la seconde partie de ce rapport. De plus, pour cette période, les données ne sont pas toutes comparables entre elles, car le seuil de définition de l'emploi à temps partiel est passé de 35 heures à 30 heures en 1975.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL, QUÉBEC ET CANADA, 1966 À 1980 (AVRIL SEULEMENT)

Année	Nombre d'emplois au Québec				Nombre d'emplois au Canada			
	Temps plein (en milliers)	Temps partiel (en milliers)	(%)	Total (en milliers)	Temps plein (en milliers)	Temps partiel (en milliers)	(%)	Total (en milliers)
1966	1 807	146	(7,4)	1 953	6 254	676	(9,7)	6 930
1967	1 832	174	(8,6)	2 006	6 362	720	(10,1)	7 082
1968	1 808	191	(9,5)	2 001	6 432	777	(10,7)	7 209
1969	1 864	213	(10,2)	2 077	6 638	915	(12,1)	7 553
1970	1 808	237	(11,5)	2 045	6 592	675	(8,9)	7 567
1971	1 830	239	(11,5)	2 069	6 642	987	(12,9)	7 630
1972	1 883	213	(10,1)	2 096	6 929	1 027	(12,9)	7 956
1973	1 998	240	(10,7)	2 238	7 307	1 073	(12,8)	8 380
1974	2 001	309	(13,3)	2 311	7 527	1 187	(13,6)	8 714
1975	2 035	283	(12,2)	2 318	7 590	1 228	(13,9)	8 817
1975*	2 158	176	(7,5)	2 333	7 944	1 025	(11,4)	8 969
1976	2 198	190	(7,9)	2 388	8 123	1 096	(11,8)	9 219
1977	2 163	223	(9,3)	2 387	8 164	1 164	(12,4)	9 327
1978	2 187	240	(9,8)	2 428	8 351	1 281	(13,2)	9 632
1979	2 238	259	(10,3)	2 498	8 665	1 339	(13,3)	10 004
1980	2 306	287	(11,0)	2 593	8 901	1 452	(14,0)	10 354

* A partir de 1975, enquête revisée.

Source: Compilation spéciale provenant de l'enquête mensuelle sur la main-d'oeuvre fournie à notre demande par Statistique Canada.

1.3 Quelques caractéristiques des travailleurs à temps partiel[1]

- Répartition selon le sexe

La main-d'oeuvre à temps partiel est principalement féminine, et cela non seulement au Québec, mais dans l'ensemble des pays industrialisés. Ainsi, comme le soulignait Sartin (1981), selon le pays à l'étude, de 70 à 90% des travailleurs à temps partiel sont de sexe féminin.

Au Québec, sur les 287 000 emplois à temps partiel comptabilisés en avril 1980, 69,3% étaient occupés par des femmes (tableau 3). Le pourcentage des emplois à temps partiel détenus respectivement par les femmes et les hommes n'a d'ailleurs pas subi de modification au cours des cinq dernières années.

Compte tenu de la forte représentation des hommes sur le marché du travail, il est étonnant de constater la faible proportion de travailleurs à temps partiel parmi les actifs de sexe masculin: seulement 5,6% d'entre eux occupent un tel emploi, contre 19,7% des femmes.

- Répartition selon l'âge

Les travailleurs à temps partiel constituent dans l'ensemble une main-d'oeuvre plutôt jeune: 43,6% sont âgés de moins de 25 ans, et 35,5% ont entre 25 et 44 ans. Par comparaison, 20,5% des travailleurs à temps plein sont âgés de moins de 25 ans et 51,6% ont entre 25 et 44 ans (tableau 3). De plus, non seulement les 15 à 24 ans occupent-ils le plus grand nombre d'emplois à temps partiel, mais c'est aussi le groupe

---

1. Ces données sur les caractéristiques de la main-d'oeuvre à temps partiel sont tirées de l'enquête sur la population active du mois d'avril 1980. La comparaison avec la moyenne annuelle n'indique que de légères différences.

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL
SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL
QUÉBEC, AVRIL 1980

	Hommes			Femmes			Tous			Grand total
	Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		
	(en milliers)		(%)	(en milliers)		(%)	(en milliers)		(%)	(en milliers)
Groupe d'âge										
15-24 ans	253	62	21,6	221	63	22,0	474	125	43,6	600
25-44 ans	780	13	4,5	411	89	31,0	1 191	102	35,5	1 293
45-54 ans	271	-	-	114	26	9,1	386	29	10,1	414
55-64 ans	166	5	1,7	58	13	4,5	224	18	6,3	241
65 ans et plus	25	5	1,7	6	8	2,8	31	13	4,5	44
Etat civil										
Mariés	1 146	18	6,3	482	124	43,2	1 628	142	49,5	1 770
Célibataires	305	69	24,0	260	63	22,0	565	132	46,0	697
Autres	44	-	-	69	12	4,2	113	13	4,5	126
Total	1 496	88	30,7	810	199	69,3	2 306	287	100,0	2 593

* Somme du total des "temps partiel" et des "temps plein". Peut différer légèrement à cause des arrondissements.

Source: Statistique Canada, La population active, avril 1980, loc. cit., tableau 31.

d'âge de la population active où la tendance à occuper un emploi à temps partiel est la plus élevée (20,8%), alors que pour les autres groupes d'âge, cette tendance se situe autour de 7,5%. Enfin, dans la main-d'oeuvre à temps partiel de moins de 25 ans, les hommes et les femmes sont représentés de façon semblable. Mais passé cet âge, les femmes détiennent environ 85% des emplois à temps partiel.

- Répartition selon l'état civil.

Les personnes mariées occupent environ la moitié des emplois à temps partiel (49,5%), et les célibataires, 46,0%. Cependant, ces derniers ont une propension plus grande à travailler à temps partiel car, dans la population active, 18,9% des célibataires occupent un emploi à temps partiel contre 8,0% des personnes mariées. De plus, l'état civil des travailleurs à temps partiel n'est pas le même chez les hommes et les femmes. Les travailleurs à temps partiel mariés sont à 87% des femmes, alors que ceux qui sont célibataires sont majoritairement des hommes (52,3%).

1.4 Le travail à temps partiel: un choix ou une obligation

Il semble se dégager des données de la section précédente que la main-d'oeuvre à temps partiel se compose de deux groupes principaux, soit les femmes de 25 à 44 ans et les jeunes de moins de 25 ans. La question qui se pose est de savoir si ces deux groupes oeuvrent à temps partiel pour les mêmes raisons.

1.4.1 Les raisons des femmes de 25 à 54 ans

L'emploi à temps partiel a facilité considérablement la participation des femmes au marché du travail, car les responsabilités familiales les éloignent de la semaine complète de travail. En

effet, on sait que le taux d'activité des femmes est en relation étroite avec le nombre et l'âge de leurs enfants.

Ainsi, des données tirées du recensement de 1976 montrent un taux d'activité de 45,5% dans l'ensemble de la population féminine, alors qu'il n'était que de 37,0% chez celles ayant des enfants de moins de 6 ans[1].

D'ailleurs, le quart des femmes de 25 à 54 ans invoquent les obligations personnelles ou familiales comme raison d'occuper un emploi à temps partiel (voir tableau 4). Parmi les autres raisons, on retrouve l'impossibilité de se trouver un travail à temps plein et le fait de fréquenter une institution d'enseignement.

1.4.2 Les raisons des jeunes travailleurs

Les jeunes de moins de vingt-cinq ans constituent le groupe de la population active où l'emploi à temps partiel est le plus important. En effet, 23,1% du total des emplois sont occupés par des jeunes de 15 à 24 ans, alors que ceux-ci occupent 43,6% des emplois à temps partiel (tableau 3).

Bien que les travailleurs de 15 à 24 ans soient importants numériquement, ils ne peuvent être considérés de la même façon que l'ensemble des autres travailleurs à temps partiel. En effet, pour ces jeunes qui cumulent étude et travail (72,8% des travailleurs à temps partiel de moins de 25 ans), l'emploi à temps partiel est vécu d'une façon transitoire, en attendant d'entrer définitivement sur le marché du travail.

---

1. Statistique Canada, no 94-386 au catalogue, 1979.

TABLEAU 4

RÉPARTITION PROCENTUELLE DES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL
SELON LES RAISONS DONNÉES POUR OCCUPER CET EMPLOI, QUÉBEC, AVRIL 1980
(%)

Caractéristiques des répondants	Obligations personnelles ou familiales	Va à l'école	N'a pu trouver que du travail à temps partiel	Ne voulait pas de travail à plein temps	Autres raisons	Ensemble
Hommes	--	19,5	6,6	2,4	2,1	30,7
Femmes	13,2*	15,7	16,0	22,3	2,1	69,3
15-24 ans	--	31,7	8,7	1,7	--	43,6
25-54 ans	11,8**	3,5	12,2	16,4	1,7	45,6
55 ans et +	--	--	1,7	6,6	2,1	10,8
Ensemble	13,2	35,2	22,6	24,4	4,2	100,0
Nombre	38 000	101 000	65 000	70 000	12 000	287 000

* Soit 19% de l'ensemble des femmes travaillant à temps partiel.
** Soit 26% de l'ensemble des femmes de 25 à 54 ans travaillant à temps partiel.

Source: Statistique Canada, La population active, avril 1980, loc. cit.

1.4.3 Les raisons des travailleurs âgés

En plus des femmes et des jeunes, d'autres groupes oeuvrent à temps partiel. Il y a notamment les travailleurs âgés et les cumulards. Les travailleurs de 55 ans et plus représentent 11,0% de la population active et comptent pour 10,8% de l'ensemble des personnes à temps partiel[1]. Si on considère les quatre grandes catégories d'âge de la population active, les travailleurs de 55 ans et plus constituent le groupe qui, après les jeunes de 15-24 ans, compte la plus forte proportion de personnes à temps partiel. La majorité d'entre eux (67,7%) sont des femmes.

Il est important de souligner que, de façon générale, les personnes de 55 ans et plus travaillent à temps partiel par choix, ou du moins, non par impossibilité de trouver un emploi à temps plein. En fait, 61,3% d'entre eux le font parce qu'ils ne veulent pas de travail à temps plein et 19,4% pour des raisons non mentionnées. Si l'on tient compte de la baisse de revenu qu'occasionne généralement la retraite[2], il est permis de croire que plusieurs de ces raisons sont de nature économique.

1.4.4 Les raisons des cumulards

Il y a parmi la main-d'oeuvre à temps partiel, un autre groupe moins homogène que ceux déjà mentionnés, mais qui occupe un certain nombre d'emplois à temps partiel: les cumulards. Ce terme fait référence au cumul d'emplois. Tandan (1972) définit le cumulard comme étant une personne qui occupe deux emplois à temps plein, un emploi à temps plein et un à temps partiel, ou bien deux emplois à temps partiel.

---

1. Statistique Canada, La population active, avril 1980.
2. Secrétariat général du Conseil exécutif (Développement social), Pour mieux répondre aux besoins de nos aînés. Les jalons d'une politique québécoise de sécurité du revenu des personnes âgées, 1980.

Selon l'enquête sur la population active de Statistique Canada (1980), ce phénomène serait moins fréquent au Québec qu'en Ontario. Seulement 2,1% de travailleurs québécois déclarent occuper plus d'un emploi contre 2,6% des ontariens.

Le phénomène de cumul d'emplois n'est pas récent mais l'augmentation du taux de chômage constitue un facteur incitatif important. En effet, plusieurs travailleurs ne peuvent se trouver un emploi régulier à temps plein et se voient contraints d'occuper deux emplois à temps partiel pour pouvoir obtenir un revenu satisfaisant. La réduction des heures régulières de travail peut favoriser aussi le cumul d'emplois pour certaines catégories de travailleurs. Il y a également des travailleurs à temps plein qui doivent contribuer à augmenter le revenu du ménage en travaillant à temps partiel.

Malheureusement, il existe peu de données précises sur le phénomène des emplois à temps partiel occupés en tant que second emploi, parce que les statistiques définissent les personnes à temps partiel en fonction du nombre d'heures travaillées habituellement indépendamment du nombre d'emplois occupés. Ainsi, lorsqu'une personne cumule deux emplois à temps partiel, un seul de ces emplois sera généralement comptabilisé. De même une personne qui occupe un emploi à temps partiel en plus de son emploi à temps plein ne sera pas incluse dans la main-d'oeuvre à temps partiel.

Le cumulard est généralement un travailleur de sexe masculin, marié, âgé de plus de 25 ans dont l'occupation principale est dans les services ou le commerce. Ajoutons qu'au Canada, 13,0% des cumulards travaillent moins de 30 heures par semaine en tout et peuvent donc être considérés comme faisant partie de la main-d'oeuvre à temps partiel.

Le cumul d'emplois est un phénomène qui a connu une légère augmentation depuis cinq ans. En 1976, 1,4% des travailleurs québécois avaient plus d'un emploi, pour 2,1% en 1980. D'autre part, comme plusieurs cumulards travaillent à leur propre compte dans leur second emploi, il est possible qu'ils ne révèlent pas tous cette activité et que les enquêtes sous-estiment leur nombre.

1.5 Conclusion

Au Québec, comme ailleurs, le nombre d'emplois à temps partiel est de plus en plus important, surtout depuis le début des années 60. Les travailleurs oeuvrant sur ce marché sont surtout des femmes et des jeunes. Cependant, on retrouve aussi un certain nombre de personnes âgées et de cumulards.

Les raisons invoquées pour expliquer l'occupation d'un emploi à temps partiel diffèrent grandement d'un groupe à l'autre. Chez les femmes, ce sont essentiellement des raisons d'ordre familial qui les poussent à travailler à temps partiel alors que chez les jeunes, ce sont généralement les études. Enfin, les personnes âgées et les cumulards sont plutôt à la recherche d'un revenu d'appoint.

Au chapitre suivant, nous verrons quels secteurs d'activité et quelles professions ont permis le développement de l'emploi à temps partiel.

CHAPITRE 2

L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

2.0 Introduction

Bien que le travail à temps partiel ait connu un développement important récemment, il ne s'est pas développé de la même façon dans tous les secteurs économiques.

C'est certainement dans le secteur tertiaire que cette formule d'activité a pris le plus d'ampleur. Il va donc de soi que les professions retrouvées dans ce secteur sont les plus propices au travail à temps partiel.

Dans un premier temps, nous présenterons quelques statistiques concernant le développement de l'emploi à temps partiel. Par la suite, nous analyserons les raisons invoquées par les employeurs pour avoir recours à la main-d'oeuvre à temps partiel.

2.1 Le secteur tertiaire: secteur propice à l'emploi à temps partiel

2.1.1 Les branches d'activité

Au Québec, l'emploi à temps partiel est fortement concentré dans le secteur tertiaire. Ainsi, en 1980, ce secteur regroupait 66,5% des emplois à temps plein et 87,1% des emplois à temps partiel[1].

---

1. Compilation spéciale de l'enquête sur la population active fournie à notre demande par Statistique Canada.

A l'intérieur du secteur tertiaire, c'est dans les services sociaux, commerciaux et personnels, ainsi que dans le commerce de gros et de détail, que sont concentrés les travailleurs à temps partiel. Ces services comprennent notamment l'enseignement, les services médicaux, les divertissements et loisirs, les services personnels, l'hébergement et la restauration (voir tableau 5).

2.1.2 Les professions

Pour caractériser l'activité des travailleurs à temps partiel, il est nécessaire de connaître leur occupation professionnelle en plus de la branche d'activité dans laquelle ils évoluent. Selon les données de Statistique Canada, la répartition des travailleurs à temps partiel, pour l'année 1980, est la suivante: les services regroupent 30% de la main-d'oeuvre à temps partiel, le travail administratif, 20%, le commerce, 13%, et enfin la direction, l'administration et les professions libérales, 23%. Ces quatre professions regroupent donc 86% de la main-d'oeuvre occupée à temps partiel (voir tableau 6).

- Les services

Le recensement désigne sous le titre de "services" les professions relatives à la préparation des aliments et boissons, les occupations de protection et de sécurité, les services personnels, les emplois touchant l'entretien de logements et les services de nettoyage. Notons que les professions médicales et l'enseignement sont inclus dans les professions libérales.

Selon Bernier et David (1978), ce sont les services de conciergerie, les services de restauration et les services personnels qui comptent les plus fortes proportions de travailleurs à temps partiel.

TABLEAU 5

EMPLOI À TEMPS PARTIEL SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ,
QUÉBEC, AVRIL 1980

Branche d'activité	Hommes			Femmes			Tous			Grand total*
	Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		
	(en milliers)		(%)	(en milliers)		(%)	(en milliers)		(%)	(en milliers)
Agriculture	46	7	13,2	12	6	33,3	58	13	18,3	71
Industries primaires	38	--	--	--	--	--	40	--	--	40
Industries manufacturières	419	8	1,9	159	9	5,4	577	17	2,9	594
Construction	93	--	--	5	5	50,0	98	6	5,8	104
Transport	181	4	2,2	37	5	11,9	218	9	4,0	227
Commerce	241	24	9,1	128	46	26,4	370	70	15,9	440
Finance	66	--	--	77	6	7,2	143	8	5,3	151
Services	296	35	10,6	337	117	25,8	632	152	19,4	784
Administrations publiques	117	5	4,1	54	5	8,5	171	11	6,0	182
Toutes branches d'activité	1 496	88	5,6	810	199	19,7	2 306	287	11,6	2 593

* Somme du total des "temps partiel" et des "temps plein". Peut différer légèrement à cause des arrondissements.

Note: Les estimations de moins de quatre mille ne sont pas mentionnées.

Source: Compilation spéciale de l'enquête sur la population active fournie à notre demande par Statistique Canada.

TABLEAU 6

EMPLOI À TEMPS PARTIEL SELON LA PROFESSION
QUÉBEC, AVRIL 1980

Profession	Hommes				Femmes				Total			
	Temps plein	Temps partiel	[1]	[2]	Temps plein	Temps partiel	[1]	[2]	Temps plein	Temps partiel	[1]	[2]
	(en milliers)		(%)		(en milliers)		(%)		(en milliers)		(%)	
Direction, administration, professions libérales	362	11	2,9	12,5	208	56	21,2	28,1	570	66	10,4	22,9
Travail administratif	115	7	5,7	8,0	312	50	13,8	25,2	427	57	11,8	19,9
Commerce	161	13	7,5	14,8	66	24	26,7	12,1	226	37	14,1	12,9
Services	160	31	16,2	35,2	106	55	34,2	27,6	266	86	24,5	30,0
Secteur primaire	66	8	10,8	9,1	11	6	35,3	3,0	77	13	14,4	4,5
Traitement des matières premières	344	6	1,7	6,8	89	5	5,3	2,5	433	10	2,3	3,5
Construction	118	-	-	-	-	-	-	-	119	-	-	-
Transport	93	5	5,1	5,7	-	-	-	-	95	6	5,9	2,1
Manutention	76	7	8,4	7,9	17	-	-	-	93	10	9,7	3,5
Toutes les professions	1 496	88	5,6	100,0	810	199	19,7	100,0	2 306	287	11,1	100,0

[1] Nombre d'emplois à temps partiel/nombre d'emplois total dans la profession.
[2] Nombre d'emplois à temps partiel/nombre total d'emplois à temps partiel.

Note: Les estimations de moins de quatre mille ne sont pas mentionnées.

Source: Compilation spéciale de l'enquête sur la population active fournie à notre demande par Statistique Canada.

Ce sont donc des catégories de travailleurs qui gagnent le salaire minimum et qui ne bénéficient que des conditions minimales de travail.

- Le travail administratif

Le travail administratif regroupe également des professions où les travailleurs à temps partiel sont fortement représentés. Cependant, ceux-ci ne sont pas répartis dans toute la gamme des occupations administratives, mais sont plutôt concentrés dans certaines occupations que l'on pourrait assimiler à un travail de soutien administratif. Les principaux emplois à temps partiel dans le travail administratif sont des emplois de secrétaire, sténodactylo, caissier, teneur de livre, téléphoniste, réceptionniste, classeur-archiviste, commis de bibliothèque. De façon générale, ce ne sont donc pas des emplois requérant de hautes qualifications.

- Le commerce

Les emplois du commerce sont divisés en deux grands groupes, selon qu'ils se rattachent à la vente des biens de consommation, ou à la vente de services. La vente des biens de consommation, où se concentrent la majorité des travailleurs du commerce, inclut les catégories d'emploi suivantes: représentants de commerce, vendeurs, commis-vendeurs, etc. Dans les activités reliées au commerce, les travailleurs à temps partiel occupent en majorité des emplois de commis-vendeurs, car ces tâches exigent relativement peu de qualification.

La vente de services comprend les emplois d'agents d'assurances, d'agents immobiliers, de courtiers en valeurs, etc. Les emplois de cette sous-catégorie demandent plus de qualifications que les précédents. Par contre, c'est dans celle-ci que le travail à temps partiel est le moins développé.

- La direction et les professions libérales

Les activités de ce groupe sont assez diversifiées. En effet, les professions concernées touchent la direction de l'administration, les sciences pures et appliquées, la médecine, les sciences sociales, l'enseignement, la religion, les arts et activités récréatives. A la différence des autres travailleurs à temps partiel, les travailleurs de ces professions ont des emplois plus qualifiés et jouissent de meilleures conditions de travail.

Dans l'enseignement et les professions médicales, une forte proportion de personnes occupent des emplois à temps partiel, et souvent ce sont des postes réguliers à temps partiel. Comme ces secteurs sont fortement syndiqués, une partie des travailleurs à temps partiel y sont couverts par une convention collective.

En ce qui concerne les personnes oeuvrant dans les arts et les sciences sociales, le travail à temps partiel y prend la forme d'un travail à forfait ou à la pige, beaucoup plus qu'un travail stable à temps partiel.

En résumé, c'est dans le secteur tertiaire que le marché de l'emploi à temps partiel s'est le plus développé. En nous référant au tableau 6, nous constatons de plus que c'est dans les professions à forte concentration de main-d'oeuvre féminine que nous retrouvons les plus fortes proportions d'emplois à temps partiel.

Dans la prochaine section, nous verrons quelles sont les raisons invoquées par les employeurs pour avoir recours à cette catégorie de main-d'oeuvre.

2.2 L'embauche à temps partiel: un choix ou une adaptation des employeurs?

2.2.1 Réduction des coûts de main-d'oeuvre

Un des facteurs qui incite souvent les employeurs à embaucher des travailleurs à temps partiel, c'est le fait que ceux-ci leur coûtent moins cher que les travailleurs à temps plein. Dans plusieurs entreprises, les travailleurs à temps partiel ne sont pas syndiqués et ont un salaire horaire inférieur. De plus, il arrive souvent (Acoca et Lachapelle, 1980) que les conventions collectives ne comptent que quelques rares dispositions s'appliquant aux travailleurs à temps partiel, surtout en ce qui a trait aux avantages sociaux. Or, selon Lemieux et Tran Van (1978), les avantages sociaux forment une partie importante de la rémunération (31% en 1975).

Bref, l'embauche de travailleurs à temps partiel constitue une économie directe pour l'employeur parce que celui-ci peut minimiser les coûts au chapitre des avantages sociaux, et aussi parce que la masse salariale est moindre. Cette réduction de la masse salariale peut être soit le fait d'un taux horaire plus faible, soit la conséquence d'une diminution du nombre d'heures total de travail. Comme les travailleurs à temps partiel ne sont requis que le nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement d'une tâche, l'employeur évite de garder en emploi un effectif supérieur aux besoins durant les périodes creuses. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une économie qui a trait également à l'organisation du travail.

2.2.2 Demande de pointe

Dans quelques secteurs, le travail est effectué selon une répartition autre que la semaine régulière de cinq jours. Dans ces

secteurs, ou bien l'activité connaît des périodes de pointe quotidienne ou bien elle ne peut être interrompue. Si on considère les revendications des travailleurs à temps plein concernant la réduction de la durée de leur travail ou l'amélioration de leur horaire, l'embauche d'une main-d'oeuvre à temps partiel devient une solution intéressante pour combler le besoin de main-d'oeuvre qui peut survenir à certaines périodes.

Parmi les cas de demande de pointe, nous pouvons mentionner les hausses d'activité régulières (transport en commun, commerce de détail), les allongements d'horaires dans certaines activités saisonnières (par ex. mise en conserve de fruits et de légumes), et le remplacement partiel du personnel en vacances ou en congé de maladie.

2.2.3 Parcellisation des tâches et déqualification du travail

Un dernier phénomène explique la multiplication des emplois à temps partiel; c'est celui de la parcellisation des tâches. Certaines tâches peuvent être divisées en leurs éléments. Cette division permet, généralement, de réduire les qualifications requises des travailleurs qui occupent ces emplois. C'est pourquoi on associe habituellement les deux phénomènes, parcellisation et déqualification.

Si la parcellisation engendre presque nécessairement la déqualification, elle n'est pas synonyme de temps partiel. S'il est possible, dans le secteur de la vente au détail, de substituer deux ou trois vendeurs à temps partiel surnuméraires à un travailleur à temps plein, il n'en est pas de même dans le secteur manufacturier. En effet, bien que la division du travail y soit très poussée, il est plus difficile d'y introduire l'emploi à temps partiel car les travailleurs exécutent généralement des tâches interdépendantes. De plus, comme le soulignent Acoca et Lachapelle (1980), dans le secteur manufacturier, il est souvent possible d'éviter le recours à des travailleurs à temps partiel du fait qu'on peut constituer des stocks de produits et ainsi se soustraire aux fluctuations de la demande.

La situation est différente dans le secteur tertiaire. Par exemple, Owen (1979) souligne qu'étant donné que le travail dans certains services et le secteur administratif demande moins de supervision que dans l'industrie, ces deux secteurs se prêtent particulièrement bien à la réorganisation des tâches qui permet l'implantation du travail à temps partiel. D'autres facteurs que la parcellisation des tâches contribuent cependant aussi à modifier le volume et la répartition du travail dans les activités de soutien administratif et de services. En effet, les commerces de détail et les industries de services qui desservent directement le public doivent modifier leurs horaires pour rencontrer la demande des clients, dont une plus large proportion occupe désormais un emploi. Ce phénomène augmente d'autant le poids de la demande de pointe examinée plus haut.

2.3 Conclusion

Le travail à temps partiel correspond aux besoins de certains groupes de la population qui ne souhaitent pas travailler à temps plein pour diverses raisons. Il y a des périodes dans l'existence où les responsabilités familiales, les études ou la préparation à la retraite rendent trop accaparant l'emploi à plein temps. Le travail à temps partiel constitue alors une formule plus souple qui permet de demeurer professionnellement actif.

Du côté des employeurs, le recours à la main-d'oeuvre à temps partiel présente plusieurs avantages non négligeables. D'abord, le coût salarial horaire d'un employé à temps partiel est souvent moindre que celui d'un employé à temps plein étant donné que ce dernier a plus d'avantages sociaux. Ensuite, le coût de formation d'un employé à temps partiel est relativement peu élevé étant donné que son travail requiert peu de qualifications.

Enfin, le recours aux employés à temps partiel permet de faire face à la demande de pointe et d'augmenter les heures de dispo-

nibilité à la clientèle sans avoir à embaucher des travailleurs qui seraient sous-utilisés en dehors de ces périodes.

Est-ce dire qu'il existe maintenant deux marchés du travail, l'un à temps plein et l'autre à temps partiel? Cela dépend en partie de l'intérêt des individus pour les emplois à temps partiel et c'est ce sujet qui sera abordé dans la seconde partie de ce rapport.

DEUXIÈME PARTIE

L'INTÉRÊT POUR LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

CHAPITRE 3

L'INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL: LES ENQUÊTES EXISTANTES

3.0 Introduction

Les raisons qui font qu'une personne manifeste plus d'intérêt pour le travail à temps partiel que pour le travail à temps plein dépendent de plusieurs facteurs dont son statut d'activité au moment de l'enquête.

Dans cette étude portant sur l'intérêt d'une certaine partie de la main-d'oeuvre à temps plein pour le travail à temps partiel, nous mettrons surtout l'accent sur les enquêtes menées auprès des actifs. Cependant, pour fins de comparaison, nous décrirons brièvement le contenu d'une enquête effectuée auprès des chômeurs et des inactifs[1].

3.1 Enquêtes sur l'intérêt des chômeurs et des inactifs pour le travail à temps partiel

Parmi l'ensemble des personnes sans emploi, sont inclus non seulement les chômeurs officiels mais aussi les inactifs qui désirent un emploi sans nécessairement faire de recherche en ce sens. Cette conception large de la partie inutilisée de l'offre de travail est d'autant plus justifiable que les statuts de chômeurs et d'inactifs sont difficiles à délimiter, étant basés sur des critères soumis à

---

1. Les fiches descriptives de ces enquêtes et de certaines autres sont disponibles à l'annexe A.

une évaluation subjective[1].

- Chômeurs

Au Québec, en avril 1980, parmi les 271 000 chômeurs à la recherche active d'un emploi, 25 000, soit 9,2%, cherchaient du travail à temps partiel. De façon générale, l'emploi désiré était un travail à temps partiel permanent (c'est-à-dire pour une durée prévue de six mois ou plus) et non pas temporaire.

En majorité, ces demandeurs de travail à temps partiel sont de sexe féminin (68,2%), ils ne sont pas mariés (63,6%) et ils font partie du groupe 15-24 ans (59,1%).

- Inactifs

Depuis 1978, Statistique Canada mène une enquête portant sur le désir des personnes inactives de se trouver un emploi. D'après ces données, il y avait dans l'ensemble du Canada, en 1980, 348 000 personnes inactives qui voulaient un emploi et étaient prêtes à travailler. Parmi celles-ci, 86 000 voulaient un emploi à temps partiel (soit un pourcentage de 24,7%).

---

1. Les chômeurs sont ceux qui cherchent activement un emploi, et les inactifs, ceux qui veulent un emploi, mais sans chercher activement. Une source d'ambiguïté dans la délimitation des deux statuts réside dans le fait qu'en plus des motifs d'ordre personnel, la conjoncture économique est un facteur qui influe largement sur le fait de chercher ou non un emploi. Pour une définition complète, voir Statistique Canada, no 71-001 au catalogue, août 1981, p. 77-87.

TABLEAU 7

GENRE DE TRAVAIL RECHERCHÉ PAR LES CHÔMEURS EN QUÊTE D'EMPLOI
QUÉBEC, AVRIL 1980

Caractéristiques des chômeurs	Travail à temps plein et à temps partiel	Travail à temps partiel				
		Permanent		Temporaire	Total	
	(en milliers)	(en milliers)	(%)	(en milliers)		(%)
Hommes	164	7	4,3	-	8	4,9
Femmes	106	14	13,2	-	17	16,0
Mariés	133	11	8,3	-	12	9,0
Autres	138	10	7,2	-	13	9,4
15-24 ans	119	7	5,9	-	10	8,4
25 ans et +	152	14	9,2	-	15	9,9
Ensemble	271	21	7,7	4	23	9,2

Source. Statistique Canada, La population active, avril 1980, tableau 44.

Pour le Québec, Statistique Canada ne fournit que le chiffre des personnes inactives qui désiraient un emploi (129 000). En présumant que, parmi celles-ci, la proportion de gens intéressés à un emploi à temps partiel est la même que pour la population canadienne, nous pouvons estimer qu'environ 32 000 personnes inactives voulaient un travail à temps partiel.

L'intérêt est plus élevé chez les inactifs que chez les personnes en chômage, car souvent ceux-là n'ont pas participé au marché du travail depuis une longue période. Dans ces cas, l'emploi à temps partiel devient donc une forme d'intégration plus adéquate que l'emploi à temps plein. Egalement, compte tenu des caractéristiques de la population inactive, ce sont peut-être certains types d'emploi à temps partiel qui permettent le plus facilement l'accessibilité au marché du travail.

TABLEAU 8

GENRE DE TRAVAIL RECHERCHÉ PAR LES PERSONNES INACTIVES EN QUÊTE D'EMPLOI, SELON L'ÂGE ET LE SEXE, CANADA, MARS 1980

	Personnes voulant un emploi à temps plein		Personnes voulant un emploi à temps partiel		Total	
	(en milliers)	(%)	(en milliers)	(%)	(en milliers)	(%)
Hommes	143	86,0	23	14,0	166	100,0
15-24 ans	49	75,3	16	24,7	66	100,0
25 ans et +	94	93,0	7	7,0	101	100,0
Femmes	119	65,6	63	34,4	182	100,0
15-24 ans	42	64,9	23	35,1	65	100,0
25 ans et +	77	66,0	40	34,0	117	100,0
Ensemble	262	75,3	86	24,7	348	100,0

* Les résultats utilisés sont ceux du mois de mars, car cette partie de l'enquête sur la population active n'est menée que durant ce mois.

Source: Statistique Canada, La population active, août 1981, no 71-001 au catalogue, tableau 11.

3.2 Enquêtes sur l'intérêt des actifs pour le travail à temps partiel

3.2.1 Les enquêtes québécoises

Peu de recherches ont été effectuées pour mesurer l'importance de l'intérêt pour le travail à temps partiel au Québec. Des questions sur le sujet ont cependant été posées à travers deux enquêtes qui seront présentées ici. La première a été réalisée en 1977 par De Sève et Langlois auprès d'un groupe d'employés du ministère de la Justice (lesquels sont considérés par les auteurs comme représentatifs de l'ensemble de la Fonction publique). La seconde a été menée en 1980 par le ministère des Affaires sociales auprès de femmes sur le marché du travail et de femmes au foyer.

- Enquête au ministère de la Justice

Cette enquête révèle que l'emploi à temps partiel est une formule de travail qui suscite un certain intérêt auprès des travailleurs à temps plein. En effet, 29% de tous les répondants (y compris les employés supérieurs) ont indiqué qu'ils seraient intéressés à occuper un emploi à temps partiel immédiatement et 23% ont dit qu'ils le seraient plus tard. Seulement 32% des répondants déclarent ne pas vouloir travailler à temps partiel, même en conservant le statut d'employé régulier et cela, ni actuellement ni plus tard.

Les auteurs ont étudié l'influence sur l'opinion des répondants de certaines variables comme l'âge, le sexe, la catégorie d'emploi et les responsabilités familiales (plus spécifiquement, la charge des travaux domestiques).

En ce qui concerne l'intérêt respectif des hommes et des femmes, les résultats révèlent deux différences. Tout d'abord, deux fois plus d'hommes que de femmes se disent peu attirés par un travail à temps partiel. Ensuite, les femmes souhaitant travailler à temps partiel se répartissent à peu près également entre celles qui le désirent actuellement et celles qui le souhaiteraient plus tard, alors que les hommes intéressés par un poste régulier à temps partiel sont plus nombreux à vouloir un poste de ce type dès maintenant.

De Sève et Langlois (1977) indiquent également que les différences observées entre les deux sexes se maintiennent selon les catégories d'emploi. Sur ce dernier aspect, il faut noter que les hommes professionnels sont un peu moins intéressés par l'emploi à temps partiel, à moyen et à long terme, que les fonctionnaires (i.e. les non-professionnels) du même sexe.

Par ailleurs, les charges familiales ne semblent pas être un facteur qui modifie les différences d'intérêt entre les hommes et les femmes, du moins à première vue. L'opinion des femmes qui sont mariées et/ou qui ont des enfants diffère relativement peu de celle des hommes qui sont dans la même situation. Cependant, dans le cas où les femmes prévoient avoir des enfants, celles-ci manifestent un intérêt plus important que celles qui prévoient ne pas en avoir. A l'inverse, les hommes prévoyant avoir des enfants sont moins intéressés que les autres hommes.

Si, à l'intérieur des responsabilités familiales, on examine spécifiquement la question du travail domestique, il apparaît que l'intérêt des femmes pour le travail à temps partiel augmente avec la charge des travaux domestiques qu'elles doivent assumer. Par contre, les indécises sont plus nombreuses chez celles qui ne partagent pas leurs travaux domestiques avec leurs conjoints.

- Enquête du ministère des Affaires sociales

Pour terminer ce tour d'horizon de la situation québécoise, il faut signaler qu'une étude sur les femmes et le marché du travail, réalisée en 1980 par le ministère des Affaires sociales, fournit des données sur les formes de travail qui sont privilégiées par les femmes[1]. Les répondantes ont été réparties en deux groupes: celles qui occupent un emploi (à temps plein ou à temps partiel) et celles qui sont au foyer. La définition du travail à temps plein et du travail à temps partiel n'était pas spécifiée. Par contre, on précisait aux répondantes qu'aux emplois suggérés étaient rattachés les mêmes avantages sociaux.

Pour l'ensemble des femmes actives professionnellement, la tendance à favoriser comme formule de travail un emploi à temps partiel de quelques jours par semaine est presque aussi élevée que la tendance à privilégier la semaine régulière de cinq jours (soit environ 30%). Par contre, le travail à temps partiel de quelques heures par jour réparti sur toute la semaine s'est révélé une formule peu attrayante, tandis que c'est la semaine de quatre jours qui est apparue comme le modèle dominant.

L'arbitrage entre le travail à temps partiel et le travail régulier de cinq jours n'est pas le même pour toutes les répondantes. Ce sont les femmes qui se situent aux extrémités du cycle d'activité qui accordent la plus grande faveur au temps partiel, c'est-à-dire celles de 18 à 24 ans et celles de plus de 50 ans. De plus, lorsque s'élèvent la scolarité et le revenu du ménage, on observe une tendance à délaisser la semaine de travail à temps plein pour favoriser le

---

1. Etude sur les femmes et le marché du travail, études préliminaires, Service des études sociales, ministère des Affaires sociales, gouvernement du Québec, août 1981.

travail à temps partiel et la semaine de quatre jours. En ce qui concerne les responsabilités familiales, les femmes qui ont un ou deux enfants de même que celles qui ont des enfants en bas âge, sont plus nombreuses à choisir des formes de travail autres que la semaine régulière de cinq jours. Elles favorisent largement le travail à temps partiel.

De tous les types d'emploi proposés, c'est l'emploi à temps partiel qui est privilégié par les femmes au foyer (plus de 37%). A la différence des femmes au travail, le second type d'emploi est le travail régulier à temps plein et non la semaine de quatre jours.

L'attrait pour l'emploi à temps partiel chez les femmes au foyer semble relié aux responsabilités familiales. En effet, lorsque l'on soumet aux répondantes l'hypothèse d'un partage égal des tâches avec le conjoint, l'intérêt pour le temps partiel accuse une baisse notable. Enfin, l'attitude favorable de l'ensemble des répondantes à l'égard du temps partiel prend une signification particulière dans cette enquête, car les régimes de travail proposés aux femmes dépassaient le simple choix temps plein/temps partiel.

3.2.2 Quelques enquêtes étrangères

Quelques enquêtes ont été conduites en France et en Allemagne fédérale sur la question du temps partiel. Nous allons examiner deux de ces enquêtes (voir les autres en annexe). L'étude de M. Lucas (1980) permet de rendre compte de l'intérêt manifesté à l'égard du travail à temps partiel en France. Cet auteur a montré que les planificateurs ont changé de perspective par rapport au phénomène de l'emploi à temps partiel au cours des vingt dernières années. Le travail à temps partiel ne serait plus considéré comme une formule pouvant intéresser seulement certaines catégories marginalisées par rapport au marché du travail (étudiants, femmes ayant de jeunes enfants, per-

sonnes âgées), mais bien comme un type d'emploi pouvant attirer bon nombre de travailleurs à temps plein. Il signale que l'une des options du VIIIe Plan "vise à satisfaire la préférence qu'a un certain nombre de travailleurs à temps complet de pouvoir travailler à temps partiel". En 1979, on évalue qu'il y a potentiellement plus d'un million de ces personnes en France.

Lucas (1980) présente la synthèse de deux des plus récentes études sur l'opinion que les entreprises et les travailleurs se font de l'emploi à temps partiel[1]. Ces enquêtes ont été effectuées selon deux démarches, soit analyser les entreprises employant des travailleurs à temps partiel, et interroger un grand nombre de personnes actives et inactives susceptibles d'être intéressées par un emploi à temps partiel.

L'intérêt manifesté par les employeurs à l'égard du développement du travail à temps partiel est plutôt faible, notamment à cause de la résistance à modifier l'organisation du travail et à assumer des coûts supplémentaires et d'un certain scepticisme quant à la possibilité d'intégrer adéquatement les travailleurs à temps partiel à l'entreprise. Les problèmes organisationnels appréhendés prennent une importance plus grande que l'augmentation des coûts envisagés. Lorsqu'un intérêt existe, il se situe principalement dans le secteur des services.

Le rapport de M. Lucas fournit également des données sur la relation entre la taille de l'entreprise et l'emploi des travailleurs à temps partiel. C'est dans les entreprises de dix salariés et moins que l'intérêt pour ce travail croîtrait le plus rapidement, mais c'est dans ces entreprises que la pratique du temps partiel serait la moins

---

1. Etude du Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion (Lille), réalisée en novembre 1977 à la demande du CNRS et Etude du Management scientifique réalisée en mars 1978.

courante. A l'inverse, dans les secteurs d'activité où la main-d'oeuvre à temps partiel est la plus abondante, la pratique du temps partiel augmenterait avec la taille de l'entreprise même si l'intérêt pour ce régime de travail n'aurait pas tendance à s'accroître depuis quelques années.

Les visites d'entreprise ont indiqué que les principaux cas où des travailleurs ayant une activité à temps plein sont passés au temps partiel correspondaient à des situations transitoires dont la durée était prévisible, ou à des situations susceptibles d'être transitoires mais dont la durée n'est pas prévisible (ce dernier cas concerne surtout des travailleurs en fin de carrière qui veulent effectuer un désengagement progressif).

En ce qui a trait aux travailleurs, l'étude du Management scientifique révèle que le travail à temps partiel intéresserait deux tiers des femmes inactives de 20 à 50 ans, le tiers des actives de 20 à 64 ans, le quart des actives de 50 à 64 ans et le cinquième des actifs de 50 à 64 ans. C'est à partir de ces dernières constatations qu'a été estimé à un million le volume de travailleurs à temps complet intéressés à accéder au temps partiel.

La même étude insiste par ailleurs sur l'écart entre les demandeurs d'emploi à temps partiel et ceux qui ont adopté cette forme de travail. Les groupes intéressés sont les mères d'un enfant de moins de 3 ans, les femmes d'un niveau d'étude élevé, les cadres et employés en activité, les conjoints des ménages à haut revenu. Ce ne sont cependant pas nécessairement ces groupes qui composent la main-d'oeuvre à temps partiel, et cela autant en France qu'au Québec.

3.3 Résumé et conclusion

Les études qui contiennent des informations sur l'intérêt pour le travail à temps partiel sont diversifiées et il est rare qu'elles portent spécifiquement sur l'analyse de ce phénomène. Aussi, la comparaison des données est-elle très difficile. Il y a de grandes différences de population et de définitions, et les caractéristiques étudiées ne sont pas les mêmes.

De façon générale, il ressort que la variable sexe est le déterminant principal de l'intérêt. En effet, de même que ce sont surtout des femmes qui oeuvrent à temps partiel, ce sont elles qui sont davantage attirées par cette forme d'emploi. Toutefois, dans les cas où il est possible d'obtenir des données, l'intérêt exprimé par les hommes est plus élevé que leur pratique observée du temps partiel. Et les hommes intéressés par l'emploi à temps partiel se distinguent des travailleurs à temps partiel de la population active, de par leur âge et leur activité professionnelle.

Chez les femmes, l'intérêt est fonction du statut d'activité (il est plus élevé chez celles qui sont au foyer). De plus, des variations s'observent selon l'âge de la répondante, le nombre et l'âge de ses enfants, et selon la charge des travaux domestiques.

En plus du profil socio-démographique, il est très important de considérer les caractéristiques professionnelles. En effet, les enquêtes laissent deviner un intérêt important chez les personnes très scolarisées et possédant un haut niveau de qualification.

Bref, cette revue sommaire de la littérature permet d'estimer l'ampleur de l'intérêt exprimé pour le travail à temps partiel, intérêt

que le monde du travail ne semblerait pas être en mesure de satisfaire actuellement. D'autre part, plusieurs études (et particulièrement le rapport Lucas) mettent en évidence le décalage entre ceux qui vivent le temps partiel et ceux qui souhaitent le vivre. Si le monde du travail rendait possible le passage du temps plein au temps partiel, quelle serait la composition de cette nouvelle main-d'oeuvre? Le quatrième chapitre permettra de répondre en partie à cette question par l'analyse des données d'une enquête de l'OPDQ.

CHAPITRE 4

INTÉRÊT DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN POUR LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

4.0 Introduction

Jusqu'à présent, les enquêtes québécoises portant sur l'intérêt pour le travail à temps partiel ont été effectuées auprès de certains groupes spécifiques de la population active et non active (voir chapitre précédent). Bien qu'intéressantes, ces enquêtes partielles ne peuvent donner une image de l'ampleur de l'intérêt pour ce genre d'emploi dans l'ensemble de la population active du Québec. L'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) a effectué, en avril 1980, une enquête portant sur les attitudes et les valeurs de la population active face au travail et un des sujets abordés était l'intérêt des personnes oeuvrant à temps plein pour un travail à temps partiel et les conditions de cet intérêt[1]. Il va de soi que les résultats de cette enquête permettent seulement de dégager un intérêt et non une intention.

Analyser le passage volontaire du temps plein au temps partiel amène à s'interroger sur ces individus désireux de réduire substantiellement la durée de leur travail. Sont-ils différents des travailleurs présentement à temps partiel? Quitter un emploi à temps plein pour occuper un poste à temps partiel constitue un phénomène spécifique qui ne peut être assimilé au fait d'avoir toujours travaillé à temps partiel, ou en ce qui concerne la population active, au fait d'accéder directement à un emploi à temps partiel (soit par droit ou dans l'attente d'un emploi à temps plein).

---

1. Voir annexe B pour le questionnaire, la procédure d'échantillonnage et la procédure de pondération de cette enquête.

Si le marché du travail rendait facile le passage du temps plein au temps partiel, quelle serait la composition de cette nouvelle main-d'oeuvre? Nous devons essayer de voir si ces travailleurs intéressés à passer du temps plein au temps partiel présentent les mêmes caractéristiques que l'ensemble des personnes actuellement à temps partiel et si les raisons qu'ils invoquent sont les mêmes. Même si les données sur les travailleurs effectifs et celles sur les travailleurs potentiels proviennent de deux enquêtes différentes (Statistique Canada et OPDQ), il est tout de même pertinent d'observer ces deux groupes parallèlement afin de mieux connaître les personnes intéressées à occuper un emploi à temps partiel.

Il faut préciser ici que les données rendant compte du souhait de travailler à temps partiel sont basées sur la perception qu'avaient les individus de l'emploi à temps partiel, et signifient donc dans quelques cas une réduction sensible des heures de travail plutôt qu'un emploi d'une durée inférieure à trente heures. Nous n'avons pas exclu les personnes qui n'ont pas répondu selon la définition officielle de l'emploi à temps partiel pour deux raisons. D'abord, nous nous intéressons aux heures dégagées par le passage du temps plein au temps partiel. Ensuite, la définition impliquant une durée de travail inférieure à trente heures ne tient pas compte que, dans certains secteurs, un emploi d'une durée de trente-deux heures par exemple, peut être d'une durée largement inférieure à la moyenne de ce secteur. La définition d'emploi à temps plein était également laissée à l'évaluation des répondants. L'échantillonnage inclut donc quelques travailleurs à temps plein qui travaillent moins de trente heures par semaine et qui se montrent tout de même intéressés au temps partiel, et les travailleurs qui souhaitent occuper un emploi à temps partiel dont la durée est supérieure à trente heures.

Nous devons également signaler que nous avons regroupé les répondants qui choisissaient le temps partiel sans poser de conditions avec ceux dont l'intérêt pour le temps partiel était assujetti à la réalisation d'une condition quelconque, que ce soit le maintien de certains avantages sociaux ou le plein salaire ou autre chose. On sait que le groupe de personnes intéressées par le temps partiel est composé de 73,4% de répondants qui n'ont pas posé de conditions et de 26,6% de personnes qui en ont formulé une.

Il faut de plus préciser qu'étant donné les objectifs principaux de l'enquête, une contrainte a été imposée au caractère aléatoire de l'échantillonnage en sélectionnant un nombre important de répondants de moins de vingt-cinq ans. Cette surreprésentation des jeunes fut cependant corrigée par la pondération des données[1]. L'échantillon pondéré est représentatif de la population active et les résultats observés permettent de faire des estimations pour l'ensemble du Québec.

Pour donner l'ordre de grandeur de l'échantillon, mentionnons que furent interrogées 1 270 personnes qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou en avaient occupé un au cours des douze mois précédents. A l'intérieur de cette population, 1 007 répondants travaillaient à temps plein au moment de l'enquête et parmi eux, 148 se sont montrés intéressés au temps partiel. Ajustés à l'ensemble du Québec, ces effectifs représentent une population de 2 185 000 travailleurs à temps plein, et une sous-population de personnes intéressées à passer d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel qui se situe entre 317 000 et 347 000 personnes[2]. Les tableaux de cette section sont basés sur les données pondérées,

---

1. Ceci explique en grande partie les écarts que l'on peut observer entre les pourcentages calculés à partir des données brutes et les pourcentages calculés à partir des données pondérées, telles qu'elles apparaissent dans les tableaux de l'annexe C. Voir l'annexe B-III pour le procédé de pondération.

2. La transposition de l'échantillon à la population totale donne un résultat de 330 600, avec un coefficient de variation de + ou - 3,8%.

ce qui rend les résultats représentatifs de la main-d'oeuvre québécoise et ce qui permet d'estimer le nombre de travailleurs à temps plein intéressés au temps partiel.

4.1 Profil des travailleurs intéressés au temps partiel selon le sexe et l'âge

La lecture des données brutes et pondérées doit être faite avec prudence dans les tableaux de l'annexe C qui présentent le détail de toutes les modalités des réponses à une question. On trouve, par exemple, la décomposition du nombre de personnes intéressées par le temps partiel en cinq groupe d'âges, trois modalités d'état civil, six niveaux de scolarité, etc. Il arrive fréquemment qu'il n'y ait qu'une, deux ou trois observations dans une catégorie donnée. Il est évident alors qu'il ne faut pas interpréter à partir d'un nombre d'observations aussi faible. L'analyse qui suit, quant à elle, a été faite sur les catégories où le nombre de répondants était suffisamment élevé et le texte ne présente que des résultats en pourcentage. Le lecteur prudent s'en tiendra donc aux pourcentages cités dans le texte.

Dans ce chapitre sur l'intérêt pour le travail à temps partiel, nous dégagerons d'abord le profil des personnes intéressées selon le sexe et l'âge et, parmi ces personnes, nous verrons ensuite quels sont les sous-groupes les plus intéressés. Nous analyserons également les conditions d'emploi et les heures de travail souhaitées, et en ce qui concerne les travailleurs qui préfèrent demeurer à temps plein, nous analyserons les raisons du non-intérêt pour le temps partiel. L'analyse de ces raisons sera utile afin d'obtenir un éclairage supplémentaire sur la perception de l'emploi à temps partiel.

L'ensemble de la sous-population active intéressée à oeuvrer à temps partiel est composé d'un nombre presque égal d'hommes et de

femmes. En effet, 53,2% des travailleurs à temps plein intéressés à réduire leurs heures de travail sont de sexe féminin et 46,8% de sexe masculin. Compte tenu des intervalles de confiance, on estime que se situe entre 169 000 et 187 000 le nombre de femmes et entre 148 000 et 160 000 le nombre d'hommes intéressés au temps partiel en avril 1980. Par rapport à la répartition de la main-d'oeuvre effectivement à temps partiel au même moment au sein de laquelle nous retrouvons seulement 30,7% d'hommes, ceci constitue un rapprochement potentiel de la participation à temps partiel des deux groupes. Cependant, étant donné que les travailleurs à temps plein de sexe masculin sont beaucoup plus nombreux que les travailleuses, on ne peut conclure à un intérêt relatif égal chez les deux sexes. Nous reviendrons sur cet aspect dans la section suivante.

Les travailleurs intéressés au temps partiel se distribuent-ils dans tous les groupes d'âge ou, au contraire, se concentrent-ils dans certaines périodes du cycle d'activité?

A la différence des travailleurs à temps partiel dans la population active, les personnes intéressés au temps partiel ne se retrouvent plus chez les jeunes de moins de 25 ans (voir tableau 9). Ces personnes se retrouvent plutôt dans le groupe d'âge moyen, soit de 25 à 44 ans, et plus spécifiquement chez les 25 à 34 ans qui regroupent 44% de tous les intéressés. Cette faible représentation des jeunes peut s'expliquer en bonne partie par la composition respective des deux populations de référence car, dans la population totale, la sous-catégorie des travailleurs à temps partiel inclut les étudiants alors que ceux-ci sont exclus dans notre enquête. Par ailleurs, étant en début de carrière, les jeunes souhaitent généralement occuper un poste à temps plein plutôt qu'à temps partiel.

Il est donc important de retenir que la majorité des personnes intéressées par un emploi à temps partiel sont au coeur de leur période active. Pour ces travailleurs à temps plein, l'accès

à un emploi à temps partiel procède d'un phénomène différent qu'en ce qui a trait aux personnes inactives qui souvent, à cette même époque du cycle de vie, désirent un emploi à temps partiel pour s'intégrer au marché du travail.

Quant aux travailleurs qui sont au dernier stade de la vie active, du moins par rapport à l'âge habituel de la retraite, les résultats de notre enquête sont identiques à ceux de l'enquête sur la population active de Statistique Canada. En effet, les personnes de 55 ans et plus représentent 11% de la main-d'oeuvre active du Québec en avril 1980 et 10,8% de la main-d'oeuvre à temps partiel. Notre enquête indique, à la même date, que les 55 ans et plus représentent 11% des répondants intéressés au temps partiel.

TABLEAU 9

RÉPARTITION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN INTÉRESSES AU TEMPS PARTIEL SELON L'ÂGE ET LE SEXE (EN %)

	Hommes	Femmes	Les deux sexes
15-24 ans	6,5	10,6	17,1
25-34 ans	19,0	25,2	44,1
35-44 ans	10,2	10,4	20,7
45-54 ans	0.7 (N/S)*	6,4	7,1
55 ans et +	10,4	0,6 (N/S)*	11,0
Ensemble	46,8	53,2	100,0

* N/S = non significatif

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

4.2 Facteurs socio-économiques expliquant l'intérêt à l'égard du travail à temps partiel

Dans cette sous-section, les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des travailleurs à temps plein de la population d'enquête. La taille relativement élevée de cette sous-population de travailleurs à temps plein (1 007) confère une fiabilité à la plupart des pourcentages présentés. Cette fiabilité se maintient selon le découpage par sexe, les hommes et les femmes ayant une importance numérique à peu près égale. Pour qu'une donnée soit considérée fiable, elle doit être relative à une catégorie suffisamment représentative. Nous avons ainsi retenu les catégories comprenant un nombre approximatif de 50 répondants (incluant les personnes intéressées et les non intéressées)[1]. Cependant, certains pourcentages présentés dans les tableaux sont basés sur des effectifs plus faibles. Le lecteur pourra se référer aux tableaux en annexe C pour vérifier le nombre de répondants.

4.2.1 Sexe et âge

De même que ce sont surtout des femmes qui travaillent à temps partiel, ce sont elles qui manifestent le plus d'intérêt à passer d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel: la proportion est de 23% chez les femmes alors qu'elle est seulement de 10% chez les hommes (voir tableaux 10 et 3).

Le sexe est donc une variable déterminante et l'intérêt des travailleurs à temps plein pour le temps partiel reflète la distribution par sexe de la main-d'oeuvre à temps partiel. En effet, dans la population active, les femmes ont aussi une représentation proportionnellement supérieure: 19,7% des femmes travaillent à temps partiel, pour 5,6% des hommes.

---

1. Avec un échantillon total de 1 007 personnes, l'erreur relative d'une proportion estimée de 5% (c'est-à-dire 50/1 007) à un niveau de confiance de 95% est de + ou - 1%.

Pour l'ensemble des travailleurs de l'enquête, c'est dans le groupe d'âge le plus nombreux (25 à 34 ans) que l'on retrouve la proportion la plus élevée d'intéressés, c'est-à-dire 20,2%. Les personnes de plus de 55 ans viennent en second lieu (il faut cependant noter que ce groupe compte des effectifs peu élevés). L'intérêt manifesté par les plus de 55 ans doit être mis en relation avec le fait que, dans la population active, plus de 60% des travailleurs à temps partiel de cet âge occupent leur emploi parce qu'ils ne veulent pas travailler à temps plein: ainsi, pour nombre de personnes, le temps partiel semble constituer une heureuse transition entre la vie active et la retraite. L'intérêt le plus faible se retrouve chez les 45 à 54 ans qui ne comptent que 6,9% d'intéressés, tandis que pour les autres groupes d'âge, le pourcentage des travailleurs favorables au temps partiel ne s'éloigne pas beaucoup d'une proportion moyenne de 15%.

Il apparaît donc clairement qu'en plus du sexe, l'âge, peut-être devrions-nous dire les occupations propres à chaque âge, constitue un facteur déterminant dans l'intérêt pour l'emploi à temps partiel. Par exemple, les jeunes désirent combiner travail et étude, les gens d'âge moyen veulent souvent plus de temps à consacrer à leur famille et les personnes plus âgées souhaitent se préparer progressivement à la retraite. Compte tenu de la répartition traditionnelle des rôles entre les hommes et les femmes, nous retrouvons des comportements différents face à l'emploi en général et bien sûr face à l'emploi à temps partiel.

Le fait important à noter est que l'intérêt pour le travail à temps partiel n'est pas concentré dans un groupe d'âge en particulier (seuls les hommes de 45 à 54 ans ne démontrent qu'un intérêt négligeable). Ce phénomène de non-concentration de l'intérêt dans un groupe d'âge est particulièrement intéressant en ce qui concerne les hommes, car dans la main-d'oeuvre déjà à temps partiel, la seule proportion considérable d'hommes (16,9%) se retrouve chez les moins de 25 ans.

Les hommes de moins de 25 ans comptent 9,6% d'intéressés, alors que les 55 ans et plus en regroupent 20,7%. Parmi les 25 à 44 ans, 12,8% des travailleurs sont intéressés; nous devons considérer ce pourcentage comme élevé, car dans ce groupe d'âge il y a très peu d'hommes qui travaillent effectivement à temps partiel (1,6% seulement). Est-ce à dire que même en pleine période active, les hommes auraient un intérêt pour le temps partiel? Par contre, les hommes de 45 à 54 ans ne manifestent pratiquement aucun intérêt. Cela peut s'expliquer par le fait que ceux-ci sont à une étape importante de leur vie professionnelle et veulent donc demeurer à temps plein; d'autre part, leur situation familiale ne permet pas toujours de supporter une baisse de revenu. En ce qui concerne les femmes, la situation est différente, car autant dans la population active que dans notre enquête, les femmes sont présentes dans chacun des groupes d'âge.

Bref, les femmes sont plus intéressées que les hommes et ce, quel que soit le groupe d'âge considéré (ceci exclut les 55 ans et plus, groupe pour lequel le nombre de femmes dans l'échantillon est insuffisant pour être représentatif). Bien que l'écart entre les deux sexes soit beaucoup moins élevé comparativement à ce qu'on peut observer en avril 1980 dans la population active, l'intérêt des hommes et des femmes se rapproche du modèle socio-professionnel actuel, à savoir que les femmes sont davantages prêtes à s'éloigner de la semaine régulière de travail.

4.2.2 Etat matrimonial et situation familiale

Dans l'ensemble, les gens mariés se montrent un peu plus intéressés au temps partiel que les célibataires, soit 15,5% contre 12,0%, alors que dans la population active, la tendance à occuper des emplois à temps partiel est plus forte chez les célibataires (voir les

TABLEAU 10

PROPORTION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN
INTÉRESSÉS AU TEMPS PARTIEL SELON L'ÂGE ET LE SEXE (EN %)

	Hommes	Femmes	Les deux sexes
15-24 ans	9,6	18,3	13,6
25-34 ans	13,4	32,4	20.2
35-44 ans	10,8	17,0	13,2
45-54 ans	0,9 (N/S)*	23,2	6,9
55 ans et +	20,7	8,9	19,2
Ensemble	10,9	23,0	15,1

* N/S = non significatif

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 11

PROPORTION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN
INTÉRESSÉS AU TEMPS PARTIEL
SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL ET LE SEXE (EN %)

	Hommes	Femmes	Les deux sexes
Marié	10,5	28,1	15,5
Célibataire	9,9	14,6	12,0
Ensemble	10,9	23,0	15,1

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

tableaux 11 et 3). Cet intérêt plus faible des célibataires peut s'expliquer dans une certaine mesure par le fait que les étudiants ne sont pas inclus dans notre population d'enquête.

Les répondants mariés intéressés au temps partiel sont surtout des femmes: elles manifestent un intérêt presque trois fois plus élevé que les hommes (28,1% par rapport à 10,5%). Dans la population active, l'écart entre les hommes et les femmes mariés est encore plus considérable: 20,5% des femmes mariées travaillent à temps partiel, pour seulement 1,5% chez les hommes (tableau 3).

Chez les célibataires, la situation est différente. Dans la main-d'oeuvre actuelle, les célibataires des deux sexes ont un comportement semblable: en effet, 18.4% des hommes et 19,5% des femmes occupent un emploi à temps partiel (EPA, avril 1980). Par contre, dans notre enquête, les femmes célibataires ont un intérêt légèrement plus élevé que les hommes.

En ce qui concerne les personnes divorcées et séparées, le nombre des répondants est insuffisant pour nous permettre de dégager des observations significatives.

Chez les personnes mariées, ce sont celles ayant des conjoints travaillant à temps plein qui démontrent le plus grand intérêt: 18,7% d'entre elles se disent prêtes à considérer un passage au temps partiel. Chez celles dont le conjoint travaille à temps partiel, la proportion est de 13,4% et enfin, chez celles dont le conjoint ne travaille pas, le pourcentage s'établit à 11,7%. L'occupation du conjoint influençant le revenu familial, il est normal de constater une baisse d'intérêt quand celui-ci est actif à temps partiel ou inactif.

En relation avec la situation familiale, nous avons aussi examiné l'effet de la présence de dépendants économiques. Comment le fait d'avoir ou non des personnes à charge peut-il influencer l'intérêt envers le temps partiel? Dans les cas où les dépendants sont des enfants, le fait d'avoir une réduction de salaire se voit compensé par la possibilité de consacrer plus de temps à sa famille, d'où incitation à réduire son temps de travail. Par contre, avoir des dépendants implique aussi des besoins économiques plus élevés, ce qui constitue un facteur dissuasif important.

Les résultats présentés au tableau 12 indiquent que, de façon générale, la présence des dépendants a peu d'influence sur le désir d'occuper un emploi à temps partiel. En fait, les travailleurs n'ayant pas de dépendants manifestent un intérêt légèrement supérieur. Cette faible influence des dépendants se manifeste à la fois chez les hommes et les femmes; nous pouvons cependant nous demander si le souhait d'avoir plus de temps libre ou de ne pas réduire son revenu ont la même importance pour chacun des sexes.

TABLEAU 12

PROPORTION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN
INTÉRESSÉS AU TEMPS PARTIEL
SELON LA PRÉSENCE DE DÉPENDANTS ÉCONOMIQUES (EN %)

	Hommes	Femmes	Les deux sexes
Travailleurs qui ont des dépendants économiques	11,7	23,7	13,5
Travailleurs qui n'ont pas de dépendants économiques	9.3	22,0	15,8
Ensemble	10,9	23,0	14,8

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

4.2.3 Scolarité

La relation entre la scolarité des répondants et leur désir de passer d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel est positive, comme l'indique le tableau 13.

TABLEAU 13

PROPORTION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN
INTÉRESSÉS AU TEMPS PARTIEL
SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (EN %)

	Hommes	Femmes	Les deux sexes
Primaire complété	8,0(N/S)*	16,9(N/S)*	9,9
Partie du secondaire	7,5(N/S)*	16,6	10,1
Secondaire complété	11,4	24,3	17,2
Partie du postsecondaire	12,6	23,2	16,9
Universitaire complété	20,6	36,8(N/S)*	26,3
Ensemble	10,9	23,0	15,1

* N/S = non significatif
Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Chez les répondants n'ayant pas complété le niveau secondaire, l'intérêt envers le temps partiel est de 10% alors qu'il est de 26,3% chez ceux qui ont un diplôme universitaire. Toutefois, la scolarité ne peut être considérée de façon isolée. Ainsi, le faible intérêt exprimé par les travailleurs peu scolarisés s'explique en partie par le fait que ceux-ci travaillent probablement dans des secteurs peu qualifiés et, étant faiblement rémunérés, ils ne peuvent envisager une réduction de revenu.

Quant aux travailleurs qui ont complété le niveau secondaire ou qui ont entrepris des études postsecondaires, ils souhaiteraient occuper un emploi à temps partiel dans une proportion de 17,1%.

Enfin, 26,3% des personnes ayant une scolarité universitaire se montrent très intéressées à une réduction du temps de travail. Cette proportion est d'autant plus impressionnante que le niveau de scolarité des travailleurs à temps partiel est peu élevé et que peu d'emplois à temps partiel requièrent une scolarité élevée.

L'intérêt respectif des hommes et des femmes suit la tendance générale, à savoir qu'il s'élève avec la scolarité. Cependant, à tous les niveaux de scolarité, les femmes présentent un intérêt supérieur à celui des hommes. Si on exclut les femmes qui détiennent un diplôme universitaire (ce groupe a des effectifs trop faibles pour être représentatif), les personnes les plus intéressées sont les femmes qui ont au moins un secondaire complété.

4.2.4 Profession

Les personnes désirant réduire leurs heures de travail se retrouvent-elles dans des professions où l'horaire à temps partiel est difficilement applicable ou alors oeuvrent-elles dans des domaines où ce régime de travail est courant?

Jusqu'à maintenant, l'emploi à temps partiel s'est développé dans le commerce, les services et le travail administratif, étant donné l'organisation du travail propre à ces secteurs. Inversement, il n'a pu s'implanter dans des professions plus qualifiées où les tâches ne peuvent être segmentées ni être accomplies par différents travailleurs. Pour les travailleurs occupés dans des emplois qualifiés, le temps partiel peut-il présenter un intérêt?

Au tableau 14, nous présentons les niveaux d'intérêt des travailleurs à temps plein pour le temps partiel, ainsi que la proportion de travailleurs à temps partiel selon neuf professions différentes. (Notons que pour les catégories "direction, administration, professions libérales" et "traitement des matières premières et fabrication", il a été possible de procéder à une subdivision qui permet d'obtenir une image plus précise de l'intérêt pour le travail à temps partiel.)

C'est dans les emplois plus qualifiés (où la scolarité est généralement élevée), qu'on retrouve proportionnellement un plus grand intérêt pour le temps partiel. Ainsi, les professions reliées aux sciences pures, appliquées et à la médecine, ainsi que les professions de direction et d'administration, sont les deux sous-catégories qui comptent les plus forts pourcentages de gens intéressés au temps partiel, avec respectivement 35,6% et 19,7%. De telles données peuvent surprendre, car ce sont des secteurs spécialisés où le travail à temps partiel est peu répandu. Comme nous l'avons précisé au chapitre 1, les professions que recouvrent ces catégories sont diverses et les travailleurs intéressés au temps partiel dans ces champs d'activité peuvent occuper des fonctions fort différentes (étant donné le vaste ensemble de professions incluses dans ce groupe, cela ne veut pas dire que les administrateurs et les dirigeants d'entreprise aient manifesté un intérêt pour le temps partiel).

Notons que les travailleurs du secteur des soins infirmiers se sont montrés très favorables au temps partiel, ce qui explique en partie l'intérêt élevé dans la sous-catégorie sciences pures, appliquées et médecine. En effet, chez les infirmiers(ières), infirmiers(ières) auxiliaires et les aides-infirmiers(ières), plus de 56% des travailleurs ont manifesté un intérêt envers le temps partiel. Ces données peuvent s'expliquer en grande partie par la composition de cette main-d'oeuvre qui est essentiellement féminine.

TABLEAU 14

PROPORTION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN
INTÉRESSÉS AU TEMPS PARTIEL
ET PROPORTION DES TRAVAILLEURS OCCUPANT UN EMPLOI
À TEMPS PARTIEL, SELON LA PROFESSION (EN %)
QUÉBEC, AVRIL 1980

Professions	Proportion d'intéressés	Proportion de temps partiel
1. Direction, administration, professions libérales	22,6	10,4
Direction et administration	19,7	N/D*
Sciences pures et appliquées, médecine	35,6	N/D*
Sciences sociales, droit, enseignement	16,4	N/D*
2. Travail administratif	15,9	11,8
3. Commerce	12,0	14,1
4. Services	17,8	24,5
5. Professions du secteur primaire	2,4(N/S)***	14,4
6. Traitement des matières premières et fabrication	13,2	2,3
Traitement des matières premières	14,7	N/D*
Fabrication	11,9	N/D*
7. Construction	7,3	--**
8. Transport	8,5	5,9
9. Autres	15,0	N/D
Ensemble	14,8	11,1

* N/D = non disponible

** -- = nombre insuffisant pour être significatif

*** N/S = non significatif

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980 et tableau 6, chapitre 2.

Les autres catégories où l'intérêt s'est révélé considérable sont les services (17,8%), les professions reliées aux sciences sociales, au droit et à l'enseignement (16,4%), ainsi que le travail administratif (15,9%).

Notons enfin que dans le secteur du commerce, le pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne générale (soit 12%). Il en va de même pour les secteurs du traitement des matières premières et de la fabrication.

Les données de notre enquête révèlent un décalage assez important entre les professions qui offrent actuellement les plus grandes possibilités d'emploi à temps partiel et celles où les travailleurs se sont montrés les plus intéressés. Il est nécessaire de faire cette comparaison entre notre enquête et la population active, car l'intérêt des travailleurs à temps plein envers le temps partiel ne peut s'expliquer sans tenir compte de la situation du marché du travail. Ainsi, dans plusieurs catégories professionnelles, l'intérêt manifesté est un intérêt non satisfait, si on considère les faibles possibilités d'emploi à temps partiel offertes actuellement dans ces domaines.

En regroupant les catégories professionnelles de notre enquête selon la classification de Statistique Canada, il apparaît que dans chacune d'entre elles, il existe un intérêt pour le temps partiel, lequel, bien qu'inégal, n'en est pas moins manifeste. L'intérêt est plus élevé chez les personnes occupant des emplois de direction et de professions libérales (22,6%), et relativement plus faible chez les employés de la construction (7,3%). Nous ne pouvons considérer le secteur primaire et le transport, les répondants étant trop peu nombreux dans ces professions. En ce qui concerne le travail administratif, le commerce, les services et les professions non classifiées, la proportion de travailleurs intéressés ne s'écarte pas beaucoup de la moyenne de 15%.

Dans les groupes professionnels où la main-d'oeuvre à temps partiel est le plus fortement utilisée, c'est-à-dire dans les emplois reliés aux services (24,5%), au commerce (14,1%), et au secteur primaire (14,4%), la proportion des personnes intéressées est plus faible que la proportion des travailleurs à temps partiel effectivement occupés dans ces professions. Néanmoins, dans le cas des services et du commerce, il faut considérer l'intérêt manifesté comme étant important, car bien que l'emploi à temps partiel soit déjà répandu dans ces domaines, le taux de travailleurs intéressés se situe à 17,8% et 12,0% respectivement pour les services et le commerce.

Par contre, dans les groupes professionnels où le travail à temps partiel est peu répandu, l'intérêt est égal ou supérieur à la proportion des travailleurs à temps partiel. Cependant, comparativement à l'ensemble des personnes intéressées, l'intérêt exprimé dans ces groupes est soit plus élevé (et c'est le cas des professions de direction et des professions libérales), soit plus faible (la construction). Pour ces deux dernières catégories, l'intérêt manifesté est important compte tenu de la nature de ces emplois et considérant le fait que ce sont des professions traditionnellement masculines.

Il est permis de penser qu'il existe chez les travailleurs à temps plein une demande potentielle assez forte pour l'emploi à temps partiel; l'intérêt observé est d'autant plus important qu'il peut être assimilé à du travail à temps partiel volontaire. Cependant, cette demande ne parvient pas à s'exprimer dans tous les types d'activité, car l'organisation du travail n'offre que des possibilités restreintes dans certaines professions et ne garantit pas toujours l'ensemble des conditions de travail acquises par la main-d'oeuvre à temps plein. L'intérêt élevé exprimé dans les emplois de direction et les professions libérales appuie cette idée qu'un certain nombre

de travailleurs à temps plein aimeraient occuper un emploi à temps partiel. en plus d'indiquer que l'emploi à temps partiel pourrait se développer dans des catégories professionnelles plus qualifiées que celles où il est actuellement répandu.

4.2.5 Branche d'activité

Les branches d'activité économique où les travailleurs se sont montrés les plus intéressés à occuper un emploi à temps partiel sont le secteur des services socio-culturels, commerciaux et personnels, le secteur du commerce. le secteur de l'administration publique et enfin, le secteur de l'industrie manufacturière. Dans chacun de ces secteurs, les femmes ont manifesté un intérêt plus élevé que les hommes.

Il faut souligner que les données observées antérieurement concernant l'intérêt élevé manifesté par le personnel infirmier se répètent ici pour l'ensemble du secteur médical. En effet, 43,9% des personnes occupées dans les services médicaux ont manifesté un intérêt pour le travail à temps partiel (voir tableau 15). Bien que le milieu médical soit un secteur où l'emploi à temps partiel est déjà répandu, une proportion importante de travailleurs à temps plein semblent désireux d'occuper ce type d'emploi. Pour expliquer ce phénomène, il faut examiner quel type de travail à temps partiel est accessible dans les hôpitaux. Souvent, les employés n'occupent pas de postes réguliers, mais représentent plutôt une main-d'oeuvre de réserve utilisée pour le remplacement. Nous pouvons donc présumer que l'intérêt manifesté repose sur une définition de l'emploi à temps partiel qui se rapproche de celle que nous avons énoncée au premier chapitre, notamment en ce qui concerne la régularité. Ces travailleurs qui veulent passer d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel veulent probablement réduire la durée de leur travail tout en conservant les avantages d'un poste régulier (heures de travail définies, intégration à une équipe de recherche, etc.).

TABLEAU 15

PROPORTION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN
INTÉRESSÉS AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
ET PROPORTION DES TRAVAILLEURS OCCUPANT UN EMPLOI
À TEMPS PARTIEL, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ (EN %)
QUÉBEC, AVRIL 1980

Branche d'activité	Proportion d'intéressés	Proportion de temps partiel
1. Secteur primaire	8,1(N/S)***	18,3
2. Industries primaires	8,7	--**
3. Industries manufacturières	17,2	2,9
4. Bâtiment	4,6(N/S)***	5,8
5. Transport, communication	8,7	4,0
6. Commerce	17,1	15,9
7. Finance, assurance	8,4	5,3
8. Services socio-culturels, commerciaux et personnels	23,5	19,4
- Enseignement	14,7	N/D*
- Services médicaux	43,9	N/D*
- Autres services	19,4	N/D*
9. Administration publique	13,8	6,0
Ensemble	15,1	11,6

* N/D = non disponible

** -- = nombre insuffisant pour être significatif

*** N/S = non significatif

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980 et tableau 5, chapitre 1.

Si l'on compare maintenant l'intérêt selon les branches d'activité à l'emploi à temps partiel effectif sur le marché du travail, un écart se manifeste dans l'industrie manufacturière où 2,9% de la main-d'oeuvre travaille à temps partiel alors que l'intérêt est de 17,2%; il en est de même dans l'administration publique, secteur où la situation réelle et l'intérêt présentent un écart de 8%.

4.2.6 Revenu

Pour plusieurs, le passage du travail à temps plein au temps partiel devrait se faire sans réduction du salaire hebdomadaire, ce qui correspondrait en réalité à une augmentation du salaire horaire. Il s'ensuit que l'intérêt manifesté pour le temps partiel diminue habituellement, lorsqu'on précise au répondant que le salaire à temps partiel diminuera, étant donné la baisse du nombre d'heures travaillées au même taux horaire. Malgré cette baisse du salaire hebdomadaire consécutive à une réduction des heures travaillées, plusieurs personnes continuent à manifester un intérêt pour le temps partiel. Dans quelles classes de revenu retrouve-t-on ces personnes?

Il faut souligner ici que le revenu le plus significatif lors du choix d'un horaire réduit est le revenu familial. En effet, il arrive souvent que le choix d'un horaire à temps partiel est celui du deuxième apporteur de revenu. Il est évidemment plus facile d'envisager une baisse de revenu d'un cinquième (une journée de travail) si le principal gagne-pain a un plein salaire. Le revenu enquêté et dont la répartition sera analysée ici est celui du répondant seulement. Le salaire hebdomadaire moyen des personnes intéressées est de 300$, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne québécoise pour la même période (cette moyenne était de 310$[1]).

---

1. Statistique Canada, Emploi, gains et durée du travail, avril 1980, no 72-002 au cat., Ottawa.

Les données de l'enquête (tableau 16) indiquent que les travailleurs les plus intéressés à occuper un emploi à temps partiel gagnent entre 200$ et 300$ par semaine, en somme des catégories de revenus moyens. Il faut se rappeler que les personnes principalement intéressées à occuper un emploi à temps partiel se retrouvent parmi les individus relativement jeunes et les femmes, travailleurs qui, généralement, ne sont pas dans les catégories de revenu les plus élevées.

TABLEAU 16

PROPORTION DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN
INTERESSES AU TEMPS PARTIEL
SELON LE REVENU HEBDOMADAIRE ET LE SEXE (EN %)

Revenu hebdomadaire $	Hommes	Femmes	Les deux sexes
0-149	3,4(N/S)*	11,3	10,3
150-199	13,8	11,4	12,3
200-249	16,8	27,5	21,3
250-299	6,3	51,0	20,9
300-399	8,8	29,7 (N/S)*	13,9
400 et +	10,9	18,0	11,9
Ensemble	10,9	23,0	15,1

* N/S = non significatif
Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

4.2.7 Autres facteurs

- Ancienneté

Le désir de passer à un emploi à temps partiel ne semble pas être lié à une forme quelconque de roulement dans l'emploi, car chez

les répondants, l'intérêt ne varie pas avec le nombre d'années d'occupation de leur emploi. En effet, un intérêt se manifeste aussi bien chez les personnes qui détiennent leur emploi actuel depuis moins de six mois, que chez celles qui occupent le même poste depuis plus de vingt ans.

- Région géographique

Le passage d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel ne suscite pas le même intérêt dans toutes les régions du Québec; il y a une différence entre l'intérêt exprimé dans les régions métropolitaines et en province. Ainsi, la proportion la plus élevée de personnes favorables, 19,9%, se retrouve à Montréal, tandis qu'à Québec, cette proportion est de 14,7%. Pour ce qui est du reste de la province, seulement 10,1% des répondants se sont dits intéressés.

Pour interpréter ces résultats, il faut se référer à la nature des emplois à temps partiel actuellement disponibles de même qu'à ceux qui sont souhaités. En effet, c'est dans les grands centres qu'on retrouve les secteurs d'activité où l'emploi à temps partiel est le plus développé. Egalement, dans les régions périphériques, le taux d'activité est plus bas que dans les centres métropolitains; comme il y a moins de travailleur par famille, on peut s'attendre à ce que le passage d'un travail à temps plein à un travail à temps partiel suscite un intérêt moindre.

Les femmes de l'ensemble du Québec se sont montrées favorables à l'emploi à temps partiel; l'intérêt est cependant un peu plus élevé dans la région de Montréal. A Québec et dans les régions périphériques, l'intérêt est respectivement de 15,8% et 15,0%, alors qu'à Montréal, il

s'élève à 29,4%. Les hommes affichent un comportement différent, l'intérêt exprimé étant concentré dans les régions métropolitaines. A Québec et à Montréal, les proportions sont respectivement de 14,3% et 13,3% pour seulement 8% dans le reste de la province.

Enfin, l'intérêt pour le temps partiel reste le même, que le répondant soit syndiqué ou non, qu'il fasse partie ou non du secteur public.

Comme nous l'avons indiqué au début de ce chapitre, les données de l'enquête de l'OPDQ ne permettent pas de dégager une intention, mais seulement un intérêt pour le passage au temps partiel. Maintenant que nous avons décrit les caractéristiques des personnes actives à temps plein intéressées au temps partiel, nous allons voir quelles sont les conditions de cet intérêt.

4.3 Conditions d'emploi favorisant l'intérêt pour le travail à temps partiel

De façon générale, les conditions de travail des personnes oeuvrant à temps plein sont meilleures que celles des personnes employées à temps partiel (voir la section 2.2.1 de ce rapport). Nous pouvons donc nous demander si les travailleurs intéressés à réduire leur temps de travail sont aussi prêts à voir leurs conditions de travail diminuer. Nous verrons tour à tour quel serait le salaire exigé par les personnes intéressées au temps partiel pour passer à un tel régime, quel serait le nombre d'heures souhaitées et enfin, quels avantages sociaux et quelles conditions de travail les travailleurs à temps partiel potentiels seraient prêts à accepter.

4.3.1 Salaire

La première question qui vient à l'esprit lorsqu'on traite du passage d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel est: à quel salaire? On peut se douter qu'un travailleur qui se dit intéressé à réduire ses heures de travail s'assurera d'un salaire horaire au moins aussi élevé que celui qu'il reçoit effectivement. (Il est même à prévoir qu'il demandera un salaire horaire supérieur afin de compenser la diminution de revenu conséquente à la réduction des heures de travail.)

Le salaire horaire moyen souhaité par les personnes intéressées au temps partiel se situe à près de 10$, ce qui représente 1,95$ de plus que le salaire horaire moyen en vigueur au moment de l'enquête (voir tableau 17). Cet "écart" n'est pas uniforme dans toutes les professions et toutes les branches d'activité.

En ce qui a trait à l'activité professionnelle, ce sont dans les professions reliées au commerce et au traitement des matières premières que l'écart salarial est le plus important, tandis qu'il est plutôt faible dans le travail administratif et les services.

Pour l'ensemble des travailleurs intéressés au temps partiel, le passage d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel devrait donc se faire sans une réduction de salaire proportionnelle aux heures travaillées. Toutefois, nous devons préciser que le calcul du salaire horaire a été fait à partir du salaire hebdomadaire et du nombre d'heures de travail souhaitées. Le salaire horaire n'est donc pas une information fournie par les répondants, mais une information que nous avons dégagée à posteriori. Lorsque l'on regarde la distribution des résultats obtenus quant au salaire souhaité, on constate une très forte convergence, en particulier dans le cas des professions,

TABLEAU 17

SALAIRE HORAIRE MOYEN SOUHAITÉ,
PAR LES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN INTÉRESSÉS AU TEMPS PARTIEL,
SELON LA PROFESSION ET LA BRANCHE D'ACTIVITÉ*

	Salaire horaire souhaité ($)	Salaire horaire actuel ($)
Profession		
Direction, administration et professions libérales	13,02	11,35
Travail administratif	7,51	6,54
Commerce	9,27	6,80
Services	6,97	6,63
Traitement des matières premières	9,79	6,48
Branche d'activité		
Fabrication de biens non durables	7,53	5,77
Commerce	7,74	6,26
Enseignement	12,80	12,51
Services médicaux	10,37	8,45
Autres services	12,46	9,64
Administration publique	9,69	9,28
Moyenne	9,98	8,18

* Ce tableau n'inclut que les catégories où les effectifs sont suffisamment importants.

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

autour d'un taux de salaire horaire d'environ 6,50$. Considérant que le nombre d'heures moyen souhaité se situe entre 20 et 25, il en résulte un salaire hebdomadaire qui varie entre 130$ et 160$. On suppose donc que ces sommes constituent un seuil maximal de réduction d'horaire et de salaire.

Enfin, l'écart de salaire horaire entre ce que les travailleurs désirent et ce qu'ils gagnent actuellement peut s'expliquer en partie par la réduction d'heures de travail souvent importante qui est souhaitée. Les résultats indiquent d'ailleurs que plus la réduction des heures de travail est importante, plus l'augmentation du salaire horaire demandé est considérable.

4.3.2 Nombre d'heures de travail souhaitées

Combien d'heures ceux qui aimeraient passer au temps partiel souhaitent-ils travailler? Cela correspond-il réellement à un emploi à temps partiel? En référence avec la définition de l'emploi à temps partiel que nous avons établie pour analyser l'intérêt, nous devons surtout nous demander si la réduction des heures est importante.

Pour l'ensemble des travailleurs à temps plein intéressés à occuper un emploi à temps partiel, la moyenne des heures de travail désirées est légèrement supérieure à 23. Chez les hommes, la moyenne se situe à un peu plus de 25 heures, alors que chez les femmes, elle s'établit légèrement au-dessus de 21 heures.

La vaste majorité (92,5%) des personnes intéressées au temps partiel souhaite travailler moins de 35 heures (voir tableau 18). Plus de 46% voudraient travailler entre vingt et vingt-quatre heures, alors que seulement 18,2% souhaitent travailler moins de vingt heures (signalons qu'au moment de l'enquête, le minimum d'heures travaillées pour être couvert par l'assurance-chômage était de 20). Par ailleurs, 26,8%

de ceux qui sont intéressés à travailler à temps partiel fixent la durée de cet emploi à plus de trente heures; ce sont surtout des hommes qui se situent dans ce groupe. La plupart de ces travailleurs connaissent actuellement une semaine de travail supérieure à quarante heures, ce qui implique donc une réduction sensible de la durée du travail, même si ce à quoi ils aspirent n'est pas, à strictement parler, un emploi à temps partiel, selon la définition de Statistique Canada. Notons qu'un fort pourcentage de ces travailleurs avaient manifesté un intérêt conditionnel.

Dans le tableau 19, les effectifs de chacune des classes doivent être attribués principalement à la valeur inférieure de la classe. Ainsi, dans la classe 15 à 19 heures, plus de 11% (sur 14,1%) voudraient travailler quinze heures; 32% (sur 46,3%) souhaiteraient un emploi d'une durée de vingt heures; 18% un emploi de vingt-quatre ou vingt-cinq heures, et finalement, 16% voudraient travailler trente heures.

TABLEAU 18

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL SOUHAITÉES
PAR LES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN INTÉRESSÉS AU TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE

Nombre d'heures	Hommes	Femmes	Les deux sexes
1-14	3,4 (N/S)*	0,7 (N/S)*	4,1 (N/S)*
15-19	2,0 (N/S)*	12,1	14,1
20-24	16,4	29,9	46,3
25-29	3,2 (N/S)*	5,7 (N/S)*	8,9
30-34	12,3	6,9 (N/S)*	19,2
35 +	7,3	-	7,5 (N/S)*
Ensemble	44,5	55,5	100,0

* N/S = non significatif

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

En moyenne, les travailleurs réduiraient leur semaine de travail d'un peu plus de 15 heures. Contrairement à d'autres variables, la réduction de la durée du travail demeure assez constante pour tous les groupes. Les hommes et les femmes souhaiteraient réduire la durée de leur semaine de travail d'un nombre d'heures à peu près équivalent. Il en va de même selon les groupes d'âge et la profession.

Comme on pouvait le supposer, la réduction des heures est en relation avec le nombre d'heures travaillées, et cette réduction est d'autant plus importante que la semaine de travail est longue (voir tableau 19). Dans les secteurs d'emploi où la semaine de travail est relativement courte, la réduction des heures est peu importante alors qu'elle est plus considérable dans les secteurs où la durée du travail est plus longue.

De façon générale, les travailleurs intéressés à passer au temps partiel souhaitent une réduction d'heures de travail substantielle. Mais, étant donné la diversité des personnes intéressées par un emploi à temps partiel, l'aménagement de ce nouveau type de travail connaîtrait probablement une pluralité de formules. Bien que nous ne possédons pas d'informations sur l'aménagement souhaité par les répondants, l'importance du nombre d'heures dégagées permet de considérer ce temps de travail comme étant disponible pour d'autres travailleurs; la récupération du temps libéré serait difficilement réalisable si l'écart entre les heures travaillées et les heures libérées était trop restreint.

4.3.3 Avantages sociaux et conditions de travail

- Vacances

Si les travailleurs à temps plein décidaient d'occuper un emploi à temps partiel, et d'avoir ainsi plus de temps libre à l'in-

TABLEAU 19

RÉDUCTION DES HEURES DUE AU PASSAGE
D'UN EMPLOI À TEMPS PLEIN À UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL
SELON LA PROFESSION ET LA BRANCHE D'ACTIVITÉ*

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures souhaitées
Profession		
Direction, administration et professions libérales	35,82	20,52
Travail administratif	37,60	21,67
Commerce	41,57	26,49
Services	37,03	22,42
Traitement des matières premières	41,00	25,97
Branche d'activité		
Fabrication de biens non durables	39,30	25,37
Commerce	39,87	25,21
Enseignement	28,00	16,40
Services médicaux	36,29	20,74
Autres services	39,41	21,35
Administration publique	36,39	23,10
Moyenne	38,45	23,28

* Ce tableau n'inclut que les catégories où les effectifs sont suffisamment importants.

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

térieur d'une journée ou d'une semaine, tiendraient-ils quand même à conserver une période de vacances payées?

Les résultats présentés au tableau 20 indiquent que les vacances payées ne semblent pas constituer une condition essentielle, du moins comparativement aux autres conditions soumises à l'appréciation des répondants.

En effet, à la question "Pour travailler à temps partiel, seriez-vous prêt à accepter un emploi où il n'y a pas de vacances?", 59,7% des personnes intéressées ont répondu affirmativement. Par ailleurs, mentionnons que le sexe de la personne interrogée n'est pas une variable discriminante.

- Congés de maladie

Dans l'ensemble, les travailleurs accordent un peu plus d'importance aux congés de maladie, bien qu'encore là, ce ne soit pas une condition considérée comme primordiale. 56,6% accepteraient un emploi à temps partiel sans congés de maladie payés.

Ici, l'importance accordée à cette condition varie selon le sexe. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à envisager un emploi à temps partiel sans avoir de congés de maladie, soit 52% par rapport à 62% des hommes.

- Sécurité d'emploi et admissibilité à l'assurance-chômage

La sécurité d'emploi constitue la condition la plus importante que les travailleurs voudraient retrouver. En effet, seulement 41,1% des travailleurs seraient intéressés à occuper un emploi à temps

TABLEAU 20

PROPORTION DES TRAVAILLEURS INTÉRESSÉS AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL QUI ACCEPTERAIENT UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL, MALGRÉ L'ABSENCE DE CERTAINES CONDITIONS, SELON LE SEXE (EN %)

Conditions	Hommes	Femmes	Les deux sexes
Vacances payées	58,5	60,8	59,7
Congés de maladie	62,4	51,9	56,6
Sécurité d'emploi	54,8	29,2	41,1
Admissibilité à l'assurance-chômage	55,3	41,7	47,9
Possibilité de se syndiquer	69,2	54,6	61,2

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

partiel sans être assurés de la sécurité d'emploi. (Cette proportion est de 29,2% chez les femmes et de 54,8% chez les hommes).

De même que la sécurité d'emploi semble constituer une condition essentielle, la possibilité d'être couvert par l'assurance-chômage est également identifiée comme importante; seulement 47,9% des travailleurs accepteraient un emploi à temps partiel en l'absence de cette condition. La proportion des femmes est de 41,7% et celle des hommes, 55,3%.

- Syndicalisation

Plus de 61% des travailleurs seraient intéressés à occuper un emploi à temps partiel même s'ils n'avaient pas la possibilité de

se syndiquer. Si on considère les moins bonnes conditions de travail existant dans les emplois à temps partiel et le faible taux de syndicalisation dans ces secteurs, le peu d'importance accordée à la syndicalisation pourra surprendre. De plus, comme 46,4% des répondants étaient syndiqués, il apparaît qu'un certain pourcentage de personnes actuellement syndiquées accepterait un emploi à temps partiel même sans possibilité de syndicalisation. Il faut noter à cet égard qu'étant donné que les répondants fixent un certain nombre de conditions pour passer au temps partiel, conditions qui devraient donc être satisfaites avant que les personnes intéressées n'acceptent de réduire leur temps de travail, le besoin de faire négocier ces conditions par la suite n'existerait pas.

Mentionnons enfin que les hommes et les femmes n'accordent pas la même importance à cette condition; en effet, selon le tableau 21, beaucoup plus d'hommes que de femmes occuperaient un emploi à temps partiel sans être syndiqués.

Pour résumer, nous voyons que les personnes intéressées à un passage au temps partiel tiennent principalement à deux conditions de travail, soit la sécurité d'emploi et l'admissibilité à l'assurance-chômage. Si la seconde condition est déterminée par la loi, la première dépend plutôt d'un accord négocié et, comme nous l'avons soulevé au premier chapitre, les accords négociés excluent souvent les employés à temps partiel.

Les vacances et les congés de maladie payés sont des conditions qui prennent une certaine importance alors que la possibilité de se syndiquer est identifiée comme dernière priorité.

Les femmes intéressées au temps partiel sont moins exigeantes du point de vue salarial que les hommes qui se disent prêts à réduire leurs heures de travail. Cependant, ces derniers attachent moins

d'importance aux différents avantages sociaux et conditions d'emploi.

Fait à souligner, une proportion importante de répondants (18%) n'a identifié aucune condition comme étant essentielle à leur passage du temps plein au temps partiel. Mentionnons enfin que, tout comme il fallait s'y attendre, les personnes ayant répondu "ça dépend" à la question sur l'intérêt pour le temps partiel, sont nettement plus exigeantes que celles ayant répondu "oui".

Avant de conclure cette étude, nous devons brièvement analyser les raisons invoquées par les personnes qui se disent non intéressées au temps partiel.

4.4 Raisons du non-intérêt à l'égard du travail à temps partiel

Sur les 1 007 répondants à temps plein que nous avons considérés, 859 se sont dits non intéressés à occuper un emploi à temps partiel. La principale raison invoquée pour ne pas vouloir occuper un tel emploi est bien sûr la perte de revenus: 55,3% des travailleurs invoquent cette raison.

Par ailleurs, 18% des répondants ont attribué leur manque d'intérêt pour un travail à temps partiel à l'absence d'emplois de ce genre dans leur domaine d'activité. Cette raison a été invoquée plus souvent que le manque de bonnes conditions de travail (11,6%). Enfin, près de 15% des répondants ont invoqué des raisons diverses qui ont été regroupées dans une seule catégorie. Fait à noter, dans cette catégorie, on retrouve surtout des personnes oeuvrant dans le domaine des services et dans les postes de direction, administration et professions libérales. Comme ces travailleurs jouissent de plus d'autonomie,

de responsabilités et de possibilités d'avancement, ils perçoivent probablement une incompatibilité entre le temps partiel et la nature de leur fonction.

Dans les prochaines sous-sections, nous analyserons les différences dans les raisons du désintérêt pour le travail à temps partiel selon certaines caractéristiques des répondants.

4.4.1 L'âge et le sexe

Pour les hommes et les femmes, le non-intérêt envers le temps partiel ne s'explique pas par les mêmes raisons. Pour ces deux groupes, la raison du salaire vient en premier lieu, mais les autres raisons ne prennent pas la même importance. Les hommes répondent plus souvent qu'il n'y a pas d'emploi à temps partiel dans leur domaine d'activité, tandis que les femmes accordent plus d'importance aux conditions de travail et à des raisons autres.

L'importance plus grande que les femmes ont accordée aux conditions de travail et aux raisons autres peut s'expliquer par les conditions d'emploi reliées à la maternité. De ce côté, les travailleuses à temps partiel sont peu favorisées, ce qui nous amène à penser qu'en plus des conditions générales d'emploi, les conditions peu intéressantes dont jouissent les travailleuses à temps partiel qui vivent une maternité, notamment au chapitre de la sécurité d'emploi, constituent probablement chez les répondantes un facteur dissuasif non négligeable.

Selon l'âge, les raisons du non-intérêt se répartissent d'une façon à peu près semblable. Deux groupes accordent une importance un peu plus marquée au fait que le travail à temps partiel n'est pas assez rémunérateur, soit les 15 à 24 ans et les 45 à 54 ans. Au niveau des

conditions de travail, peu de différences apparaissent selon que les répondants sont jeunes ou plus âgés.

4.4.2 La scolarité et le revenu

Il existe une relation inverse entre le niveau de scolarité et l'importance qui est accordée à la rémunération du travail à temps partiel. En effet, 63,2% des personnes qui ont complété le cours primaire considèrent le travail à temps partiel comme trop peu rémunérateur, alors que cette proportion descend à 38,1% chez ceux qui ont un diplôme universitaire (voir tableau 21).

Comme généralement les personnes les moins scolarisées sont plus faiblement rémunérées, ce désir de ne pas réduire la durée du travail est évidemment explicable: pour eux, la baisse de revenu est un obstacle de taille. Par contre, les personnes plus scolarisées (qui sont les mieux rémunérées), se préoccupent beaucoup moins de la rémunération et déclarent plutôt qu'il n'y a pas d'emploi à temps partiel dans leur domaine d'activité. En effet, 23,2% de ceux qui ont complété le niveau universitaire invoquent cette pénurie d'emplois à temps partiel, contre seulement 15,9% de ceux qui ont complété un cours primaire et 11,1% de ceux qui possèdent un secondaire partiel.

En ce qui concerne le jugement porté sur les conditions de travail, nous devons souligner que ce sont les personnes peu scolarisées qui accordent le moins d'importance aux conditions de travail. Enfin, la catégorie des raisons autres prend une importance plus grande à mesure qu'augmente la scolarité.

Comme le revenu et la scolarité sont souvent en relation directe, les raisons du non-intérêt pour le temps partiel varient de la même façon quand on examine les deux variables.

TABLEAU 21

RAISONS DU NON-INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL
CHEZ LES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN,
SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ET LE REVENU
(EN %)

	Temps partiel pas assez rémunérateur	Pas de bonnes conditions	Pas de temps partiel dans son domaine d'activité	Autres raisons	Total
Niveau de scolarité					
Primaire complété	63,2	6,5	15,9	14,4	100,0
Secondaire partiel	61,5	16,4	11,1	9,0	100,0
Secondaire complété	53,3	8,6	22,1	16,0	100,0
Postsecondaire partiel	51,1	9,8	20,5	18,6	100,0
Universitaire complété	38,1	19,5	23,2	19,2	100,0
Tranche de revenu (&)					
1-149	50,8	14,8	12,1	22,2	100,0
150-199	62,2	6,0	16,8	14,4	100,0
200-249	59,4	15,4	11,5	13,3	100,0
250-299	57,3	18,7	9,2	12,8	100,0
300-399	53,2	10,4	21,9	14,5	100,0
400 et +	53,6	12,1	19,4	14,4	100,0
Ensemble	55,3	11,6	17,9	14,7	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Plus les travailleurs ont un revenu élevé et moins ils ont tendance à identifier la réduction de salaire comme facteur dissuasif. De même, ceux qui ont un niveau de revenu élevé énoncent plus souvent la raison du manque d'emploi à temps partiel dans leur domaine d'activité. En ce qui concerne les conditions de travail, ce sont les personnes gagnant entre 200$ et 299$ par semaine qui répondent le plus fortement ne pas vouloir travailler à temps partiel à cause des conditions de travail associées à ce type d'emploi.

4.4.3 Le secteur d'emploi et la profession

Les secteurs d'emploi où les travailleurs identifient le moins souvent l'obstacle du salaire sont ceux de l'enseignement, des services médicaux et de l'administration publique. Les travailleurs de l'enseignement et des services médicaux accordent par contre une très grande importance aux conditions de travail: respectivement 22,3% et 24,3% se sont montrés non intéressés au temps partiel à cause des conditions de travail. Dans les autres secteurs, cette raison est généralement choisie en troisième lieu. Pour ce qui est de l'absence de possibilités d'emploi à temps partiel, cette raison est rarement invoquée par le personnel médical et les enseignants (ce qui était prévisible, car l'emploi à temps partiel est très développé dans ces secteurs). Par ailleurs, ces travailleurs ont été les plus nombreux à choisir la catégorie des raisons non identifiées.

La relation inverse entre l'importance accordée au salaire et aux conditions de travail se vérifie également selon les catégories professionnelles. Les professions où est identifié le moins fortement l'obstacle salarial (direction et professions libérales, travail administratif et services) sont celles où on accorde une plus grande importance aux conditions de travail.

TABLEAU 22

RAISONS DU NON-INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL CHEZ LES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN, SELON LA PROFESSION

(EN %)

Profession	Temps partiel pas assez rémunérateur	Pas de bonnes conditions	Pas de temps partiel dans son domaine d'activité	Autres raisons	Total
Direction, administration, professions libérales	43,8	16,1	16,6	22,9	100,0
Travail administratif	49,6	16,3	17,6	14,8	100,0
Commerce	57,6	3,4	26,7	12,3	100,0
Services	44,1	10,8	20,0	24,8	100,0
Professions du secteur primaire	62,3	5,0	26,9	5,8	100,0
Traitement des matières premières	69,4	8,7	13,8	8,1	100,0
Construction	60,1	9,1	21,0	9,8	100,0
Transport	67,4	13,7	8,9	8,8	100,0
Manutention	52,7	14,6	16,0	16,6	100,0
Ensemble	55,3	11,6	17,9	14,7	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Par ailleurs, il est assez étonnant de constater que dans les professions reliées aux services et au commerce où pourtant l'emploi à temps partiel est très répandu, les travailleurs ont répondu en grand nombre qu'il n'y avait pas de travail à temps partiel dans ces domaines d'activité.

En résumé donc, la question du revenu constitue la première raison de non-intérêt à l'égard du travail à temps partiel et ce, quels que soient la profession, le sexe, la scolarité ou l'âge des répondants. Il faut cependant noter que ce sont les moins scolarisés (primaire et secondaire partiel) et les employés des secteurs primaires et du transport qui invoquent cette raison le plus souvent (dans chacune de ces catégories, au-dessus de 60% des travailleurs ont identifié le manque de revenu comme raison du désintéressement).

Enfin, de même que l'intérêt pour l'emploi à temps partiel tient à divers facteurs relevant de la nature du travail effectué ou à des caractéristiques socio-démographiques, le non-intérêt est déterminé aussi par un ensemble de facteurs, que ce soit la définition traditionnelle des rôles selon l'âge et le sexe ou l'occupation professionnelle. Ainsi, les groupes qui ont accordé la moins grande faveur à l'idée d'occuper un emploi à temps partiel sont surtout les catégories professionnelles du secteur primaire et secondaire. Dans ces secteurs, l'organisation du travail rend difficile l'implantation du temps partiel; également, sauf dans la fabrication de biens non durables, ce sont des professions essentiellement masculines.

4.5 Conclusion

L'ensemble de ce chapitre a été consacré à l'intérêt que les travailleurs à plein temps démontrent pour l'emploi à temps

partiel. Le but de l'analyse présentée dans ce chapitre est de savoir s'il existe en fait des différences entre la main-d'oeuvre réellement à temps partiel et celle à temps plein qui serait susceptible d'accepter un horaire à temps partiel. L'enquête qui a servi à la rédaction de ce chapitre a été administrée en avril 1980 à un échantillon de travailleurs à temps plein du Québec.

Les informations fournies par l'enquête permettent seulement une analyse de la main-d'oeuvre potentiellement intéressée au temps partiel, et non une étude des postes à temps plein qui pourraient être transformés en postes à temps partiel. Ceci explique l'importance accordée aux caractéristiques des personnes intéressées. Contrairement à ce que l'on observe dans la population active où, comme nous l'avons vu, la main-d'oeuvre à temps partiel est surtout constituée de personnes de 15 à 24 ans et de femmes, les personnes intéressées à un horaire réduit ne forment pas un groupe homogène; on y trouve des personnes des deux sexes, de tous les niveaux de scolarité, de toutes les branches d'activité et de toutes les professions. La comparaison entre les personnes intéressées et la main-d'oeuvre effectivement à temps partiel doit cependant être faite sous la réserve que les gens oeuvrant à temps partiel ne sont pas tous des "volontaires" alors qu'on peut faire hypothèse que les personnes intéressées au temps partiel réduiraient volontairement leurs horaires.

Nous retrouvons, bien sûr, chez les personnes intéressées une certaine proportion de personnes qui se rapprochent du profil habituel des travailleurs à temps partiel. Mais il existe également une proportion appréciable de travailleurs qui souhaitent réduire la durée de leur travail et qui ne correspondent pas à ce profil, notamment au niveau du sexe, de l'âge, de la scolarité et de la profession. Certaines catégories comme les hommes de plus de vingt-cinq ans, les travailleurs fortement scolarisés, de même que les personnes

occupées dans des emplois de direction, dans des professions libérales ou dans le traitement des matières premières se sont montrées intéressées.

Ainsi, en plus de l'effet d'entraînement qu'exerce la situation actuelle du travail à temps partiel (c'est-à-dire en recrutant les personnes intéressées principalement chez les mêmes groupes que ceux déjà à temps partiel), nous retrouvons un intérêt appréciable chez des groupes qui étaient jusque-là peu présents dans la main-d'oeuvre à temps partiel pour un ensemble de raisons relevant des individus eux-mêmes ou de l'organisation du travail. L'émergence de nouvelles valeurs, la redéfinition des rôles familiaux, et la conception du travail et des activités hors travail, inciteraient de plus en plus de gens à réduire la durée du temps qu'ils consacrent au travail rémunéré.

Les secteurs d'activité où il y a un intérêt pour le temps partiel sont assez variés, ce qui nous amène à penser que le marché du travail devra démontrer davantage de souplesse dans l'organisation des tâches pour actualiser cet intérêt. Etant donné la diversité des travailleurs à temps partiel et des personnes intéressées, l'emploi à temps partiel devra prendre diverses formes pouvant même aller au partage d'emploi.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Depuis une quinzaine d'années, la réalité comme la perception du travail a progressivement évolué. Il est de plus en plus courant de considérer le travail domestique, le travail bénévole et le travail au noir comme de la production, même si la statistique économique ne les a pas encore intégrés à ses mesures. Il existe par ailleurs plusieurs modes de participation au marché du travail dont l'importance relative s'est graduellement modifiée, notamment le travail à temps plein, le travail à temps partiel, le travail temporaire.

Or, ces divers genres de travail (sur le marché et hors marché) ne sont pas cloisonnés mais sont plutôt perméables, chacun d'entre eux pouvant présenter des attraits pour des personnes qui s'adonnent aux autres. Les raisons qui font qu'une personne choisit tel ou tel type de travail sont diverses. S'intéressant spécifiquement au temps partiel au Québec, la présente étude révèle que quatre groupes distincts de travailleurs à temps partiel se sont formés et que chacun de ces groupes a des raisons particulières pour oeuvrer à horaire réduit.

Les travailleurs âgés de 15 à 24 ans qui représentaient 43,6% des personnes oeuvrant à temps partiel en avril 1980 cumulent, dans une proportion de 73%, études et emploi. Pour eux, l'emploi à temps partiel est vécu de façon transitoire et ils attendent la fin de leurs études pour intégrer à temps plein le marché du travail. Les femmes de 25 à 54 ans, qui représentaient 40% des personnes oeuvrant à temps partiel en avril 1980, invoquaient, dans une proportion de 26%, des obligations personnelles ou familiales pour s'éloigner de la semaine complète de travail. Cependant, lorsqu'on considère l'ensemble des femmes oeuvrant à temps partiel

sans distinction d'âge (elles représentaient 70% de la main-d'oeuvre à temps partiel en avril 1980 au Québec), on constate que les obligations personnelles ou familiales sont invoquées dans seulement 19% des cas. 22% d'entre elles disaient occuper un emploi à temps partiel parce qu'elles fréquentaient une institution d'enseignement et la même proportion parce qu'elles n'avaient pu trouver que du travail à temps partiel. Enfin, 31% des femmes oeuvrant à temps partiel disaient ne pas vouloir de travail à temps plein. Enfin, les deux autres groupes qui oeuvrent à temps partiel (les travailleurs de 55 ans et plus et les personnes cumulant plusieurs emplois) cherchaient plutôt un revenu d'appoint.

Outre les préférences personnelles pour occuper tel ou tel type de travail sur le marché, il existe évidemment des contraintes au niveau de la demande des employeurs. Or, dans le cas du travail à temps partiel, ces contraintes sont importantes étant donné que, d'une part, la demande pour le travail à temps partiel est liée à la croissance générale de l'emploi et que, d'autre part, elle est limitée à un nombre restreint d'occupations.

Parmi les raisons qui peuvent pousser un employeur à avoir recours à de la main-d'oeuvre à temps partiel, on retrouve la réduction du coût de la main-d'oeuvre, les périodes de demande de pointe et enfin, la réduction des coûts de formation.

La réduction du coût de la main-d'oeuvre s'opère de plusieurs façons. D'abord, les employés à temps partiel ont souvent des taux de salaire horaire moins élevés que les employés à temps plein. Par définition, ils travaillent aussi moins d'heures. Enfin, il arrive souvent que les conventions collectives ne comptent que de rares dispositions s'appliquant aux travailleurs à temps partiel, surtout en ce qui a trait aux avantages sociaux.

Par ailleurs, dans quelques secteurs, les employeurs font face à des périodes de demande de pointe (commerce de détail, transport en commun) et le recours à de la main-d'oeuvre à temps partiel leur évite de garder en emploi un effectif supérieur aux besoins durant les périodes creuses. Enfin, un dernier facteur qui peut pousser les employeurs à engager des employés à temps partiel est la réduction des coûts de formation. Une façon de réduire ces coûts de formation est la parcellisation des tâches. Cette opération permet généralement de réduire les qualifications requises des travailleurs qui occupent ces emplois et donc de réduire les coûts de formation associés au roulement de personnel.

Notons cependant que, si la parcellisation des tâches engendre presque nécessairement la déqualification du travail, elle n'est pas synonyme de temps partiel. En effet, dans le secteur manufacturier par exemple, la parcellisation est très poussée mais l'introduction du temps partiel y est difficile parce que les travailleurs y exécutent généralement des tâches interdépendantes.

On a d'ailleurs remarqué que le développement de l'emploi à temps partiel ne s'est pas opéré de la même façon dans toutes les branches d'activité et toutes les professions. Ainsi, c'est dans le secteur tertiaire que l'on retrouve le plus d'emplois à temps partiel (au Québec, en avril 1980, 87% de tous les emplois à temps partiel étaient regroupés dans ce secteur) et plus particulièrement, dans les secteurs du commerce (24%) et des services (53%). Est-ce dire que les personnes n'oeuvrant pas dans les secteurs ou les professions propices au développement du travail à temps partiel ne sont pas intéressées à réduire leur horaire de travail ou à entrer sur le marché du travail par le biais d'un emploi à temps partiel?

Plusieurs enquêtes portant sur l'intérêt pour le travail à temps partiel ont été effectuées auprès de personnes actives, en chômage et inactives. Les résultats de ces études sont difficilement comparables parce qu'elles s'adressent à des populations différentes et les caractéristiques qu'on y étudie ne sont pas les mêmes.

Cependant, de façon générale, il ressort que la variable sexe est le déterminant principal de l'intérêt. En effet, de même que ce sont surtout des femmes qui oeuvrent à temps partiel, ce sont elles qui sont davantage attirées par cette forme d'emploi. Toutefois, dans les cas où il est possible d'obtenir des données, l'intérêt exprimé par les hommes est plus élevé que leur pratique observée du temps partiel. Et les hommes intéressés par l'emploi à temps partiel se distinguent des travailleurs à temps partiel de la population active, de par leur âge et leur activité professionnelle.

Chez les femmes, l'intérêt est fonction du statut d'activité (il est plus élevé chez celles qui sont au foyer). De plus, des variations s'observent selon l'âge de la répondante, le nombre et l'âge de ses enfants, et selon la charge des travaux domestiques.

En plus du profil socio-démographique, il est très important de considérer les caractéristiques professionnelles. En effet, les enquêtes laissent deviner un intérêt important chez les personnes très scolarisées et possédant un haut niveau de qualification.

L'enquête de l'OPDQ, effectuée en avril 1980 auprès des personnes actives à temps plein au Québec, a permis de mettre en évidence un décalage important entre ceux qui vivent le temps partiel et ceux qui désirent le vivre. Les résultats de cette enquête montrent clairement qu'une proportion importante des répondants se disant intéressés à une réduction substantielle de leurs heures de travail n'ont pas les mêmes caractéristiques que la main-d'oeuvre occupée à temps partiel.

Ainsi, un intérêt appréciable s'est manifesté dans des sous-groupes jusqu'alors peu présents sur le marché du travail à temps partiel. Il s'agit, entre autres, des travailleurs de sexe masculin âgés de plus de 25 ans, des personnes occupées dans des professions libérales ou des postes de direction et enfin, des personnes fortement scolarisées. A titre d exemple, près de 47% des répondants intéressés sont de sexe masculin et le tiers appartient aux professions libérales.

L'intérêt pour le temps partiel croît aussi avec le degré de scolarisation à la fois chez les hommes et les femmes et 26% des personnes ayant complété un cours universitaire se disent intéressées à une réduction de leur horaire de travail.

Nous avons noté que les conditions de travail des personnes oeuvrant à temps plein sont souvent meilleures que celles des personnes employées à temps partiel. Ce décalage se reflète d'ailleurs sur les conditions souhaitées par les personnes à temps plein qui se disent intéressées au temps partiel. Pour l'ensemble d'entre elles, le passage d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel devrait se faire sans une réduction de salaire proportionnelle à la réduction des heures travaillées. Par ailleurs, la plus grande proportion des personnes intéressées (46%) disent vouloir travailler entre 20 et 25 heures par semaine, au taux de salaire horaire de 6,50$, pour un salaire hebdomadaire se situant entre 130$ et 160$ (en avril 1980).

Du côté des conditions de travail, les personnes intéressées accordent une importance relativement faible aux vacances payées, aux congés de maladie et à la possibilité de se syndiquer. Ainsi, 60% des répondants intéressés accepteraient un emploi à temps partiel sans vacances payées, 57% sans congés de maladie et 61% sans possibilité de se syndiquer.

La sécurité d'emploi et l'admissibilité à l'assurance-chômage sont les seules conditions de travail qu'une minorité de répondants intéressés sont prêts à sacrifier. En effet, seulement 41% des personnes intéressées à réduire leurs heures travaillées (29% des femmes et 55% des hommes) sont prêtes à accepter un emploi à temps partiel malgré l'absence de sécurité d'emploi et 48% malgré l'absence de l'admissibilité à l'assurance-chômage.

C'est d'ailleurs le manque de conditions de travail adéquates qui est invoqué par les opposants au développement du travail à temps partiel pour appuyer leur thèse selon laquelle le travail à temps partiel maintient certains groupes de travailleurs (surtout les femmes) dans des secteurs offrant peu d'avantages et peu de possibilités d'avancement. Cependant, si on considère la pluralité des personnes qui se disent attirées par le temps partiel, on peut conclure qu'un grand nombre d'emplois de ce type pourraient être créés, notamment dans des secteurs et des professions plus qualifiées que ceux et celles où les emplois à temps partiel se retrouvent habituellement.

Mais implanter le travail à temps partiel dans des activités non segmentées, où les tâches exigent de la continuité, suppose une souplesse et une capacité d'innovation dont l'organisation du travail n'a pas fait preuve jusqu'à maintenant.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ACOCA, V. et R. Lachapelle, "Le travail à temps partiel au Québec: quelques aspects socio-économiques", Le marché du travail, volume 1, no 7, novembre 1980.

ALTER, J., A Part-Time Career for a Full-Time you, Houghton Mifflin Co, Boston, Etats-Unis, 1982.

BERNIER, H. et C. David, Le travail à temps partiel, Institut de recherche appliquée sur le travail, Bulletin no 12, avril 1978.

BOSSEN, M., L'emploi à temps partiel dans l'économie canadienne, Direction de l'économique et des recherches, ministère du Travail du Canada, Ottawa, octobre 1975.

BOULARD, R. éd., La réduction de la durée du travail, Presses de l'Université Laval, Québec, 1981.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, Part-Time Employment: an International Survey, BIT, Genève, décembre 1973.

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX ET CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC, Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 150 ans de luttes (1825-1976), coédition CSN-CEQ, Montréal, 1979.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE, La famille de demain, ministère des Communications, Québec, 1982.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, Le travail à temps partiel: une mesure d'égalité en emploi ou d'inégalité en emploi, ministère des Communications, Québec, 1982.

DE SEVE, M. et S. Langlois, Les hommes et les femmes dans la fonction publique du Québec, une étude de cas, ministère de la Justice du Québec, 1977.

DESNOYERS, A., Le marché du travail au Québec, Etude no 2: l'emploi, Direction des services économiques, région du Québec, Emploi et Immigration Canada.

LUCAS, M., "Le travail à temps partiel. De la souplesse de l'emploi au partage du travail", Droit social, janvier 1980.

MESSIER, S., Chiffres en main, Conseil du statut de la femme, Québec, 1981.

OSTRY, S., Unemployment in Canada, 1961 Census Monograph Program, Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, 1968.

OWEN, J.D., Working Hours: An Economic Analysis, Heath, Lexington Books, Lexington, Massachusetts, 1979.

SARTIN, P., "Le travail à temps partiel", Relations industrielles, volume 36, no 2, 1981.

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL EXECUTIF, Pour mieux répondre aux besoins de nos aînés. Les jalons d'une politique québécoise de sécurité de revenu des personnes âgées, ministère des Communications, Québec, 1980.

SMIGEL, E., éd., Work and Leisure. A Contemporary Social Problem, College and University Press, New Haven, Connecticut, 1963.

STATISTIQUE CANADA, La population active, mai 1970, Approvisionnements et Services Canada, no 71-001 au catalogue, Ottawa, mai 1980.

STATISTIQUE CANADA, La population active, avril 1980, Approvisionnements et Services Canada, no 71-001 au catalogue, Ottawa, mai 1980.

STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada de 1976. Bulletin supplémentaire: caractéristiques économiques, taux d'activité des femmes selon le niveau de scolarité, l'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, Approvisionnements et Services Canada, no 94-836 au catalogue, Ottawa, 1979.

TANDAN, N.K., Workers with Long Hours, Special Labour Studies, Series A, no 9, statistique Canada, no 71-518 au catalogue, Ottawa, 1972.

TERIET, B., "Temps de travail et partage de l'emploi. Expériences et stratégies", Futuribles, no 48, octobre 1981.

TRAN VAN, Kim Chi et L.J. Lemieux, Les travailleurs à temps partiel, Direction générale de la recherche, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, Québec, mai 1978.

VALASKAKIS, K., "Le temps libéré: à quels coûts?", in R. Boulard, éd., (1981).

WALKER, W.E., Trends in Working Time, Wages Research Division, Economics Research Branch, Travail Canada, Ottawa, 1974.

WILENSKY, H.L., "The Uneven Distribution of Leisure: the Impact of Economic Growth on Free Time", in E. Smigel, éd. (1963).

ANNEXES

ANNEXE A

FICHES DESCRIPTIVES DES ENQUÊTES PORTANT SUR L'INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL

FICHE 1

- INTÉRÊT POUR L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL DANS UN MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

ANNÉE : 1977

LIEU : Ville de Québec.

MILIEU PROFESSIONNEL : Employés supérieurs, professionnels, fonctionnaires.

CADRE DE L'ENQUÉTE : Enquête sur les inégalités entre les hommes et les femmes travaillant dans la Fonction publique du Québec.

POPULATION ET ÉCHANTILLON : Ministère de la Justice. Ce ministère est considéré représentatif de l'ensemble de la Fonction publique.

QUESTION : Seriez-vous intéressé à occuper un poste régulier à temps partiel actuellement ou plus tard?

- Je serais intéressé
- Je serais intéressé plus tard
- Non, je ne suis pas intéressé
- Je ne le sais pas

NOTE CONCERNANT LA LECTURE DU TABLEAU : De façon générale, quelles que soient leurs caractéristiques, les femmes souhaitent plutôt un emploi à temps partiel dans l'avenir, et les hommes un emploi à temps partiel dans l'immédiat. Aussi, pour les variables étudiées, ne seront mentionnés que les cas où cette tendance varie.

SOURCE : Michel de Sève et Simon Langlois, Les hommes et les femmes dans la Fonction publique du Québec, une étude de cas, ministère de la Justice du Québec, 1977.

FICHE 1 (suite)

Nombre de personnes	Femmes N = 1 286	Hommes N = 2 066	Tous N = 3 352
Ampleur de l'intérêt (%)	Immédiat: 32,1 Plus tard: 36,5	Immédiat: 27,0 Plus tard: 15,2	Immédiat: 29,0 Plus tard: 23,4
Age	Intérêt plus élevé chez les moins de 30 ans.	Intérêt semblable quel que soit le groupe d'âge.	———
Catégorie d'emploi	Intérêt légèrement supérieur chez les professionnelles. Pour celles-ci, intérêt dans l'immédiat plus important.	Intérêt des professionnels plus élevé.	Intérêt légèrement supérieur chez les professionnels.
Intention ou non d'avoir des enfants	Intérêt plus élevé chez les femmes qui désirent avoir des enfants.	Intérêt plus faible chez les hommes qui désirent avoir des enfants.	———
Participation du conjoint aux travaux domestiques chez les répondantes ayant des enfants de moins de 5 ans	Intérêt immédiat élevé chez les femmes qui ne reçoivent pas d'aide. Intérêt dans l'avenir important chez les femmes qui reçoivent de l'aide de leur conjoint.	———	———
Selon la présence d'enfants*	Intérêt plus grand chez les femmes sans enfants.	Intérêt légèrement plus important chez les hommes sans enfans.	———

* Ces résultats ont été présentés en excluant les indécis.

FICHE 2

- INTÉRÊT POUR L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL CHEZ LES TRAVAILLEUSES QUÉBÉCOISES

ANNÉE :	1980
LIEU :	Province de Québec.
MILIEU PROFESSIONNEL :	Tous les milieux.
CADRE DE L'ENQUÊTE :	Enquête sur les caractéristiques des travailleuses québécoises.
POPULATION ET ÉCHANTILLON :	Echantillon constitué à partir du fichier du ministère du Revenu. Echantillon non représentatif.
QUESTION :	Si vous aviez le choix, quel horaire de travail vous conviendrait le mieux? - Travail à temps partiel - Horaire flexible - Semaine de 4 jours - Semaine de 5 jours - Autre
SOURCE :	Kim Chi Tran Van, Etude sur les caractéristiques des travailleuses québécoises, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, 1980, 219 p.

FICHE 2 (suite)

Nombre de travailleuses (N)	Travailleuses à temps plein N = 3 695	Travailleuses à temps partiel N = 537	Toutes N = 4 232
Ampleur de l'intérêt	Un pourcentage relativement faible de travailleuses à temps plein privilégient comme horaire de travail l'emploi à temps partiel (8%).	La majorité d'entre elles confirment leur préférence pour l'emploi à temps partiel (58%).	En regroupant celles qui souhaitent passer du temps plein au temps partiel et celles qui le sont déjà, l'intérêt est d'environ (14%).
Chez celles qui ont des enfants, intérêt selon le nombre d'enfants de moins de 12 ans	Intérêt le plus élevé chez celles qui ont un enfant (14,1%).	Forte préférence pour celles qui ont 1 ou 2 enfants (60%).	

FICHE 3

- INTÉRÊT POUR L'EMPLOI A TEMPS PARTIEL CHEZ LES FEMMES AU TRAVAIL ET LES FEMMES AU FOYER AU QUÉBEC

ANNÉE :	1981
LIEU :	Province de Québec.
MILIEU PROFESSIONNEL :	Tous les milieux.
CADRE DE L'ENQUETE :	Etude sur l'attitude des femmes face au marché du travail, à la famille et à la condition féminine en général.
POPULATION ET ECHANTILLON :	L'échantillon compte 1 235 femmes âgées de 18 à 54 ans, sélectionnées à partir de la liste électorale. Parmi elles, certaines sont sur le marché du travail et d'autres sont au foyer.
QUESTION :	En supposant que tous ces types d'emploi aient les mêmes avantages sociaux (sécurité d'emploi), vacances, congés de maladie), qu'est-ce qui vous conviendrait le mieux? - Un travail à temps partiel, quelques jours par semaine - Un travail à temps partiel, quelques heures par jour, toute la semaine - Un travail à temps plein, semaine de 5 jours avec comme avantages supplémentaires des congés payés pour exigences familiales - Un travail à temps plein, semaine de 4 jours - Ne s'applique pas - Refus

FICHE 3 (suite)

NOTE CONCERNANT LA LECTURE DU TABLEAU : Dans le tableau qui va suivre, nous entendons par emploi à temps partiel le travail de quelques jours par semaine et le travail de quelques heures par jour.

SOURCE : Etude sur les femmes et le marché du travail, études préliminaires, Service des études sociales, ministère des Affaires sociales, Gouvernement du Québec, août 1981.

FICHE 3 (suite)

Nombre de femmes enquêtées (N)	Femmes au foyer		Femmes sur le marché du travail	
	Sans présumer du partage des tâches N = 314	En présumant du partage des tâches N = 224	Sans présumer du partage des tâches N = 586	En présumant du partage des tâches N = 384
Ampleur de l'intérêt	47,4%	47,5%	36,1%	43,4%
Age	Intérêt moindre chez les 18-24 ans; intérêt très grand chez les 30-34 ans et les 50-54 ans.	Intérêt moindre chez les 25-29 ans; intérêt très grand chez les 30-34 ans et les 50-54 ans.	Intérêt faible chez les moins de 24 ans et les plus de 50 ans.	L'intérêt augmente avec l'âge.
Scolarité	Intérêt plus faible chez les plus scolarisées (12 ans et plus).	Intérêt plus faible chez celles qui ont des études secondaires; même intérêt chez les plus et les moins scolarisées.	Intérêt moindre chez les femmes peu scolarisées (7 ans et moins).	L'intérêt est le plus élevé chez celles qui ont entre 12 et 16 ans de scolarité.
Etat matrimonial	Intérêt plus important chez les femmes mariées que chez les célibataires.	———	Intérêt beaucoup plus élevé chez les femmes mariées.	Intérêt supérieur chez les femmes mariées.
Revenu individuel brut	Intérêt plus élevé chez celles qui ont un faible revenu (4 000 $ et moins).	———	Intérêt plus élevé chez les femmes à faible revenu (4 000 $ et moins).	Intérêt beaucoup plus élevé chez les femmes à faible revenu (4 000 $ et moins).

FICHE 3 (suite)

Nombre de femmes enquêtées (N)	Femmes au foyer		Femmes sur le marché du travail	
	Sans présumer du partage des tâches N = 314	En présumant du partage des tâches N = 224	Sans présumer du partage des tâches N = 586	En présumant du partage des tâches N = 384
Revenu du ménage	L'intérêt semble augmenter avec le revenu.	L'intérêt semble augmenter avec le revenu.	Intérêt augmente à partir d'un revenu de 20 000 $.	Intérêt moindre chez les ménages à revenu moyen (20 000 $ à 30 000 $).
Nombre d'enfants	Moindre intérêt chez celles qui n'ont pas d'enfants; intérêt le plus élevé chez celles qui ont 2 enfants.	Moindre intérêt chez celles qui n'ont pas d'enfants; intérêt le plus élevé chez celles qui ont 2 enfants.	Moindre intérêt chez celles qui n'ont pas d'enfants.	Intérêt beaucoup plus faible chez les personnes qui n'ont pas d'enfants.
Age du plus jeune enfant	L'intérêt augmente avec l'âge du dernier enfant.	Intérêt à peu près semblable selon l'âge des enfants.	Intérêt supérieur chez celles dont le dernier enfant est âgé de moins de 2 ans.	Intérêt beaucoup plus fort chez les femmes dont le plus jeune enfant a moins de 2 ans.

FICHE 4

- INTERET POUR L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL CHEZ LES EMPLOYEURS ET CERTAINS GROUPES DE LA POPULATION EN FRANCE

- CHEZ LES INDIVIDUS

ANNEE :	1978
LIEU :	France, régions en province
MILIEU PROFESSIONNEL :	Non précisé
CADRE DE L'ENQUETE :	Etude du Management scientifique sur l'opinion des entreprises et des travailleurs sur le travail à temps partiel, demandée par le ministre du Travail.
POPULATION ET ÉCHANTILLON :	Population de 1 742 personnes (à 80% de sexe féminin) composée de deux tiers d'actifs et d'un tiers d'inactifs (ce dernier groupe est essentiellement féminin).
SOURCE :	Michel Lucas, "Le travail à temps partiel. De la souplesse de l'emploi au partage du travail", Droit social, janvier 1980, p. 110-124.

FICHE 4 (suite)

	Femmes			Hommes	Tous
	Actives (20 à 64 ans)	(50 à 64 ans)	Inactives (20 à 50 ans)	Actifs (50 à 64 ans)	N = 1 742
Ampleur approximatif de l'intérêt	33%	25%	66%	20%	
Estimation	—	—	—	—	Un million de travailleurs à temps complet.
Age du dernier enfant (pour l'ensemble des femmes)	L'intérêt est le plus élevé chez celles qui ont un enfant de moins de trois ans.				
Niveau de scolarité	Fort intérêt chez les femmes qui ont un niveau d'étude élevé.				
Milieu professionnel	———			—	L'intérêt est le plus élevé chez les cadres et les employés.
Revenu du ménage	———			—	L'intérêt semble le plus fort chez les ménages à revenu élevé.

FICHE 4 (suite)

- CHEZ LES EMPLOYEURS

- ETUDE DU CENTRE DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES, SOCIOLOGIQUES ET DE GESTION

ANNÉE :	1977
LIEU :	France, Métropole Nord.
ÉCHANTILLON :	100 entreprises représentatives de la structure des emplois de la Métropole Nord (secteur privé et secteur public), dont 62% employaient du personnel à temps partiel.

- ÉTUDE DU MANAGEMENT SCIENTIFIQUE

ANNEE :	1978
LIEU :	France, régions en province.
POPULATION :	94 entreprises industrielles de plus de 10 salariés, à l'exclusion des grandes entreprises.
SOURCE :	Etude du Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion (Lille), réalisée en novembre 1977 à la demande du CNRS; Etude du Management scientifique réalisée en mars 1978. Ces études sont citées par M. Lucas, loc. cit.

FICHE 4 (suite)

Absence d'intérêt

Raisons:

- nécessité de modifier l'organisation du travail si le travail à temps partiel se développe;
- difficulté d'intégration des travailleurs à temps partiel.

Intérêt

Raisons:

- raisons non homogènes.

  Travail à temps partiel vu comme un mode de gestion de l'emploi.

  Travail à temps partiel vu comme une amélioration des conditions de travail.

FICHE 5

- INTÉRÊT POUR L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

ANNÉE :	1980
LIEU :	République fédérale d'Allemagne.
CADRE DE L'ENQUETE :	Etude sur les diverses formules de travail à temps partiel dans le secteur privé, réalisée par l'Institut international de gestion de Berlin.
POPULATION ET ÉCHANTILLON :	Directeurs et travailleurs d'une douzaine d'entreprises de différentes tailles, choisies dans trois branches d'activités.
DÉFINITION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL :	Travail d'une durée de moins de 35 heures par semaine.
AMPLEUR DE L'INTERET :	Ces enquêtes ne font pas à proprement parler état de l'intérêt des travailleurs pour l'emploi à temps partiel, mais présentent des données sur le passage du temps plein au temps partiel. En effet, elles indiquent que "60% des travailleurs à temps partiel interrogés avaient d'abord travaillé à temps complet dans la même entreprise". Dans trois cas sur quatre, ils avaient inauguré les postes à temps partiel. Et "la quasi-totalité d'entre eux étaient des femmes d'âge moyen ou avancé, possédant des qualifications moyennes et ayant une assez longue expérience dans l'entreprise".
SOURCE :	Bulletin d'informations sociales, no 4, décembre 1981; Bureau international du Travail, Genève, p. 466-470.

ANNEXE B

ENQUÊTE DE L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC SUR LES ACTIFS

I - QUESTIONNAIRE
II - PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE
III - PROCÉDURE DE PONDÉRATION

ANNEXE B-I

QUESTIONNAIRE

LES ACTIFS

2 6 4 (1-3)

(4-9)

1 (10) 2 (11) (12)

1. SEXE DU SELECTIONNE (13)

Masculin 1
Féminin 2
9

2. AGE DU SELECTIONNE ..... [.] (14-15)

3. STATUT CIVIL DU SELECTIONNE (16)

Marié (légalement ou non) 1
Célibataire 2
Séparé, divorcé 3
Veuf 4
Religieux 5
9

→ p.q (5)

4. VOTRE CONJOINT OCCUPE-T-IL UN EMPLOI... (17)

...à temps plein? 1
...à temps partiel? 2
où n'occupe pas d'emploi 3
9

*5. QUELLE EST VOTRE LANGUE MATERNELLE, I.E. LA PREMIERE LANGUE QUE VOUS AVEZ APPRISE ET QUE VOUS COMPRENEZ ENCORE? (18)

Français 1
Anglais 2
Autre 3
4
9

6. COMBIEN D'ANNEES DE SCOLARITE AVEZ-VOUS COMPLETE? (19-20)

Nombre d'années [.]

7. QUEL EST LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITE QUE VOUS AYEZ ATTEINT? (21)

Une partie du primaire 1
Primaire complété 2
Une partie du secondaire 3
Un secondaire complété 4
Une partie des études post-secondaires 5
Un post-secondaire complété 6
Formation universitaire partielle 7
Formation universitaire complète 8
9

2.

8. Y A-T-IL DES PERSONNES QUI DEPENDENT DE VOUS FINANCIEREMENT?

(22)

Oui 1

Non ..... 2 → p.q. 10

9

9. COMBIEN DE PERSONNES..... → p.q. 11

(23) p.q. 11

*10. DEPENDEZ-VOUS FINANCIEREMENT D'UNE AUTRE PERSONNE?

(24)

Oui 1

Non 2

9

11. EN TENANT COMPTE DE TOUTES LES SOURCES DE REVENUS, QUEL A ETE VOTRE REVENU BRUT TOTAL POUR 1979?

(25-27)

12.

Lorsque vous parlez d'un bon emploi, quelle importance accordez-vous aux caractéristiques suivantes?	Très important	important	Peu important	Pas du tout important	
A. un emploi bien payé, est-ce ...	1	2	3	4	(28)
B. des tâches variées dans un emploi, est-ce ...	1	2	3	4	(29)
C. la possibilité de créer, d'innover dans un emploi, est-ce ...	1	2	3	4	(30)
D. des avantages sociaux intéressants, est-ce	1	2	3	4	(31)
E. la sécurité d'emploi, est-ce...	1	2	3	4	(32)
F. la possibilité d'être syndiqué, est-ce ...	1	2	3	4	(33)
G. le fait d'avoir des tâches importantes dans l'emploi	1	2	3	4	(34)
H. des bonnes possibilités d'avancement	1	2	3	4	(35)
I. la souplesse des horaires	1	2	3	4	(36)
J. la compétence du superviseur immédiat	1	2	3	4	(37)
K. la possibilité de travailler à votre rythme	1	2	3	4	(38)
L. un emploi qui correspond à votre formation	1	2	3	4	(39)
M. un travail utile aux autres et à la société	1	2	3	4	(40)

POUR VOUS,	Très important	Important	Peu important	Pas du tout important	
N. la possibilité de vous y faire des amis	1	2	3	4	(41)
O. un travail qui ne prend pas toutes vos énergies	1	2	3	4	(42)
P. la possibilité d'apprendre des choses nouvelles	1	2	3	4	(43)

13. DEPUIS COMBIEN D'ANNEES ETES-VOUS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL? (Si moins d'un an, inscrivez 00)

|__|__| (44-45)

14. PENDANT COMBIEN DE MOIS AVEZ-VOUS ETE SANS TRAVAIL ET A LA RECHERCHE OU EN ATTENTE D'UN EMPLOI...

...en 1979 : |__|__| Mois |__| Semaines

...en 1978 : |__|__| Mois |__| Semaines (46-49)

15. ACTUELLEMENT, OCCUPEZ-VOUS UN EMPLOI REMUNERE? (50)

Oui ..... 1 → p.q. 24

Non 2

9

(INSCRIRE DANS LA MARGE MEMOIRE)

POUR CEUX QUI NE TRAVAILLENT PAS ACTUELLEMENT

16. CHERCHEZ-VOUS UN EMPLOI? (51)

Oui ..... 1 → p.q. 18

Non 2

9

17. EST-CE PARCE QUE... (52)

...vous devez retourner au travail bientôt..... 1

...ou que vous êtes retenu aux soins du foyer, retraité ou incapable de travailler? ..... 2 → p.q. 24

...ou encore parce que vous ne voulez pas travailler pour le moment? ..... 3 → p.q. 19

(Si autre raison, inscrivez: _____

_____

_____) 4

Ne sait pas 8

9

4.

*18. SI ON VOUS OFFRAIT LE GENRE D'EMPLOI QUE VOUS RECHERCHEZ MAIS DANS UNE AUTRE REGION QUE LA VOTRE, SERIEZ-VOUS PRET A L'ACCEPTER?

(53)

Oui 1
Non (ou ça dépend) 2
Ne sait pas 8
9

*19. SERIEZ-VOUS INTERESSE A POURSUIVRE VOS ETUDES?

(54)

Oui 1
Non ..... 2 → p.q.23
Ne sait pas 8
9

20. a) AIMERIEZ-VOUS LE FAIRE...

(55)

...à temps plein?..... 1
...à temps partiel?..... 2
Ne sait pas 8
9

b) AIMERIEZ-VOUS LE FAIRE...

(56)

...en institution?..... 1
...en industrie? 2
Ne sait pas 8
9

21. PAR RAPPORT A VOTRE FORMATION DE BASE, EST-CE QUE CES ETUDES SERAIENT FAITES...

(57)

...dans un domaine semblable?..... 1 → p.q.24
...dans un domaine différent?..... 2
Ne sait pas 8
9

22. EST-CE QUE VOUS DESIREZ CHANGER D'ORIENTATION...

(58)

...parce qu'il n'y a pas d'emploi dans votre domaine,... 1
...ou parce que vous n'êtes plus intéressé à ce genre d'emploi, ... 2
...ou encore parce que vous avez toujours voulu étudier dans un autre domaine? ..... 3 → p.q.24
(Si autre raison, inscrivez: _____
_____
_____) 4
Ne sait pas 8
9

5.

Pour ceux qui ne poursuivent par leur formation

23. **EST-CE PARCE QUE VOUS CONSIDEREZ QUE...** (59)

...votre formation est suffisante?	1
...ou que cela n'améliorera pas votre situation	2
...ou encore que vous n'avez pas les moyens de retourner aux études	3
(Si autre raison, inscrivez: _____ _____ _____)	4
Ne sait pas	8 9

TOUS 6.

LES QUESTIONS SUIVANTES CONCERNENT VOTRE EMPLOI, SOIT VOTRE EMPLOI ACTUEL OU SI VOUS NE TRAVAILLEZ PAS ACTUELLEMENT, LE DERNIER EMPLOI QUE VOUS AVEZ OCCUPE.

24. **VOTRE EMPLOI EST-IL (ETAIT-IL) DANS LE SECTEUR...** (60)

...privé 1

...public ou parapublic 2

Ne sait pas 8
9

25. **PLUS PRECISEMENT, DANS QUEL GENRE D'ENTREPRISE TRAVAILLEZ-VOUS (Spécifiez)?** _____

_____ (61-64)

_____

26. **QUEL TYPE D'EMPLOI ET QUEL GENRE DE TRAVAIL FAITES-VOUS (Spécifiez)?** _____

_____ (65-68)

_____

27. **PENDANT COMBIEN D'ANNEES AVEZ-VOUS OCCUPE CET EMPLOI?**

Nombre d'années |__|__|

Nombre de mois |__|__| (69-70)

INSCRIRE DANS LA MARGE MEMOIRE

28. **QUEL EST (ETAIT) VOTRE REVENU BRUT, PAR SEMAINE POUR CET EMPLOI?**

$_____pour une semaine (71-72)

29. **TRAVAILLEZ(IEZ)-VOUS...** (73)

...pour d'autres 1

...ou à votre compte 2

9

30. **COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE Y TRAVAILLEZ(IEZ)-VOUS HABITUELLEMENT, EN EXCLUANT LES HEURES SUPPLEMENTAIRES?**

Nombre d'heures |__|__| (74-75)

31. **EN MOYENNE FAITES(FAISIEZ)-VOUS PLUS DE 8 HEURES DE TEMPS SUPPLEMENTAIRES PAR MOIS?** (76)

oui 1

non ..... 2 → p.q. 34

ne sait pas 8
9

32.

7.

32. COMBIEN EN FAITES(SIEZ)-VOUS, EN MOYENNE, PAR MOIS?

Nombre d'heures [,_] (77-78)

Ne sait pas..... [ ]

33. EN FAITES(SIEZ)-VOUS...

(79)

...parce que c'était le seul moyen d'arriver dans votre travail..... 1

...pour améliorer vos revenus? 2

...parce que votre employeur ou votre contrat vous y oblige(geait)? 3

(Si autre raison, inscrivez: _____

_____

_____) 4

Ne sait pas 8
9

*34. AVEZ(IEZ)-VOUS A TRAVAILLER SUR DES QUARTS (SHIFTS)?

(80)

Oui..... 1

Non 2
9

2 6 4 (1-3)

2

(4-10)

35. ETES(IEZ)-VOUS SYNDIQUE?

(11)

Oui..... 1

Non..... 2
9

Voir marge-mémoire cf. q. 15

Ne travaillant pas actuellement, passez à la question 40

36. A PART VOTRE EMPLOI PRINCIPAL, AVEZ-VOUS UN SECOND EMPLOI?

(12)

Oui 1

Non ..... 2 → p.q 40
9

37. COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE Y CONSACREZ-VOUS?

Nombre d'heures [,_] par semaine (13-14)

38. a) TRAVAILLEZ-VOUS...

(15)

...pour d'autres?..... 1

...à votre compte?..... 2
9

b) TRAVAILLEZ-VOUS...

(16)

...dans le même domaine que votre emploi principal?.... 1

...dans un domaine différent?..... 2
9

8.

39. **EST-CE QUE VOUS OCCUPEZ UN SECOND EMPLOI**

(17)

...parce que vos autres revenus ne vous permettaient pas d'arriver 1

...parce que vous avez beaucoup de temps libre? 2

...parce que vous songez à quitter votre emploi principal? 3

(Si autre raison, inscrivez: _____

_____

_____) 4

Ne sait pas 8
9

TOUS

40.

Est-ce que les propositions suivantes décrivent tout à fait, assez, peu ou pas du tout votre emploi principal actuel (ou votre dernier emploi occupé si vous ne travaillez pas actuellement) AVEZ-VOUS...	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	
a) Un emploi bien payé	1	2	3	4	(18)
b) Des tâches variées	1	2	3	4	(19)
c) La possibilité de créer, d'innover dans votre emploi	1	2	3	4	(20)
d) Des avantages sociaux intéressants	1	2	3	4	(21)
e) Une sécurité d'emploi	1	2	3	4	(22)
f) Des tâches importantes	1	2	3	4	(23)
g) Des bonnes possibilités d'avancement	1	2	3	4	(24)
h) Des horaires souples	1	2	3	4	(25)
i) Un superviseur immédiat compétent	1	2	3	4	(26)
j) La possibilité de travailler à votre rythme	1	2	3	4	(27)
k) Un emploi qui correspond à votre formation	1	2	3	4	(28)
l) Un travail utile aux autres et à la société	1	2	3	4	(29)
m) Un travail où vous avez la possibilité de vous faire des amis	1	2	3	4	(30)
n) Un emploi qui ne prend pas toutes vos énergies	1	2	3	4	(31)
o) La possibilité d'apprendre des choses nouvelles	1	2	3	4	(32)

9.

41. EST-CE QUE VOTRE EMPLOI PRINCIPAL (VOTRE DERNIER EMPLOI) CORRESPOND(AIT)...

(33)

...tout à fait 1
...assez 2
...peu 3
...ou pas du tout à ce que vous en attendiez lorsque vous l'avez accepté? 4
Ne sait pas 8 9

42. a) EST-CE QUE VOTRE EMPLOI EST(ETAIT)...

(34)

...permanent? 1
...ou temporaire? 2
8 9

b) EST-CE QUE VOTRE EMPLOI EST(ETAIT)...

(35)

...à temps plein? ..... 1 → p.q.44
...ou à temps partiel? 2
8 9

43. VOUS TRAVAILLEZ A TEMPS PARTIEL, EST-CE PARCE QUE...

(36)

...vous ne trouvez pas d'emploi à temps plein 1
... que vous préférez(préfériez) cela 2
...ou encore parce que vous avez(aviez) d'autres activités qui vous empêche de travailler à temps plein ..... 3 → p.q.49
(Si autres raisons, inscrivez: _____ _____) 4
8 9

*44. SERIEZ-VOUS INTERESSE A TRAVAILLER A TEMPS PARTIEL PLUTOT QU'A TEMPS PLEIN?

(37)

Oui 1
Ca dépend ..... 2 → p.q.46
Non 3
8 9

45. EST-CE PARCE QUE...

(38)

...les emplois à temps partiel ne sont pas assez payants 1
...qu'il n'y a pas de bonnes conditions de travail.. 2
...ou qu'il n'y a pas de temps partiel dans le domaine qui vous intéresse 3
...(Si autres raisons, spécifiez _____ _____) .... 4 → p.q.49
8 9

10.

*46. COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE?

└──┘ (39-40)

47. QUEL SALAIRE PAR SEMAINE ACCEPTERIEZ-VOUS POUR CES HEURES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL?

└────┘ (41-43)

48. POUR TRAVAILLER A TEMPS PARTIEL, SERIEZ-VOUS PRET A ACCEPTER UN EMPLOI OU IL N'Y AURAIENT PAS...

	Oui	Non	NSP	
...de vacances payés	1	2	8	(44)
...de congés de maladies payés	1	2	8	(45)
...de sécurité d'emploi	1	2	8	(46)
...de possibilité de se syndiquer	1	2	8	(47)
..la possibilité d'être couvert par l'assurance-chômage	1	2	8	(48)

TOUS

(49.) A VOTRE AVIS, LES EMPLOIS SONT-ILS RARES ACTUELLEMENT? (49)

Oui 1

Non 2

Ne sait pas 8 9

50. DEPUIS COMBIEN DE TEMPS AVEZ-VOUS QUITTE L'ECOLE COMME ETUDIANT REGULIER A TEMPS PLEIN?

└──┘ (50-51)

SI MOINS DE 1 AN (00) PASSEZ A Q (64)

51. AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, COMBIEN D'EMPLOIS AVEZ-VOUS CESSE?

└──┘ (52-53)

SI AUCUN (00): PASSEZ A Q. (64) q.64

INSCRIVEZ DANS LA MARGE MEMOIRE ▶

52. LE DERNIER EMPLOI QUE VOUS AVEZ CESSE, L'AVEZ-VOUS... (54)

...quitté vous-même 1

...ou perdu..... 2 ▶ p.q.54

Ne sait pas 8 9

▼

11.

53. EST-CE POUR...

(55)

... pour prendre votre retraite 1

...des raisons de santé 2

...veiller au soin du foyer ..... 3 → q.55

...par insatisfaction à l'égard de votre emploi 4

...pour occuper un autre emploi 5

(Si autre raison, indiquez : _____ 6

_____

_____)

Ne sait pas 8
9

*54. EST-CE PARCE QUE...

(56)

...vous avez été mis à pied 1

...congédié 2

...ou que votre contrat était terminé 3

Ne sait pas 8
9

*55. PENDANT COMBIEN DE SEMAINES AVEZ-VOUS ETE SANS TRAVAIL APRES CET EMPLOI?

|__|__| (57-58)

SI AUCUNE (00), PASSEZ A LA QUESTION 58 q.58

56. AU COURS DE CES SEMAINES, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES AVEZ-VOUS ETE A LA RECHERCHE OU EN ATTENTE D'UN EMPLOI?

|__|__| (59-60)

57. AU COURS DE CETTE PERIODE, COMBIEN DE SEMAINES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE CHOMAGE AVEZ-VOUS RECU?

|__|__| Nombre de semaines (61-62)

▶ (VOIR MARGE-MEMOIRE)

SI CESSEZ UN SEUL EMPLOI, PASSEZ A LA Q 64 q.64

58. L'AVANT DERNIER EMPLOI QUE VOUS AVEZ CESSE, L'AVEZ-VOUS..

(63)

...quitté 1

...perdu ..... 2 → q.60

Ne sait pas 8
9

12.

59. EST-CE POUR...

(64)

...des raisons de santé 1

...veiller au soin du foyer ..... 2 → p. q.61

...par insatisfaction à l'égard de votre emploi 3

...pour occuper un autre emploi 4

(Si autre raison, indiquez : _____ 5

_____

_____)

Ne sait pas 8 9

60. EST-CE PARCE QUE...

(65)

...vous avez été mis à pied 1

...vous avez été congédié 2

...votre contrat était terminé 3

Ne sait pas 8 9

*61. PENDANT COMBIEN DE SEMAINES AVEZ-VOUS ETE SANS TRAVAIL APRES CET EMPLOI?

|__|__| (66-67)

SI AUCUNE (00), PASSEZ A LA QUESTION 64 → q.64

62. AU COURS DE CES SEMAINES, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES AVEZ-VOUS ETE A LA RECHERCHE OU EN ATTENTE D'UN EMPLOI?

|__|__| (68-69)

63. AU COURS DE CETTE PERIODE, COMBIEN DE SEMAINES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHOMAGE AVEZ-VOUS RECU?

|__|__| (70-71)

VOIR MARGE MEMOIRE: Fin de l'entrevue pour ceux qui ne travaillent pas actuellement ou qui travaille depuis moins d'un mois.

Pour ceux qui travaillent depuis plus d'un mois

64. SONGEZ-VOUS A QUITTER VOTRE EMPLOI?

(72)

Oui 1

Non ..... 2 → p. q.66

Ne sait pas 8 9

65. PENSEZ-VOUS que...

	Oui	Non	NSP	
...vous pourriez trouver un autre emploi rapidement?	1	2	8	(73)
...vous pourriez trouver un emploi plus intéressant?	1	2	8	(74)
...vous pourriez vivre pendant trois mois sans revenus de votre emploi actuel?	1	2	8	(75)

*66. AU COURS DES QUATRE DERNIERES SEMAINES, VOUS ETES-VOUS ABSENTE DE VOTRE TRAVAIL POUR AU MOINS UNE DEMIE JOURNEE? DEMIE (1/2) JOURNEE?

(76)

_____ oui 1

non (Fin de l'entrevue) 2

Ne sait pas 8
9

▼

67. LA DERNIERE FOIS, ETAIT-CE...

(77)

...pour des raisons de santé 1

...pour des obligations familiales 2

...pour vous reposer 3

...parce que vous n'aviez pas le goût d'aller travailler 4

(Si autre raison, indiquez : _____ 5
_____
_____)

Ne sait pas 8
9

FIN DE L'ENTREVUE

ANNEXE B-II

PROCÉDURE D'ECHANTILLONNAGE

ENQUÊTE AUPRÈS DES HORS FAMILLE ET DES ACTIFS
RAPPORT D'ÉCHANTILLONNAGE

Jean Jolicoeur
Responsable de recherche
Centre de sondage
Université de Montréal
Mai 1980

Ce document présente les résultats préliminaires de la cueillette des données effectuée pour le compte de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), durant la période comprise entre le 7 mars et le 1er mai 1980.

1. Le questionnaire

Le Centre de sondage a participé à l'élaboration finale de deux questionnaires. Le premier portait sur les conditions socio-économiques des hors famille vivant seul ou avec d'autres; le second étudiait les attitudes et les attentes des jeunes de 15 à 24 ans et des autres travailleurs de 25 ans et plus face à l'emploi. Nous avons réalisé trois prétests sur ces questionnaires, le premier en date du 14 novembre 1979, avait pour but d'évaluer le temps nécessaire à la passation des questionnaires; le second, en date du 23 novembre, se voulait une évaluation du caractère administrable de ceux-ci et, enfin, le troisième, le 10 décembre 1979, nous donnait une approximation du temps nécessaire à la passation des questionnaires partiellement refondus. La durée visée de l'entrevue téléphonique a été fixée à 20 minutes pour chaque questionnaire, ce qui nous donnait le nombre total de minutes qui suit, à savoir:

hors famille:	20 min. x 1 000 cas =	20 000 min.
actifs:	20 min. x 1 260 cas =	25 200 min.
filtrage:	3 min. x 5 622 cas =	16 866 min.
total:		62 066 min.

2. L'échantillonnage

Le centre de sondage avait la responsabilité de la stratégie d'échantillonnage. Nous avons généré aléatoirement 11 479

numéros de téléphone en quatre strates et selon 29 régions. La première strate était composée de 2 226 numéros, c'est-à-dire un nombre suffisant pour nous permettre de réaliser un quota de 630 actifs de 25 ans et plus. Nous vous référons à l'annexe B, phase 0, pour évaluer la répartition des ménages selon les caractères hors famille/actif et jeune actif/actif de 25 ans et plus. Les trois autres strates étaient composées chacune de 3 017 numéros de téléphone. La première de ces strates avait un nombre de numéros suffisant pour combler le quota des jeunes actifs (630). Mais, la perte des individus identifiés comme jeunes actifs et non sélectionnés par la double grille de sélection (sélection d'un actif de 25 ans et plus, ou choix du caractère hors famille plutôt que jeune actif a diminué le nombre total de jeunes actifs interviewés. Viennent ensuite les deux dernières strates où nous ne sélectionnions qoue les individus identifiés comme hors famille.

De ces 11 479 numéros de téléphone, nous en avons retenu 7 138 de valides, soit 62%. La distribution des numéros non valides s'établit comme suit:

pas de service:	3 226	(74%)
trouble de ligne:	13	--
non-résidentiel:	1 054	(24%)
résidence secondaire:	48	(1%)
total:	4 341	(100%)

Après le filtrage de ces numéros réalisé à l'aide du questionnaire "filtre des ménages", nous avons identifiés 5 703 ménages disponibles et coopératifs, soit 80% des numéros valides[1].

1. La distribution des raisons de non-coopération s'établit comme suit: pas de réponse, 188 (13%); refus du ménage, 1 188 (83%); problème de langue, 28 (2%) et âge, maladie, 31 (2%).

Cependant, tout au long des activités de sélection sur les quatre strates, nous avons dû rejeter 3 395 ménages coopératifs. Le caractère non éligible de ces ménages s'explique, soit par l'absence des caractéristiques recherchées (statut de hors famille ou actif), soit par le mode de sélection attribué pour chaque strate, en rapport aux quotas visés. Il reste donc 2 308 ménages disponibles, coopératifs et éligibles, c'est-à-dire dans lesquels nous avons au moins un hors famille ou un actif, ou encore les deux par ménage. Puisque nous avons 80 ménages ayant ce dernier caractère, soit 40 ménages ayant un hors famille et un jeune actif et 40 autres ménages ayant un hors famille et un actif de 25 ans et plus, nous avons identifié 1 114 ménages ayant au moins un hors famille et 1 261 ménages ayant au moins un actif. C'est de cette liste d'individus-ménages que nous avons complété 916 questionnaires "Hors famille" et 1 087 questionnaires "Actifs". Le diagramme 1 vous indique la distribution générale de l'échantillon.

Nous portons à votre attention que la distribution des hors famille, selon la population générale et suivant le caractère "vivant seul" par rapport à "vivant avec d'autres" ne correspond pas aux données recensées par Statistique Canada et fournies par l'OPDQ. A titre de comparaison, nous présentons le diagramme 2, où les nombres entre parenthèses correspondent à la distribution théorique, et les autres, à la fréquence observée.

Somme toute, par rapport au total des ménages, la proportion des ménages ayant au moins un hors famille est moindre que celle prévue (-7%); il en va de même pour la proportion de hors famille vivant seuls par rapport aux vivant avec d'autres (+8%).

Nous vous renvoyons à l'appendice pour la présentation des données brutes, croisées par phase et strates.

DIAGRAMME 1

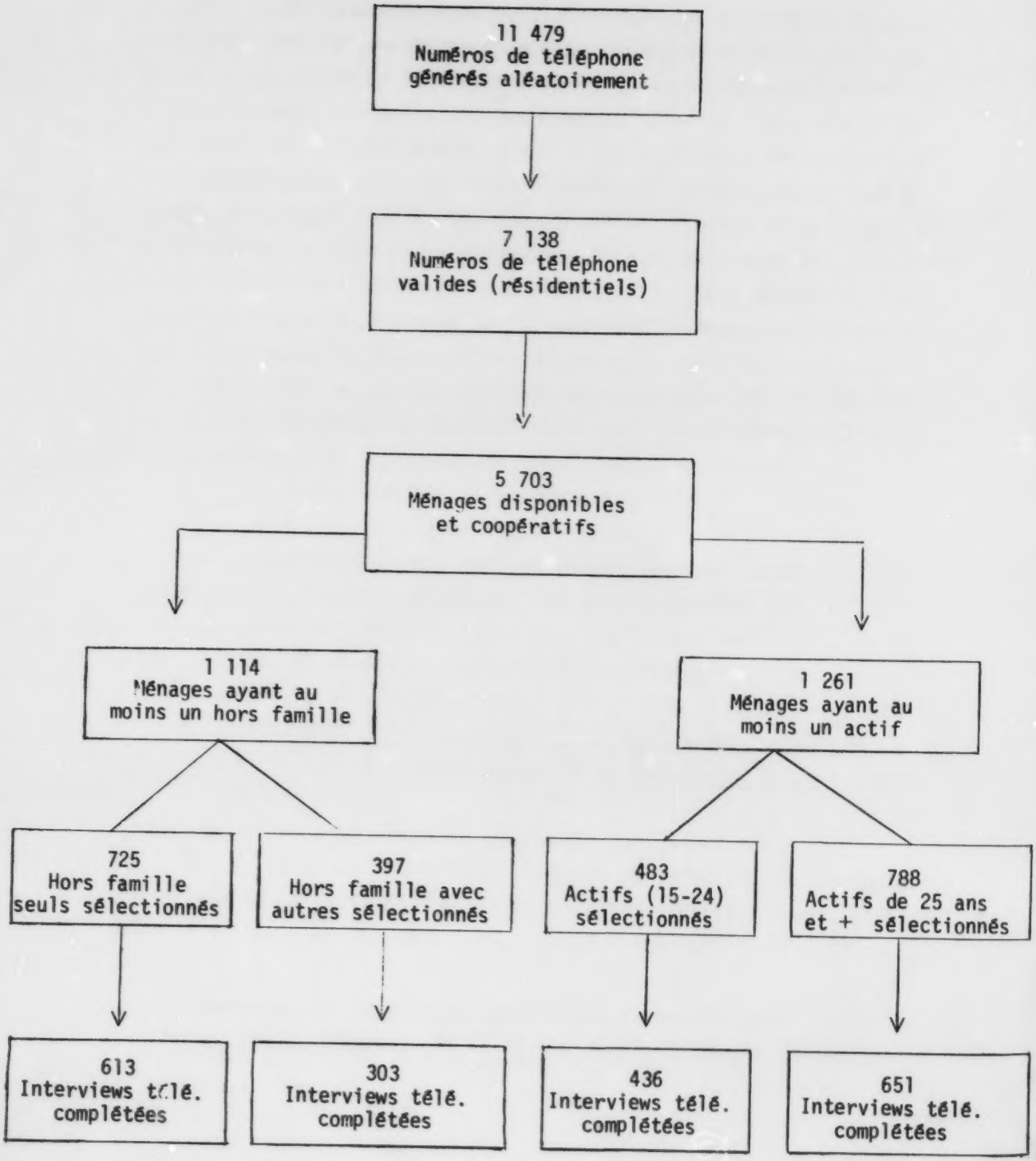
11 479
Numéros de téléphone générés aléatoirement
7 138
Numéros de téléphone valides (résidentiels)
5 703
Ménages disponibles et coopératifs
1 114
Ménages ayant au moins un hors famille
1 261
Ménages ayant au moins un actif
725
Hors famille seuls sélectionnés
397
Hors famille avec autres sélectionnés
483
Actifs (15-24) sélectionnés
788
Actifs de 25 ans et + sélectionnés
613
Interviews télé. complétées
303
Interviews télé. complétées
436
Interviews télé. complétées
651
Interviews télé. complétées

DIAGRAMME 2

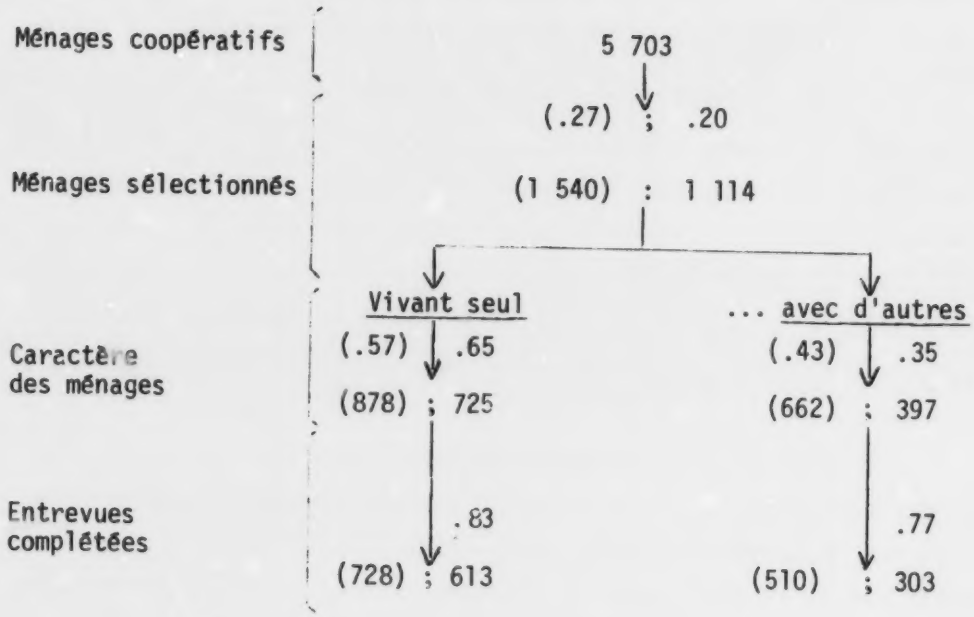
Ménages coopératifs
5 703
(.27) ; .20
Ménages sélectionnés
(1 540) : 1 114
Vivant seul
... avec d'autres
Caractère des ménages
(.57) .65
(878) ; 725
(.43) .35
(662) ; 397
Entrevues complétées
.83
(728) ; 613
.77
(510) ; 303

3. Les entrevues

La cueillette des données a débuté le 7 mars 1980 pour se terminer huit semaines plus tard, soit le 1er mai 1980. Nous avons complété 910 questionnaires auprès des hors famille et 1 087 auprès des actifs. La durée moyenne des entrevues s'établit comme suit:

hors famille vivant seuls:	17,8 min. x 613	=	10.911 min.
hors famille vivant avec d'autres:	22,5 min. x 303	=	6.817 min.
jeunes actifs:	17,2 min. x 436	=	7.499 min.
actifs de 25 ans et plus:	16,3 min. x 651	=	10.611 min.
filtrage:	5,0 min. x 5703	=	28.515 min.
total:			64.353 min.

Lorsque nous comparons la durée théorique par rapport à la durée observée, l'écart de 2 300 minutes s'explique essentiellement par la diminution de la durée observée pour les actifs et l'augmentation de la durée pour le filtrage, qui passe de 16,800 minutes théoriques à 28,500 minutes observées, soit une différence de 11,700 minutes.

Des résultats préliminaires peuvent être considérés comme une approximation assez juste de la performance des techniques utilisées. Il est certain que lorsque nous aurons terminé la codification des questionnaires et des compositions-ménages, et que l'ensemble de ces données seront montées sur fichier informatique, nous serons plus en mesure de préciser et de raffiner ces résultats. Mais l'écart entre l'estimation actuelle et l'analyse ultérieure ne dépassera certainement pas 1% à 2% des nombres actuels.

PHASE 0: RÉSULTATS DE LA SÉLECTION DES MÉNAGES

	Pas de service	Troubles de ligne	Non Résidentiel	Résidence secondaire	Sous-total	Pas de réponse	Refus	Langue	Age, maladie	Sous-total	Non-éligible	Hors famille seulement	Hors famille avec autres	Jeune actif	Actif de 25 -	Hors famille jeunes actifs	Hors famille actifs	Sous-total	Non entré	Total
Strate 1	676	10	217	14	917	34	284	8	7	333	115	99	25	134	748	15	40	1 061	1	2 427
Strate 2	861	0	284	21	1 166	7	307	9	8	331	899	208	86	299	0	25	0	618	3	3 017
Strate 3	867	2	272	8	1 149	41	313	6	11	371	1 168	221	107	0	0	0	0	328	1	3 017
Strate 4	822	1	281	5	1 109	106	284	5	5	400	1 213	197	91	0	0	0	0	288	7	3 017
Total	3 226	13	1 054	48	4 341	188	1 188	28	31	1 435	3 395	725	309	433	748	40	40	2 695	12	11 478

PHASE 3: RÉSULTATS DES ENTREVUES AUPRÈS DES JEUNES ACTIFS

	Entrevue complétée	Pas de réponse	Refus de la personne	Absence prolongée	Problème de langue	Age, maladie	Sous-total	Non entré	Total
Strate 1	135	5	7	1	0	0	148	1	149
Strate 2	301	3	16	0	0	0	320	4	324
Strate 3	436	8	23	1	0	0		5	473

PHASE 4: ACTIFS DE 25 ANS ET +

	Strate 1	Entrevue complétée	Pas de réponse	Refus de la personne	Absence prolongée	Problème de langue	Age, maladie	Sous-total	Non entré	Total
	651	651	11	94	2	21	5	784	5	789

ANNEXE B-III

PROCÉDURE DE PONDÉRATION

Ce document présente les principaux paramètres de l'échantillon construit pour les actifs ainsi que les principes et techniques de pondération utilisés en vue d'équilibrer cet échantillon et le rendre comparable à la population active du Québec.

1. L'échantillon[1]

Des 11 479 numéros de téléphone générés, nous en avons retenu 7 138 valides, soit 62%. Après le filtrage des ménages, nous avons identifié 5 696 ménages coopératifs et disponibles et ce, à travers quatre strates successives. (Mentionnons cependant que seules les trois premières strates ont servi à construire l'échantillon des actifs). Les ménages se répartissent comme suit:

- Première strate: 1 175 ménages (20,6%).
- Deuxième strate: 1 527 ménages (26,8%).
- Troisième strate: 1 496 ménages (26,3%).
- Quatrième strate: 1 498 ménages (26,3%).

Les actifs de 25 ans et plus ont tous été sélectionnés dans la première strate. Des 789 sélectionnés, 650 ont répondu au questionnaire. 476 actifs de moins de 25 ans ont été sélectionnés dans les strates un et deux, alors que 298 ont été récupérés dans la troisième strate. Des 774 sélectionnés, 620 ont répondu au questionnaire.

---

1. Voir annexe B-II pour la procédure d'échantillonnage.

2. La pondération

Nous avons construit cinq facteurs de pondération. L'ordre de présentation et de calcul suit l'ordre des procédures de filtrage et de sélection qui caractérisent les opérations du projet. Les cinq facteurs sont les suivants:

- facteur de pondération de la population provinciale;
- facteur de pondération des ménages coopératifs;
- facteur de pondération des individus sélectionnés;
- facteur de pondération des transferts;
- facteur de pondération des individus coopératifs.

Un tableau synoptique de ces facteurs de pondération est annexé au présent document (voir tableau I).

2.1 Facteur de pondération de la population provinciale

Ce facteur s'applique, de façon générale, à toutes les générations et à tous les ménages qui y sont compris. La fraction de base utilisée pour la sélection des numéros de téléphone est 1/49, soit 67 921 numéros. Les fractions spécifiques pour les première, deuxième et troisième strates sont respectivement 1/28, 2/45 et 2/45. Pour les individus sélectionnés dans la première génération, on applique le facteur suivant:

$$\left(\frac{1}{49}\right)\left(\frac{1}{28}\right) = 1\ 372,$$

et pour ceux sélectionnés dans les strates deux et trois, le facteur est:

$$\left(\frac{1}{49}\right)\left(\frac{2}{45}+\frac{2}{45}\right) = 551.25\,.$$

L'application de ces facteurs tient au désir de calculer, par rapport à la population provinciale, le nombre réel d'individus ayant certaines caractéristiques.

Par ailleurs, étant donné que seuls les jeunes actifs (moins de 25 ans) ont été retenus dans les strates deux et trois[1], ils seront surreprésentés si nous ne dégonflons pas les facteurs de pondération de la population qui s'appliquent à eux. Ce dégonflement sera fait comme suit. Etant donné que la première strate représente 28% de l'échantillon $\left(\frac{1\ 175}{1\ 175+1\ 527+1\ 496}\right)$, on multipliera le facteur de pondération des jeunes actifs par .28 s'ils appartiennent à la première strate et par .72 (i.e. 1 - .28) s'ils appartiennent à la seconde ou troisième strate. Ainsi, le facteur de pondération s'appliquant aux personnes actives de 25 ans et plus demeure 1 372, alors que celui s'appliquant aux personnes de moins de 25 ans est de 384.2 si elles ont été sélectionnées dans la première strate et de 396.9 si elles proviennent des strates deux ou trois.

2.2 Facteur de pondération des ménages coopératifs

Ce facteur, qui est égal à l'inverse du taux de réponse des ménages, vise à corriger l'effet de non-réponse (pas de réponse, refus du ménage, problème de langue, âge, maladie) sur l'échantillon. Le taux de réponse est établi sur le nombre de numéros de téléphone valides, et le facteur de pondération est calculé ainsi:

---

1. Ceci dans le but d'augmenter leur nombre dans l'échantillon afin de procéder à des comparaisons entre eux et leurs aînés. Ces comparaisons font l'objet d'une étude à paraître à la DSSE.

$$F_2 = \frac{\text{Total des numéros de téléphone valides (tous les numéros générés) - (pas de service + trouble de ligne + non résidentiel + résidence secondaire)}}{\text{Total des ménages coopératifs (tous les numéros valides) - (pas de réponse + problème de langue + âge, maladie)}}$$

L'application de ce facteur, et donc son calcul, sont différenciés selon les quatre générations et selon les régions (agglomération de Montréal et le reste de la province). Nous vous renvoyons au tableau I pour les données utilisées.

2.3 Facteur de pondération des individus sélectionnés

Si la sélection d'un ménage s'effectuait par l'identification et la sélection d'un "actif", il demeure que le filtrage des ménages pouvait permettre l'identification de plusieurs "actifs". Notre facteur donne à l'individu sélectionné sur un attribut un poids égal au nombre d'individus ayant le même attribut, dans le ménage. La variable "nombre d'actifs" est la variable utilisée pour cette pondération. Ce facteur est différencié selon les générations et les régions, de la même façon que l'application du facteur de pondération des ménages coopératifs.

2.4 Facteur de pondération des transferts

Etant donné que l'enquête a servi à la fois à la construction d'un échantillon d'actifs et à la construction d'un échantillon de personnes vivant hors famille, nous ajoutons aux facteurs précédents un correctif qui tient compte des cas de transferts d'un fichier à un autre fichier. En fait, il s'agit du cas où un individu pouvait avoir été sélectionné comme hors famille et sélectionné

aussi comme actif. Ayant décidé de ne pas administrer deux questionnaires différents au même individu, nous appliquions alors une seconde grille de sélection afin de déterminer l'attribut à retenir. C'est donc dire que le fichier des "actifs" a "perdu" ainsi un certain nombre d'individus qui furent interviewés comme hors famille. Ces cas de transferts sont particuliers à la première et seconde générations de numéros de téléphone seulement.

Les facteurs de pondération pour l'échantillon des actifs sont:

- Première strate:	actifs de moins de 25 ans	25/11 =	2.2727
	actifs de 25 ans et plus	88/52 =	1.6923
- Deuxième strate:	actifs de moins de 25 ans	30/13 =	2.3077

Le calcul de ce poids se lit aussi: en première strate, nous avions 25 individus sélectionnés comme actifs de moins de 25 ans et hors famille. De ce nombre, 11 ont été retenus comme actifs de moins de 25 ans (ce nombre tient compte des non-réponses) et nous en avons donc perdu 14 (à cause de la double sélection et du refus de répondre). Les 11 individus en représentent alors 11 x 2.2727 = 25. Les individus auxquels ce poids est appliqué sont sélectionnés selon les variables "strate", "catégorie", "sélectionné sur deux attributs" et "attribut retenu". Enfin, étant donné que les jeunes actifs de la troisième strate ont été retenus en phase de récupération, c'est-à-dire sélectionnés sur un attribut, aucun facteur de pondération ne leur est appliqué.

2.5 Facteur de pondération des individus coopératifs

Calcul semblable à celui de la pondération des ménages coopératifs, le facteur s'applique ici aux individus sélectionnés,

retenus et coopératifs. Il vise à corriger l'effet de non-réponse (refus de la personne, absence prolongée, pas de réponse, problème de langue et âge, maladie) sur l'échantillon. Ce facteur est différencié selon le sous-attribut (jeune-vieux) et selon les générations (1 à 3). Nous vous renvoyons au tableau III pour les données utilisées pour le calcul de ces poids.

L'application de ces facteurs de pondération change énormément la distribution des actifs selon les caractéristiques à l'étude. Ceci explique les écarts entre les pourcentages calculés à partir des données non pondérées et ceux calculés à partir des données pondérées aux tableaux de l'annexe C.

TABLEAU I

TABLEAU SYNOPTIQUE DES OBJETS, NIVEAUX ET FACTEURS DE PONDÉRATION

Objet de pondération	Facteur de pondération	Méthode de calcul	Niveau de calcul
Population	Si l'individu a 25 ans et plus, F_1 = 1 372. Si l'individu a moins de 25 ans, F_1 = 384.2 s'il appartient à la strate un et F_1 = 396.9 s'il provient de la strate deux ou trois.	Inverse de la somme des fractions de sondages spécifiques aux générations.	Provincial.
Ménages	F_2 = inverse du taux de réponse des ménages.	$\frac{\text{Nombre de numéros de téléphone valides}}{\text{Nombre de ménages disponibles et coopératifs}}$	Ménages coopératifs (le facteur appliqué est différencié selon les générations et les régions).
Individus	F_3 = le sujet X le nombre d'individus ayant le même attribut.	Nombre d'individus ayant le même attribut que l'attribut de sélection d'un individu du ménage.	Ménages sélectionnés.
Transfuges	F_4 = relatif à la proportion d'individus retenus par rapport à ceux transférés.	$\frac{\text{Nombre d'individus sélectionnés sur deux attributs}}{\text{Nombre d'individus ayant été retenus pour un attribut spécifique}}$	Individus sélectionnés sur deux attributs (cas de transfert existant en première et seconde générations).
Dépendants	F_5 = inverse du taux de réponse des personnes sélectionnées et retenues	$\frac{\text{Nombre d'individus sélectionnés et retenus}}{\text{Nombre d'individus retenus ayant répondu}}$	Individus sélectionnés et retenus (le facteur est différencié selon les générations).

TABLEAU II

CALCUL DES POIDS DE LA PONDÉRATION DES MÉNAGES

Strate	Bottins	A	B	A/B
Strate 1	1-5	721	538	1.3401
	6-29	788	638	1.2351
Strate 2	1-5	910	715	1.2727
	6-29	941	808	1.1646
Strate 3	1-5	904	698	1.2951
	6-29	964	799	1.2065
Strate 4	1-5	912	687	1.3275
	6-29	997	823	1.2114

Formule:

A Total des numéros de téléphone valides
(tous les numéros générés - (pas de service + trouble de ligne + NR + RS)

B Total des ménages coopératifs
(total des numéros valides - (pas de réponse + refus du ménage + problème de langue + âge, maladie)

TABLEAU III

CALCUL DES POIDS DE PONDÉRATION DES INDIVIDUS
FICHIER DES ACTIFS

Attribut → / Facteur → / Strate ↓	Jeunes actifs			Actifs de 25 et +		
	Nombre de sélectionnés	Nombre de complétés	Poids	Nombre de sélectionnés	Nombre de complétés	Poids
Strate 1	146	136	1.0735	789	650	1.2138
Strate 2	324	304	1.0658	Nil	Nil	----
Strate 3	289	180	1.6056	Nil	Nil	----
Strate 4	Nil	Nil	----	Nil	Nil	----
Total	765	620	----	789	650	----

ANNEXE C

ENQUÊTE DE L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC SUR LES ACTIFS: RÉSULTATS BRUTS ET PONDÉRÉS CONCERNANT L'INTÉRÊT POUR LE TEMPS PARTIEL

TABLEAU C-1

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Choix	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Oui	104	242 820	--	---	--	---
Ça dépend	44	87 860	--	---	--	---
Tous	148	330 590	859	1 854 060	1 007	2 184 740

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-2

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET L'ÂGE

Age	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Sexe masculin						
15-24	25	21 490	221	203 010	246	224 510
25-34	21	62 700	126	403 820	147	446 520
35-44	11	33 960	102	279 970	113	313 930
45-54	1	2 230	78	246 860	79	249 090
55 +	10	34 310	43	131 540	52	165 860
Tous âges	68	154 690	570	1 265 210	638	1 419 900
Sexe féminin						
15-24	42	35 050	177	156 160	219	191 210
24-34	22	83 240	47	173 540	69	256 790
35-44	10	34 480	42	168 320	52	202 810
45-54	5	21 160	18	69 930	23	91 090
55 +	1	2 060	5	21 116	6	23 220
Tous âges	80	176 000	289	589 110	369	765 110
Les deux sexes						
15-24	67	56 540	398	359 160	465	415 700
25-34	43	145 940	173	577 360	216	723 300
35-44	21	68 440	144	448 300	165	516 740
45-54	6	23 390	96	316 790	102	340 180
55 +	11	36 370	48	152 700	59	189 070
Tous âges	148	330 690	859	1 854 320	1 007	2 185 010

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-3

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL

Etat civil	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Sexe masculin						
Marié	42	118 030	383	1 006 420	425	1 124 450
Célibataire	23	25 630	179	232 540	202	258 170
Autres	3	11 030	8	26 170	11	37 200
Tous	68	154 690	570	1 265 130	638	1 419 820
Sexe féminin						
Marié	51	127 050	129	324 890	180	451 940
Célibataire	22	31 270	134	183 310	156	214 580
Autres	7	17 680	26	80 910	33	98 590
Tous	80	176 000	289	589 110	369	765 110
Les deux sexes						
Marié	93	245 080	512	1 331 250	605	1 576 330
Célibataire	45	56 900	313	415 850	358	472 750
Autres	10	28 710	34	107 080	44	135 790
Tous	148	330 690	859	1 854 180	1 007	2 184 870

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-4

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ

Niveau de scolarité	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Sexe masculin						
Primaire	7	22 970	88	262 600	95	285 580
Secondaire partiel	12	28 320	168	349 030	180	377 350
Secondaire complété	20	36 510	156	283 050	176	319 560
Postsecondaire (sauf universitaire complété)	20	35 320	109	244 550	129	279 870
Universitaire complété	9	31 560	46	121 310	55	152 870
Tous	68	154 690	567	1 260 540	635	1 415 240
Sexe féminin						
Primaire	3	13 220	18	64 870	21	78 080
Secondaire partiel	10	25 350	64	127 600	74	152 950
Secondaire complété	30	63 080	121	196 130	151	259 210
Postsecondaire (sauf universitaire complété)	27	43 990	69	145 560	96	189 550
Universitaire complété	10	30 360	15	52 130	25	82 490
Tous	80	176 000	287	586 290	367	762 280
Les deux sexes						
Primaire	10	36 190	106	327 470	116	363 660
Secondaire partiel	22	53 670	232	476 640	254	530 310
Secondaire complété	50	99 590	277	479 180	327	578 770
Postsecondaire (sauf universitaire complété)	47	79 310	178	390 110	225	469 420
Universitaire complété	19	61 920	61	173 440	80	235 360
Tous	148	330 690	854	1 846 830	1 002	2 177 520
Non-réponse					5	7 170

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-5

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
SELON LA PROFESSION

Profession	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Les deux sexes						
Direction, administration	13	32 410	46	132 350	59	164 760
Sciences pures et appliquées, médecine	18	45 610	34	82 520	52	128 130
Sciences sociales, droit, enseignement	11	31 450	54	160 610	65	192 060
Travail administratif	41	61 480	200	325 030	241	386 510
Commerce	8	26 620	84	193 820	92	220 440
Services	17	36 560	85	169 150	102	205 710
Professions du secteur primaire	1	2 060	34	82 060	35	84 660
Traitement des matières premières, fabrication	27	59 210	183	389 870	210	449 080
Construction	4	10 290	51	131 020	55	141 310
Transport	3	8 780	39	95 070	42	103 850
Autres (peut aussi inclure des non-réponses)	5	16 240	49	92 270	54	108 510
Toutes professions	158	330 690	859	1 854 320	1 007	2 185 000

*B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

**P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-6

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Les deux sexes						
Secteur primaire	4	7 540	37	85 940	41	93 480
Fabrication de biens durables	9	19 180	101	200 400	110	219 580
Fabrication de biens non durables	24	58 380	129	280 450	153	338 820
Bâtiment	2	5 290	44	108 670	46	113 960
Transport	7	14 210	70	149 150	77	163 360
Commerce	26	64 950	155	315 910	181	380 860
Finance et assurance	7	11 830	66	129 520	73	141 350
Enseignement	10	22 980	42	133 060	52	156 040
Services médicaux	18	49 400	29	63 090	47	112 490
Autres services	24	44 330	101	184 650	125	228 980
Administration publique (peut aussi inclure des non-réponses)	17	32 610	85	203 480	102	236 090
Tous secteurs d'activité	148	330 690	859	1 854 320	1 007	2 185 000

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-7

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET LE REVENU

Tranche de revenu	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Sexe masculin						
1-149 $	2	1 320	26	37 670	28	38 980
150-199 $	8	14 110	59	87 840	67	101 950
200-249 $	17	32 370	90	160 670	107	193 040
250-299 $	6	12 370	92	184 170	98	196 540
300-399 $	14	31 750	134	330 540	148	362 290
400-499 $	15	47 330	137	385 510	152	432 840
Tous revenus	62	139 240	538	1 186 400	600	1 325 650
Sexe féminin						
1-149 $	8	11 410	47	89 140	55	100 550
150-199 $	13	20 370	96	157 850	109	178 220
200-249 $	18	38 510	59	101 670	77	140 180
250-299 $	17	48 850	21	46 940	38	95 790
300-399 $	14	35 300	29	83 470	43	118 760
400-499 $	5	13 210	16	60 160	21	73 360
Tous revenus	75	167 660	268	539 210	343	765 110
Les deux sexes						
1-149 $	10	12 730	73	126 810	83	139 540
150-199 $	21	34 480	155	245 690	176	280 170
200-249 $	35	70 880	149	262 330	184	333 210
250-299 $	23	61 230	113	231 110	136	292 340
300-399 $	28	67 050	163	414 000	191	481 050
400-499 $	20	60 530	153	445 670	173	506 200
Tous revenus	137	306 900	806	1 725 610	943	2 032 510
Non réponse					64	152 170

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-8

TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ
À L'ÉGARD DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET LA SITUATION FAMILIALE

Situation familiale	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Sexe masculin						
A des dépendants	36	108 790	315	824 880	351	933 670
N'a pas de dépendants, mais est dépendant	3	2 120	12	12 640	15	14 760
N'a pas de dépendants et n'est pas dépendant	29	43 780	242	425 590	271	469 380
Tous***	68	154 690	569	126 517	637	1 419 860
Sexe féminin						
A des dépendants	16	40 680	40	131 320	56	172 000
N'a pas de dépendants, mais est dépendant	7	19 830	27	78 910	34	98 750
N'a pas de dépendants et n'est pas dépendant	55	106 900	222	378 880	277	485 780
Tous***	78	176 000	289	589 110	367	765 110
Les deux sexes						
A des dépendants	52	149 470	355	956 170	407	1 105 640
N'a pas de dépendants, mais est dépendant	10	21 950	39	91 550	49	113 510
N'a pas de dépendants et n'est pas dépendant	84	150 690	464	804 430	548	955 110
Tous***	146	322 110	858	1 852 150	1 004	2 174 260

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

*** De ce total, nous avons exclu les deux répondants qui ont des dépendants tout en étant eux-mêmes dépendants.

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-9

TRAVAILLEURS A TEMPS PLEIN SELON L'INTERÊT MANIFESTE
A L'EGARD DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET LES HEURES DE TRAVAIL

Nombre d'heures	Intéressés		Non intéressés		Total	
	B*	P**	B*	P**	B*	P**
Sexe masculin						
1-29	1	4 110	15	35 860	16	39 980
30-34	4	11 710	18	50 510	22	62 220
35-39	18	28 930	107	237 700	125	266 630
40-44	32	75 230	285	605 960	317	681 200
45 +	13	34 710	138	326 800	151	361 510
Toutes heures	68	154 690	563	1 256 850	631	1 411 540
Sexe féminin						
1-29	3	9 250	20	66 480	23	75 730
30-34	9	15 110	38	66 070	47	81 118
35-39	48	111 320	143	276 100	191	387 420
40-44	17	34 850	68	115 540	85	150 390
45 +	3	5 470	20	64 930	23	70 390
Toutes heures	80	176 000	289	589 110	369	765 110
Les deux sexes						
1-29	4	13 360	35	102 340	39	115 700
30-34	13	26 820	56	116 590	69	143 410
35-39	66	140 250	250	513 800	316	654 050
40-44	49	110 090	353	721 480	402	831 570
45 +	16	40 170	158	391 730	174	431 900
Toutes heures	148	330 690	852	1 845 940	1 000	2 176 630
Non réponse					7	8 060

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU C-10

TRAVAILLEURS A TEMPS PLEIN SELON L'INTERÊT MANIFESTE
A L'EGARD DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET LES HEURES SOUHAITEES POUR CET EMPLOI

Nombre d'heures	Intéressés	
	B*	P**
Sexe masculin		
1-14	7	10 750
15-19	5	6 430
20-24	23	51 370
25-29	4	9 960
30-34	14	38 490
34-39	4	9 400
40 +	11	13 370
Toutes heures	68	139 770
Sexe féminin		
1-14	1	2 060
15-19	16	38 010
20-24	33	94 060
25-29	14	18 040
30-34	13	21 720
35-39	1	500
40 +	2	---
Toutes heures	80	176 380
Les deux sexes		
1-14	8	12 800
15-19	21	44 440
20-24	56	145 430
25-29	18	28 000
30-34	27	60 210
35-39	5	9 900
40 +	13	13 370
Toutes heures	148	316 150

* B = données brutes
nombre de répondants non pondéré

** P = données pondérées
nombre de répondants redressé à la population du Québec

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

POOR

QUALITY

ORIGINAL